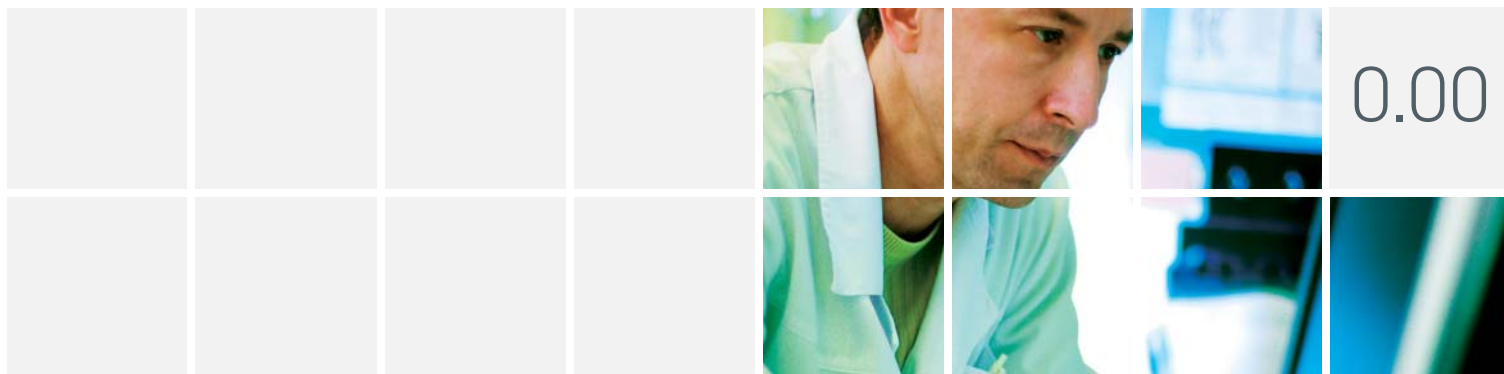


Rapport Annuel 2009



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.



Société Anonyme
au capital de 4 050 000 €

Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen - France

622 045 383 RCS Bobigny

Organes de gestion et de contrôle	0.01	4
Chiffres clés	0.02	5
Chapitre 1		
Message du Président	1.01	6
Profil du groupe Crit	1.02	8
Chapitre 2		
L'activité du groupe		
· Le travail temporaire, notre cœur de métier	2.01	10
· L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	2.02	12
· Les autres services, des activités connexes	2.03	22
Chapitre 3		
L'organisation du groupe : une société-mère au service de ses filiales	3.01	24
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	3.02	25
Politique d'investissement et facteurs de risques	3.03	28
Evolution et perspectives	3.04	32
Groupe Crit et la Bourse	3.05	34
Chapitre 4		
Rapport Financier	4.01	35
Rapport de Gestion	4.02	92
Rapport du Président du Conseil d'Administration	4.03	114
Informations juridiques et financières	4.04	128
Table thématique	4.05	156

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 03 juin 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004, le présent Document de Référence incorpore par référence les informations suivantes :

1. Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant aux pages 36 à 67 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 02 juin 2009 sous le n° D. 09-464.
2. Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant aux pages 37 à 66 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 04 juin 2008 sous le n° D. 08-461.

0.01



Organes de gestion et de contrôle

Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire & Recrutement
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Olivier Garrigues	Directeur Financier
André Engler	Directeur Ressources Humaines

Commissaires aux comptes titulaires

• PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT

Représenté par Jean-François Chatel, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGO du
14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM
du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2010.

• ACE AUDIT

Représenté par Alain Auvray,
membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Nommé par l'AGM
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre
2013.

Commissaires aux comptes suppléants

• Monsieur Pierre Coll
Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGM
du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM
du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2010.

• Monsieur Emmanuel Charrier
Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

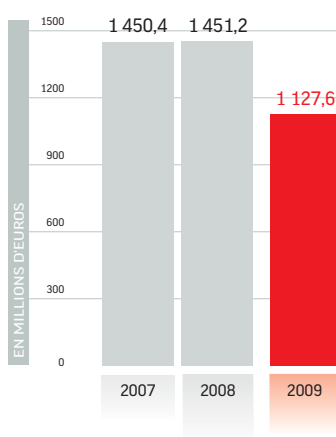
Nommé par l'AGM
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2013.

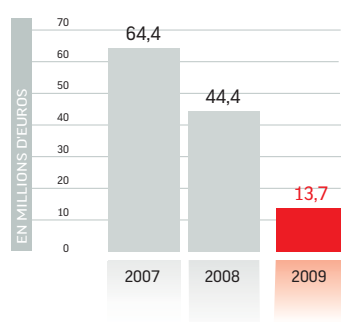


Chiffres clés

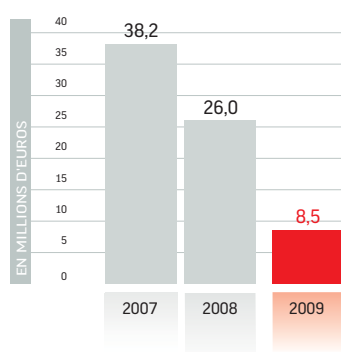
Chiffre d'affaires publié



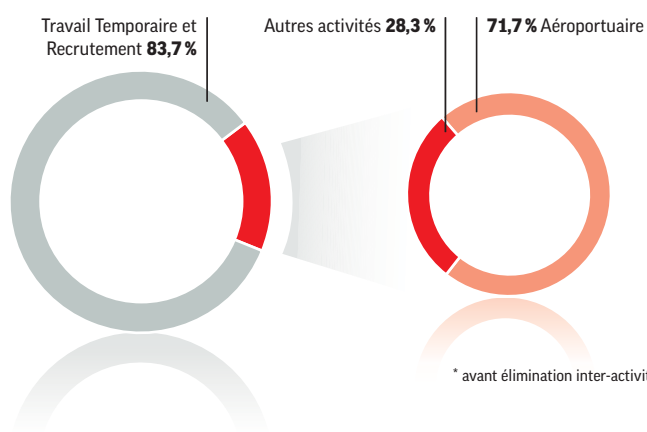
Résultat opérationnel publié



Résultat net publié



Répartition du chiffre d'affaires 2009 par activité*



En milliers d'euros	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires consolidé	1 450 431	1 451 227	1 127 598
dont : Pôle travail temporaire	1 288 364	1 260 238	943 597
Pôle assistance aéroportuaire	105 378	132 935	136 019
Pôle autres activités	78 724	81 791	61 961
Eliminations inter activités	(22 035)	(23 738)	(13 978)
Résultat opérationnel	64 394	44 371	13 717
Résultat part du groupe	37 358	25 040	7 405
Capitaux propres part du groupe	150 645	171 338	176 066
Résultat par action (en euros)	3,32	2,23	0,66
Effectifs permanents	4 473	4 857	4 593
Nombre d'agences	456	463	426



Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En réalisant un bénéfice net de 8,5 millions d'euros, un résultat opérationnel de plus de 13 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 1,13 milliard d'euros, notre groupe a démontré sa capacité à faire face à cette crise économique d'une ampleur sans précédent. Cette évolution, réalisée 100 % en organique, apparaît comme d'autant plus satisfaisante qu'elle s'inscrit dans un environnement économique général qui a particulièrement touché nos marchés. Malgré ce contexte, notre groupe a non seulement continué à gagner des parts de marché mais a également remporté des succès importants.

UN EXERCICE PROFITABLE GRACE A UN GROUPE MOBILISE ET REACTIF

Pour parvenir à de tels résultats, nous nous sommes mobilisés et avons fait preuve d'une grande réactivité en prenant, dès les premiers effets de la crise, les mesures d'adaptation qui s'imposaient avec comme double priorité : défendre notre rentabilité et préserver nos structures et nos réseaux afin de ne rien sacrifier à notre capacité de rebond pour profiter de la reprise. Toutes les mesures prises, plan d'économies général sur les frais de siège et de réseaux, fermeture et regroupement d'agences implantées sur les bassins d'emplois les plus affectés par la crise, mesures de chômage partiel, non remplacement des CDD et des départs, nous ont permis de réaliser 10 millions d'euros d'économie sur l'exercice.

Dans le pôle travail temporaire et recrutement qui assure 84 % de nos revenus en 2009, nous avons mieux résisté que nos marchés de référence tant en France, notre cœur d'activité, qu'en Espagne, notre principal marché à l'international. Nous avons également remporté des succès importants grâce à notre diversification dans le domaine des ressources humaines. Ainsi, nous avons été choisis par Pôle emploi pour assurer l'accompagnement, avec d'autres partenaires, de 20 000 à 50 000 demandeurs d'emploi à l'horizon 2011.

Notre pôle aéroportuaire nous a réservé une nouvelle fois de vrais motifs de satisfaction en remportant la nomination de prestataire en escale sur les aéroports de Roissy CD1, Roissy CDG2, Orly Ouest et Orly Sud. Notre position sur les plus grands aéroports français est désormais incontournable et nous permet de proposer une offre globale de prestations aux plateformes et aux compagnies tant dans les services aux passagers que dans celui du fret. Au delà d'un chiffre additionnel potentiel de 50 millions d'euros, ces nouvelles licences conjuguées à la reprise du trafic aérien, devraient nous permettre une bonne contribution à la rentabilité globale. En Afrique, nous avons remporté la concession exclusive en Sierra Leone pour une durée de 20 ans pour l'ensemble des prestations au sol et des opérations fret du terminal de Freetown, activités qui ont pris effet en avril 2010. Ce nouveau succès fait suite à ceux déjà remportés au Congo, au Gabon et au Mali et conforte notre développement sur ce continent. Dans le secteur aéroportuaire, nous avons également remporté les appels d'offres de la maintenance des passerelles avions des aéroports de Roissy Charles de Gaulle et de Genève qui vont nous permettre un développement sur ce secteur.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE ET SANS DETTE

L'autre grand motif de satisfaction est notre situation financière que nous avons plus que significativement renforcée en 2009 puisque nous disposons en fin d'exercice de près de 180 millions d'euros de capitaux propres et d'une trésorerie nette de 21,5 millions d'euros. Notre solidité financière sécurise pleinement la poursuite de notre développement et nous permet de disposer d'une grande capacité pour réaliser des acquisitions afin d'étendre nos positions sur nos marchés.

1.01



Fort de notre structure financière, de notre confiance dans l'avenir, et souhaitant remercier nos actionnaires pour leur fidélité et leur confiance, le Conseil d'administration du groupe proposera le même dividende que l'an dernier lors de notre Assemblée Générale du 25 juin 2010.

Notre groupe commence l'exercice 2010 sous de bons auspices et enregistre un net rebond de son activité avec un chiffre d'affaires en croissance de près de 9 % au 1^{er} trimestre de l'exercice. Cette belle performance témoigne du bien fondé des mesures mises en place au cours de l'exercice précédent, qui ont préservé intactes toutes nos forces opérationnelles. Ainsi notre pôle travail temporaire et recrutement, en croissance de 7,3 %, surperforme le marché français qui s'établit en hausse de 5 % sur la période. Notre filiale espagnole témoigne d'un net redressement de son activité qui affiche une performance avec un chiffre d'affaires en progression de 8,2 % sur le trimestre.

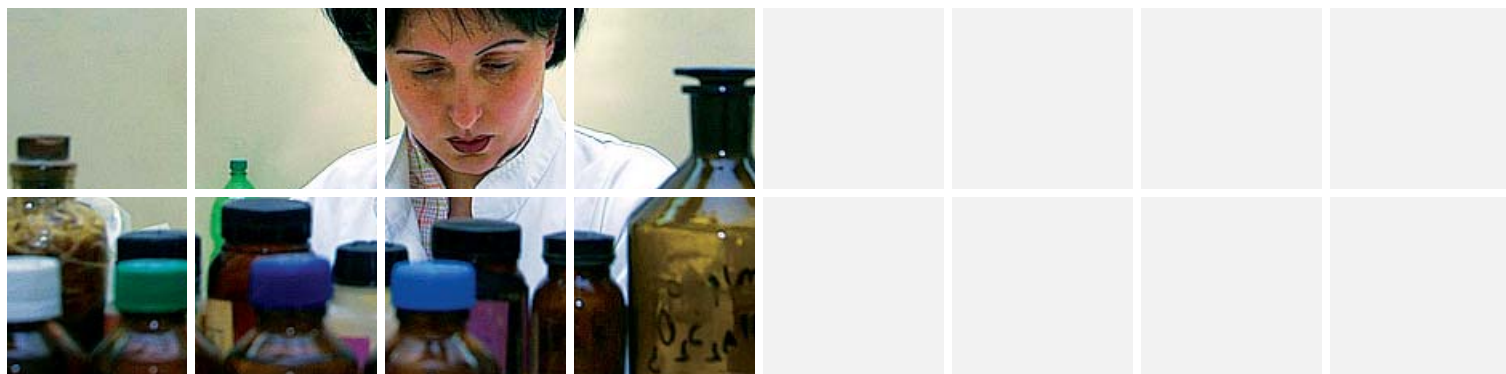
Nos activités aéroportuaires affichent une très forte croissance avec un chiffre d'affaires en progression de près de 29 % au 1^{er} trimestre 2010. Cette belle performance bénéficie de la montée en puissance des nouveaux contrats signés dans le cadre de l'extension de notre champ d'intervention sur de nouveaux terminaux à Roissy et à Orly.

Au regard de ce début d'année réussi et d'un mois d'avril qui confirme la bonne reprise de l'activité, nous réaffirmons notre confiance dans la capacité de notre groupe à réaliser un exercice 2010 sous le signe de la croissance et de la progression des résultats. Car, au delà des aléas conjoncturels, les fondamentaux de notre groupe et des marchés sur lesquels il opère ne sont pas remis en cause. Dans l'aéroportuaire, nous avons acquis des positions désormais incontournables en France et en Afrique qui prendront toutes leurs mesures avec les années de croissance à venir dans le trafic aérien.

Quant à notre cœur de métier, le secteur du travail temporaire et des ressources humaines, il dispose d'un solide potentiel de croissance : le besoin de flexibilité incontournable pour les entreprises, la pénurie en ressources humaines liée aux facteurs démographiques et aux réformes législatives sur les départs en retraite, l'ouverture de l'intérim à la fonction publique qui devrait se traduire par près de 200 000 intérimaires équivalents temps plein, le rôle que nous jouons désormais dans l'accompagnement et l'insertion des demandeurs d'emploi, les missions de reclassement de salariés licenciés qui nous sont confiées, notre offre de service dans le recrutement en CDI et CDD, l'élargissement de notre offre formation, toute l'étendue des prestations que nous proposons désormais tant aux entreprises privées qu'aux acteurs publics sera pour notre groupe autant de leviers de croissance pour les années à venir.

DES FONDAMENTAUX SOLIDES, UN POTENTIEL STRUCTUREL DE CROISSANCE

Claude GUEDJ
Président Directeur Général



Un groupe de services aux entreprises

REPÈRES HISTORIQUES

• 1962

NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998

PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000

INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001

N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne (3 agences) et en Espagne (6 agences).

• 2002

40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, Crit Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 - 2004

POURSUITE DE LA CROISSANCE ET DE LA RENTABILITÉ

Création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo,

Création d'une filiale Crit Intérim au Maroc.

• 2005

UN NOUVEL EXERCICE DE CROISSANCE

La loi de Cohésion Sociale de 2005 permet à Crit intérim d'étendre son offre de services aux recrutements des CDI et CDD,

Crit intérim est la 1^{ère} entreprise de travail temporaire certifiée QSE en France.

• 2006

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET RENFORCEMENT À L'INTERNATIONAL

Le groupe double son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire à l'international avec l'acquisition des sociétés espagnoles Tutor et Addenda,

Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive sur l'aéroport de Libreville au Gabon.

• 2007

CRIT SURPERFORME SON MARCHÉ ET RENFORCE SA POSITION DE 1^{ER} INDÉPENDANT DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE

Le groupe affiche une forte dynamique de croissance, une progression de ses résultats et un renforcement significatif de sa structure financière.

• 2008

UNE BONNE RÉSISTANCE SUR DES MARCHÉS DIFFICILES

Le groupe maintient un bon niveau d'activité malgré la dégradation de l'environnement économique et renforce encore sa situation financière.

• 2009

UN EXERCICE PROFITABLE, UN NET REDRESSEMENT DES RESULTATS AU SECOND SEMESTRE

Le groupe démontre sa capacité d'adaptation et de résistance dans un contexte très difficile et remporte des succès importants.

1.02

En bref

Crit, un acteur global en ressources humaines et services aux entreprises

Premier acteur indépendant du travail temporaire et du recrutement en France, le groupe Crit apporte à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines professionnelles dont elles ont besoin.

Travail Temporaire & Recrutement : L'un des leaders en Europe

Avec un réseau international de 426 agences d'emploi à fin 2009, le groupe est le partenaire ressources humaines de 25 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et délègue chaque année près de 150 000 salariés de toutes qualifications.

Assistance aéroportuaire : un prestataire majeur

Le groupe Crit bénéficie de la confiance de 130 compagnies aériennes internationales qu'il assiste à travers ses 20 filiales d'assistance aéroportuaire en France, en Irlande et en Afrique.

Ingénierie et Maintenance : partenaire des projets des grandes industries

Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseils en hautes technologies et de maintenance industrielle.

- 1 127,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009.
- 4 593 collaborateurs permanents.
- 11 pays d'implantation

TRAVAIL TEMPORAIRE & RECRUTEMENT **84 %***

FRANCE

- Crit Intérim
- AB Intérim

• Les Compagnons **91,7%**
• Les Volants

ÉTRANGER

- Crit Intérim (Suisse)
- Crit España (Espagne)
- Propartner (Allemagne) **8,3%**

- Crit Maroc
- Crit Tunisie

ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE **12 %***

FRANCE

- Groupe Europe Handling (Roissy Orly) **84,7%**

EUROPE

- Sky Handling Partner (Irlande) **8,6%**

AFRIQUE

- Congo Handling **6,7%**
(Brazzaville, Pointe Noire - Congo)
- Handling Partner Gabon (Libreville)
- Sky Handling Partner Sierra Leone (Freetown)

AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES **4 %***

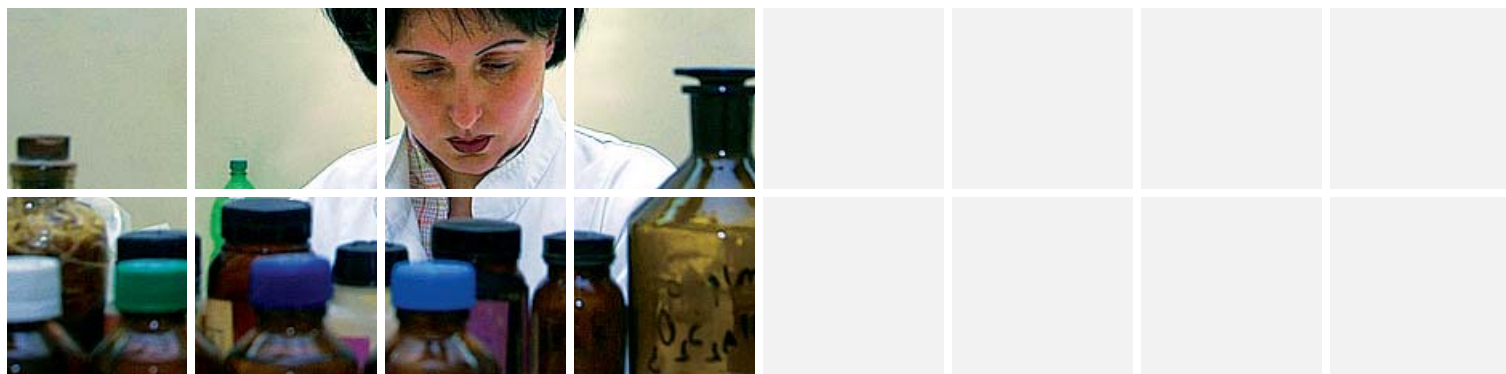
Ingénierie & maintenance industrielle

- Maser
- ECM **82,5%**

Autres services

- RHF (Formation)
- Rh-ExternETT (Dématérialisation RH) **17,5%**
- Otessa (Accueil)
- Crit Center (Industrie & Bâtiment)

* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations inter-activités



L'activité du groupe en 2009

Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe

Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France, présent dans près de 60 villes à l'international, expert dans le domaine de la formation et du conseil et de la gestion dématérialisée des ressources humaines, développant une spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, l'outplacement, le conseil et l'insertion, le Groupe Crit s'impose aujourd'hui comme un acteur global en ressources humaines grâce à son offre de services étendue.

Le groupe bénéficie également de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en Europe et en Afrique et d'une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.

Le travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit Intérim. Ce pôle a représenté 83,7 % de l'activité du groupe en 2009 (avant éliminations inter-activités).

Positionné sur un secteur à fort potentiel de développement, le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 12 % de l'activité en 2009.

Les autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle et regroupent également des services en ressources humaines connexes au métier de base tels que la formation, la gestion dématérialisée des ressources humaines et des prestations d'accueil externalisé.

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Cet effet de taille et les valeurs du groupe - entrepreneurship - proximité - réactivité - satisfaction - sont les fondements sur lesquels se construit la politique de croissance des années à venir.

Cette politique de croissance permet au groupe Crit de bénéficier d'une position clé de challenger dans un secteur concurrentiel et concentré. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, fort de 426 agences à fin 2009 dont 373 en France sous l'enseigne Crit Intérim, le Groupe Crit dispose d'une taille idéale, d'un maillage territorial national, du savoir-faire et des compétences nécessaires pour servir ses clients partout en France en leur délivrant la compétence requise au moment où le besoin s'en fait sentir.

Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer

la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 220 milliards d'euros en 2008 (source Prisme) et a représenté plus de 9,5 millions de salariés en équivalent temps plein (source CLETT), plaçant le secteur du travail temporaire comme l'un des plus importants employeurs privés dans le monde.

Le recours au travail temporaire a constamment augmenté depuis plusieurs décennies. Le chiffre d'affaires généré par le marché de l'intérim dans le monde est passé de 84 milliards d'euros en 1996 à 220 milliards en 2008 et témoigne de l'importance croissante de ce secteur dans l'économie mondiale.

Intimement lié à la conjoncture économique dont il est l'un des principaux indicateurs avancés, le secteur du travail temporaire a été l'un des premiers secteurs touchés par le retournement du contexte économique mondial enregistré au cours de l'année 2008 et a connu une année 2009 particulièrement difficile pour tous les pays et toutes les régions. Cependant, le secteur du travail temporaire dispose de solides atouts et offre un cadre structurel de croissance : la recherche de flexibilité incontournable pour les entreprises, les facteurs démographiques, de pénurie de main d'œuvre créent des conditions naturelles favorables au secteur qui sera en première ligne pour bénéficier des effets de la reprise économique.

2.01

Avec un volume d'activité de 15,3 milliards d'euros en 2009, le marché français, principal marché du Groupe Crit, est le quatrième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonctions de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. En conséquence, d'importantes disparités subsistent mais elles tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Dans ce sens, la directive 2008/104/CE du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008 a établi un cadre protecteur basé sur le principe de la non discrimination concernant notamment l'égalité de traitement entre les travailleurs intérimaires et les travailleurs de l'entreprise et l'accès à la formation professionnelle. La directive prévoit en outre que puissent être revues voire levées les restrictions au travail temporaire qui existent dans certaines législations nationales, comme c'est le cas en France. Les Etats membres doivent transposer la directive d'ici le 5 décembre 2011.

Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire (Source Prisme)

• États Unis

67 milliards d'euros (en 2008)

• Europe

96 milliards d'euros (en 2008)

• Grande Bretagne

28,6 milliards d'euros (en 2008)

• France (Source Prisme)

20,9 milliards d'euros (en 2008)
et 15,3 milliards d'euros (en 2009)

• Japon

31 milliards d'euros (en 2008)

La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict.

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit "de mission" entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit "de mise à disposition" est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice.

Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier qui a autorisé les entreprises de Travail Temporaire à intervenir sur le marché du placement, a prévu également deux nouveaux cas de recours à l'intérim réservés aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, RMIstes...) ou nécessitant un complément de formation.

En janvier 2008, l'accord sur la modernisation du marché du travail, transposé par la loi du 25 juin 2008, a confié au secteur du travail temporaire le soin d'encadrer juridiquement l'activité de portage salarial (activité adaptée aux cadres effectuant des missions ponctuelles en tant que consultants), étendant ainsi les offres de services de la profession.

En août 2009, la loi relative à la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a ouvert la possibilité aux trois fonctions publiques, l'administration publique d'Etat, territoriale et hospitalière de recourir au travail temporaire.



L'activité du groupe en 2009

Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

- Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des Ressources Humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer "au juste moment, de la juste compétence".

- Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de "pis aller", d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

Les principaux acteurs du travail temporaire en France en 2009

Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	14,8	4,8
N°2	RANDSTAD	Origine Néerlandaise	12,4	2,7
N°3	MANPOWER	Origine Américaine	16,0*	4,7*
N°4	GROUPE CRIT	Origine Française	1,1	0,9

Source : communiqués financiers des sociétés

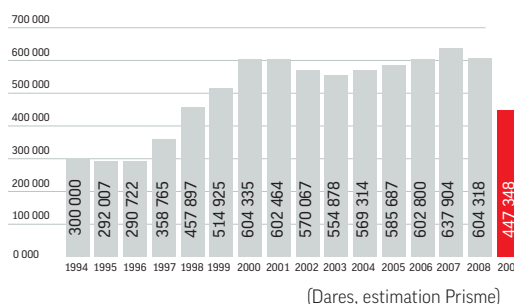
* Md\$

Ce rôle croissant d'accès au monde du travail se traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate année après année une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés.

Ainsi, la part des ouvriers qualifiés, avec 39,4 % des effectifs en 2009, devient prépondérante dans l'emploi intérimaire. Les catégories cadres et professions intermédiaires, qui comptaient pour 5,6 % des effectifs en 1999, ont représenté près de 10 %

des effectifs en 2009. Il est à souligner la forte montée en puissance de l'intérim cadres qui s'est traduit par une croissance de 391 % entre 1997 et 2009.

Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1994 (ETP)

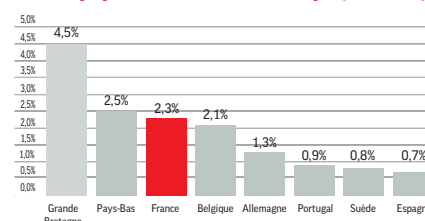


L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (en 2009, 28,5 % des intérimaires ont moins de 25 ans et 50 % trouve leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors qui sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'intérim (8,6 % des intérimaires ont plus de 50 ans en 2009). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : ce sont 233 000 intérimaires qui ont bénéficié en 2008 de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 320 millions d'euros. (Source Prisme)

- C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi n'a cessé de se renforcer. Entre 1995 et 2008, le nombre de salariés en équivalent temps plein a plus que doublé. Entre 2003 et 2008, le chiffre d'affaires du travail temporaire a enregistré une croissance de 17,5 %. Des chiffres qui témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.

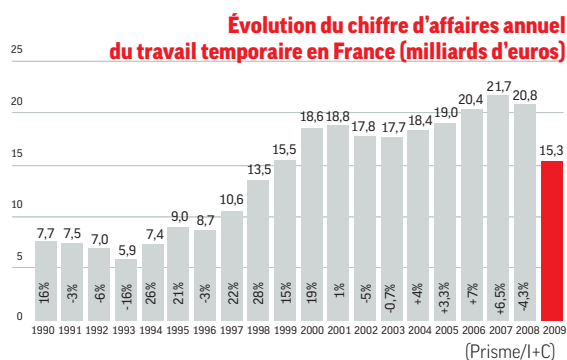
Part de l'emploi intérimaire dans la population active en Europe (en 2008)

(Prisme)



2009, une année de récession économique

- Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit.



En 2009, La France a connu sa plus forte récession de l'après-guerre avec un PIB en baisse de - 2,5 %. Près de 360 000 emplois ont été détruits en un an (entre mi-2008 et mi-2009) et plus de 600 000 depuis le début de la crise. L'industrie a été le secteur le plus touché avec 173 000 pertes nettes de postes en un an. Le secteur de la construction a également été très touché avec 49 900 emplois détruits. Le secteur tertiaire a mieux résisté mais a enregistré, en volume, des pertes considérables avec 134 700 emplois détruits (source INSEE).

Cette très forte contraction de l'activité s'est accompagnée d'une dégradation de la situation du marché du travail avec une réduction très importante des effectifs intérimaires en repli annuel de - 28,7 %, soit près de 157 000 emplois équivalent temps plein de moins qu'en 2008 et 190 500 de moins qu'en 2007 (source Dares/Prisme).

L'industrie, secteur le plus affecté par la crise, a ainsi réduit massivement son recours à l'intérim et a enregistré successivement des baisses trimestrielles de - 49,1 %, - 40,2 % et - 29,2 % pour finir le quatrième trimestre en baisse beaucoup plus limitée à - 3,9 %. A noter le secteur de l'automobile, lequel, particulièrement impacté par la conjoncture, a enregistré une baisse de 77,2 % sur le seul second semestre 2009 (source Prisme).

Le secteur de la construction, également touché, a suivi une tendance similaire et enregistre en 2009 une baisse de ses effectifs intérimaires de - 19,7 % et - 17,2 % aux deux premiers trimestres suivi de - 12,8 % et - 5,6 % aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2009 (source Dares).

Le secteur tertiaire, pareillement affecté par la crise, a vu le nombre de ses effectifs intérimaires réduit de - 23,2 % au 1^{er} trimestre 2009, et de - 21 %, - 14 % et - 1,9 % aux trimestres suivants (source Dares).

Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue en effet la première variable d'ajustement des entreprises en période de ralentissement économique. Face au retournement brutal de la conjoncture, celles-ci ont donc mis en œuvre des restructurations importantes avec en premier lieu, des plans de réductions de leurs effectifs intérimaires.

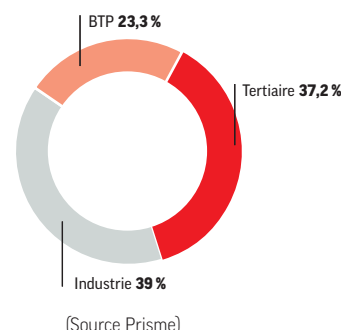
Ce facteur conjoncturel qui pèse momentanément sur le travail temporaire ne remet cependant pas en cause les fondamentaux de ce secteur qui dispose de solides atouts et conserve des perspectives prometteuses. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance. D'autre part, le besoin structurel de flexibilité des entreprises devenu indispensable, le rôle de plus en plus important qu'il joue dans la gestion du chômage, des facteurs démographiques (papy-boom), des pénuries de métiers, les nombreux leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son cœur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior, l'intérim dans la fonction publique, que dans les activités de placement, de recrutement, de reclassement, de conseil, de formation, de portage salarial, de gestion des ressources humaines sont autant de nouveaux marchés et de compétences qui confèrent au secteur du travail temporaire un grand potentiel de croissance. Ainsi, avec près de 40 000 recrutements en CDI ou CDD en 2007, 51 000 recrutements en 2008, les agences de travail temporaire sont devenues les premiers opérateurs privés dans le domaine du recrutement.

A l'instar du secteur de l'intérim, le marché du recrutement a également subi en 2009 une baisse importante des effectifs recrutés avec 29 300 recrutements sur l'année accusant un repli de 41 %.

- Le groupe Crit évolue sur un marché fortement concentré : sur les 1 000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de près de 6 500 agences à fin 2009, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire.

Avec près de 6 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français.

Répartition de l'activité travail temporaire





L'activité du groupe en 2009

Le pôle travail temporaire du groupe Crit :

Une offre globale de services en ressources Humaines

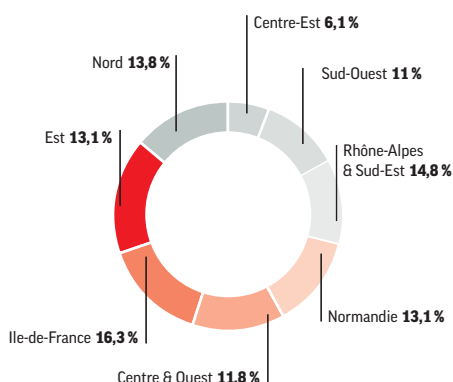
Pionnier du travail temporaire, Crit est aujourd'hui un acteur global en ressources humaines grâce à une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire en France (source société), disposant de positions clés à l'international avec des implantations dans près de 60 villes en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie, Crit répond chaque année aux besoins de près de 25 000 entreprises clientes et accompagne plus de 150 000 salariés de toutes qualifications dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution globale de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec 1 600 collaborateurs permanents, son propre centre de formation qui gère chaque année la formation de près de 10 000 salariés permanents et temporaires, et la spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, le conseil, l'insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés, ingénierie-conseil pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences, ...), le groupe a acquis une dimension d'acteur global en ressources humaines pour répondre aux attentes des entreprises privées et publiques.

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit par région (% du CA 2009)



Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activités

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit Intérim d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activités et sur tout le territoire.

• Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes de France et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

• Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activités

Le réseau Crit Intérim s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente plus de 38 % de son activité en 2009. Le réseau est également très développé dans le BTP (27,5 % en 2009) et a renforcé sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 18 % en 2003 à plus de 34 % en 2009.

Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (agro-alimentaire, aéronautique, pharmacie, chimie...) et les services (banque assurance, télémarketing, transport et logistique, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

• Un mix clientèle stratégique

Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI, son cœur de cible qui représente près de deux tiers du chiffre d'affaires du pôle, le groupe occupe également des positions clés auprès des grands comptes avec 323 accords nationaux actifs à fin 2009.

La diversification de sa base de clientèle permet au groupe de limiter son exposition aux secteurs les plus touchés par la crise et de n'avoir aucune dépendance clients, son premier client représentant moins de 2,5 % du chiffre d'affaires. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

2.01

La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 373 agences à fin 2009 en France, Crit dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

426 agences d'emploi en France et à l'étranger en 2009



Une organisation entrepreneuriale

A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit sont managées par 9 directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit sont des agences "entreprises" organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agence sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de

Organisation fonctionnelle d'une agence



compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover. Cette stabilité favorise en outre une relation "d'intimité" et de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

Une optimisation des réseaux en France et à l'international

Le contexte conjoncturel actuel a créé une pause dans la stratégie extensive des réseaux d'agences du groupe qui s'était traduite en France par la création de 67 nouvelles agences entre 2005 et 2007. Dès 2008, le groupe a provisoirement suspendu sa politique de maillage territorial et a pris des mesures d'adaptation dans les régions françaises les plus affectées par la crise, en s'attachant à préserver les forces opérationnelles pour profiter du rebond : à fin 2009, le réseau français compte ainsi 373 agences.

A l'international, le groupe dispose de positions clés avec des réseaux en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie qui lui permettent d'accompagner ses clients hors de l'hexagone, de répondre à la demande de clients frontaliers et de se positionner sur des pays offrant des potentiels de développement. L'Espagne, pays où le groupe compte le plus d'implantations et qui contribue pour 57 % du chiffre d'affaires du pôle à l'international, a été le pays européen le plus touché par la crise en 2009. Après s'être attaché en 2007 à la fusion des réseaux espagnols acquis en 2006, le groupe a poursuivi en 2009 la réorganisation de ses agences hispaniques et mis en place les mesures dictées par le contexte économique espagnol sévèrement touché. Le groupe a ainsi procédé au regroupement de 6 agences sur son réseau espagnol de travail temporaire en 2009.

En 2009, le groupe a poursuivi son développement au Maghreb, pays qui bénéficient d'un afflux d'investissements étrangers et d'un maillage industriel d'entreprises nationales et internationales de plus en plus important. Ainsi en Tunisie, pays sur lequel le groupe s'est implanté en 2008, on recensait en fin d'année une nouvelle implantation d'entreprise française tous les cinq jours. Au Maroc, où s'implante également un grand nombre d'entreprises, le groupe continue de renforcer son réseau, a ouvert une nouvelle agence à Marrakech et prévoit l'ouverture de 2 nouvelles agences en 2010.

Dès que le contexte économique redeviendra favorable, le groupe entend reprendre le maillage de ses réseaux et renouer avec sa stratégie de croissance extensive ciblée dans les pays et les régions offrant des potentiels de développement.



L'activité du groupe en 2009

L'activité du pôle travail temporaire en 2009 : une bonne résistance sur des marchés difficiles

En 2009, le groupe a démontré une nouvelle fois la capacité de résistance et d'adaptation de son cœur de métier, le travail temporaire, qui s'illustre par une performance supérieure à son marché de référence et ses principaux comparables et un net redressement de ses résultats au second semestre 2009.

Dans un contexte particulièrement difficile marqué par une forte dégradation de la demande des entreprises au cours du premier semestre 2009, le chiffre d'affaires du pôle travail temporaire et recrutement du groupe Crit enregistre une baisse de 25,1 % en 2009 pour s'établir à 943,6 millions d'euros.

En France où le groupe réalise près de 92 % de son chiffre d'affaires, le pôle travail temporaire et recrutement enregistre un chiffre d'affaires de 864,7 millions d'euros, en repli de 25,6 % dans un marché hexagonal en baisse de 26,2 % sur la période (source Prisme). L'activité trimestrielle du pôle montre une amélioration constante au fil des mois. Ainsi, après trois premiers trimestres en baisse respective de 33,5 %, 32,3 % et 23,8 %, le quatrième trimestre 2009 s'inscrit en repli limité à 10,6 % dans un marché en baisse de 14 % sur la période.

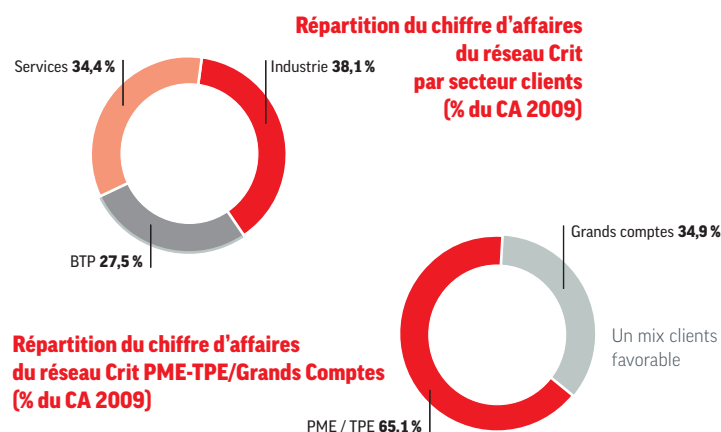
Cette bonne résistance de l'activité est le fruit d'une base de clientèle très diversifiée avec plus de 25 000 entreprises clientes et de positions sectorielles solides.

Le groupe bénéficie en effet d'une forte pénétration auprès des PME/TPE, son cœur de cible, qui représentent plus 65 % du chiffre d'affaires du pôle en 2009, les grands comptes comptant pour 34,9 % du chiffre d'affaires ; cette répartition limite ainsi l'exposition du groupe aux secteurs les plus touchés par la crise. De même, le premier client représente moins de 2,5 % du chiffre d'affaires et les 5 premiers clients moins de 9 %, illustrant ainsi la faible dépendance du groupe vis-à-vis de ses clients. La répartition sectorielle de l'activité témoigne également de la volonté du groupe de développer fortement la part réalisée dans les services, qui représentent en 2009 plus d'un tiers du chiffre d'affaires contre 18 % en 2003. La part dans l'industrie qui représente 38,1 % du chiffre d'affaires en 2009 contre

Pôle travail temporaire	En % du CA 2009 consolidé
• Premier client	2,4 % (contre 3,7 % en 2008)
• Cinq premiers clients	8,9 % (contre 10,8 % en 2008)
• Dix premiers clients	14,2 % (contre 15,7 % en 2008)

La forte pénétration auprès des PME/TPE et le positionnement du portefeuille grands comptes sur de nombreux secteurs d'activité tels que l'agroalimentaire, le transport et logistique, l'environnement et le tertiaire permettent une concentration limitée de la part de l'activité totale des plus gros clients du pôle travail temporaire.

44 % en 2008 est significative de la mauvaise tenue de ce secteur principalement pénalisé par l'automobile, l'un des plus affectés par la crise. Dans le secteur BTP qui représente 27,5 % du chiffre d'affaires, le groupe a particulièrement bien résisté avec une baisse d'activité limitée à 6,2 % en 2009.



Quelques références parmi les 25 000 entreprises clientes du groupe

ADIDAS	PAIN JACQUET GROUPE
ADP	PLASTIC OMNIUM
AIR FRANCE	PSA
ARVATO	RENAULT
AUCHAN	RIO TINTO ALCAN
CARREFOUR	SAFRAN
CEA	SAUR
CEGELEC	SNEF
CLEMESSY	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DASSAULT - BREGUET	STEF-TFE
DHL	SPIE
EADS	SODIAAL
EIFFAGE	SUEZ ENVIRONNEMENT
FAURECIA	SYSTEME-U
FORCLUM	TOYOTA
GDF-SUEZ	TRIGO
GEFCO	VENTEPRIVEE.COM
GEODIS	VEOLIA ENVIRONNEMENT
HSBC	VINCI...
LIDL	

2.01

Les autres prestations en Ressources Humaines du pôle qui regroupent les activités de recrutement, de placement et de reclassement montrent des évolutions contrastées. Ainsi, l'activité Recrutement, touché par les difficultés du marché de l'emploi, affiche néanmoins une meilleure résistance que son marché de référence avec un repli de 35 % contre 38,4 %. En termes d'effectifs, le groupe résiste deux fois mieux avec un repli de ses effectifs recrutés limité à 23,7 % contre un marché en baisse de 41,1 %. Quant aux activités de placement et de reclassement, elles affichent une croissance annuelle de 25 %, bénéficiant notamment de la sélection en 2009 du groupe par Pôle emploi pour co-assurer d'ici à 2011 l'accompagnement de 20 000 à 50 000 demandeurs d'emploi sur 5 bassins régionaux.

A l'international, le groupe a enregistré sur l'exercice un chiffre d'affaires de 78,9 millions d'euros en baisse de 18,8 %. Cette évolution masque cependant des situations très contrastées en fonction des pays. Ainsi, l'Espagne qui représente près de 60 % de l'activité internationale, accuse une baisse de 29 % de son chiffre d'affaires, ce qui constitue néanmoins une bonne résistance compte tenu de la baisse du marché espagnol estimé à -50 % sur l'année (source AETT). Les filiales suisses et allemandes confrontés à une baisse importante de leurs marchés enregistrent un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros en repli de 30 % en 2009. En revanche, la dynamique du pôle en Afrique du Nord est confortée. Les réseaux au Maroc et en Tunisie, qui concentrent aujourd'hui 20 % de l'activité à l'international, ont enregistré une croissance de 68 % sur l'exercice.

A l'instar de l'évolution constatée en France, l'activité internationale enregistre un redressement sur la seconde partie de l'exercice avec une inflexion positive au 4^{ème} trimestre qui s'inscrit en repli limité de 6 % sur la période.

Un exercice 2009 profitable

Face aux conditions de marché, le groupe a réagi rapidement en engageant des mesures d'adaptation nécessaires pour défendre sa rentabilité : plan d'économies général sur les frais de siège et de réseau, regroupements d'agences dans les régions les plus

affectées par la crise, mise en place de mesures de chômage partiel. Ces ajustements ont été réalisés sans sacrifier la capacité de développement du réseau avec 426 agences actives en France et à l'international. Le pôle affiche ainsi un résultat opérationnel de 11,4 millions d'euros sur l'exercice 2009 dont un net redressement sur le second semestre qui dégage un résultat opérationnel de 8,2 millions d'euros grâce à l'amélioration de l'activité et aux bénéfices des mesures d'économie.

Le développement des prestations diversifiées en ressources humaines : Recrutement, placement, insertion, reclassement, conseil...

La spécialisation et la diversification de ses prestations en ressources humaines est l'un des axes de développement privilégié par le groupe. Le recrutement, le placement, l'accompagnement des demandeurs d'emplois, le reclassement et la reconversion professionnelle des salariés licenciés, l'accompagnement des travailleurs handicapés, le conseil aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, les prestations d'évaluation, s'inscrivent dorénavant dans l'éventail des métiers du groupe.

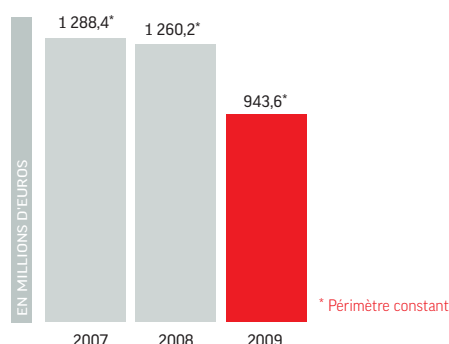
Les nombreux partenariats et contrats signés avec les acteurs publics et privés de l'emploi, son positionnement sur les consultations et les appels d'offres privés et publics, témoignent de cette volonté. Ainsi, suite à l'appel d'offres lancé par Pôle emploi en 2009 pour l'accompagnement de 320 000 demandeurs d'emploi, le groupe a été retenu, avec un groupement de partenaires spécialisés, pour accompagner, d'ici à 2011, de 20 000 à 50 000 demandeurs d'emploi sur cinq bassins économiques à fort potentiel : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Lorraine, Picardie. Cet accompagnement concerne 30 % de demandeurs d'emploi licenciés économiques et 70 % de chômeurs éloignés de l'emploi.

En 2009, le groupe a poursuivi le développement de ses prestations d'accompagnement pour le compte de nombreux acteurs publics tels que l'insertion de 2 500 jeunes diplômés pour le Ministère de l'emploi, l'accompagnement vers l'emploi de jeunes de moins de 26 ans en partenariat avec le CNML, les évaluations des compétences et les actions de formations conventionnées confiées par les agences Pôle emploi ainsi que de nombreuses autres prestations confiées par les Plies, les Conseils Généraux et Régionaux, les mairies. Le groupe a également poursuivi ses prestations de diagnostic et de conseil confiées par l'Agefiph pour accompagner la démarche de cohésion sociale en faveur de l'emploi de personnes handicapées de plus de 1 600 entreprises dites à "quota zéro". En 2009, le groupe a également assuré auprès d'entreprises privées des prestations de reclassement et de reconversion professionnelle de salariés licenciés.

Une politique active en faveur des travailleurs handicapés

Depuis plusieurs années, CRIT mène une politique active en faveur des personnes handicapées. Le groupe dispose à cet effet d'un département "Emploi & Handicap" destiné à favoriser l'emploi des personnes reconnues handicapées au sein des entreprises et a signé plusieurs partenariats avec les organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés, en particulier l'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et la FAGERPH (Fédération des associations groupements et établissements pour la réadaptation des personnes en situation de handicap). En 2009, Crit a missionné plus de 1 000 travailleurs handicapés qui ont réalisé plus de 5 000 missions et a dispensé plus de 8 000 heures de formation auprès de salariés reconnus handicapés.

Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire (en M€)



2.01



L'activité du groupe en 2009

• Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

La stratégie de développement du réseau Crit



Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME/TPE, qui représentent le cœur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquêtes commerciales basée d'une part sur le développement de sa clientèle "grands comptes" en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME/TPE. En 2009, le groupe a continué à renforcer sa présence sur les grands comptes avec 323 accords nationaux actifs à fin 2009.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de ses contrats sera au cœur du rebond du pôle travail temporaire.

- Une politique de croissance extensive stoppée par la crise en 2009

Les agences sont bien sûr au cœur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

Dès le retournement de la conjoncture économique, le groupe a mis en sommeil sa politique de croissance extensive en gelant son programme d'ouverture d'agences et en procédant à des regroupements et des fermetures d'agences. En 2009, le groupe a procédé au regroupement de 32 agences sur les bassins d'emplois les plus affectés par la crise et a mis en œuvre des mesures de chômage partiel sur 138 agences pendant quatre mois (de mars à juin 2009). En Espagne, après une première vague de mesures prises en 2008, le groupe a procédé à la fermeture de 6 agences au cours du premier trimestre 2009. Ces mesures, sans pour autant altérer la qualité des prestations et du maillage territorial, se sont opérées en maintenant les ressources humaines nécessaires pour pouvoir assurer un déploiement rapide. Avec 426 agences actives à fin 2009 et 1 600 collaborateurs permanents, la structure du pôle ainsi maintenue permettra au groupe de bénéficier pleinement de la reprise du marché.

Le groupe entend reprendre, dès que la conjoncture économique le permettra, sa stratégie de création d'agences car chaque ouverture d'agence, qui fait l'objet d'une étude de marché pointue, apporte au groupe de clientèle nouvelle et l'élargissement de son fichier de candidats. Chaque ouverture renforce la politique de proximité qui est au cœur du dispositif du pôle travail temporaire et recrutement.

• Si son positionnement reste celui du généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera le développement de son cœur de métier sur des secteurs spécialisés à plus forte valeur ajoutée tels que le nucléaire, le médical, l'informatique, l'aéronautique, l'aéroportuaire et intensifiera sa stratégie d'acteur global en ressources humaines grâce à un développement soutenu de son offre recrutement, placement, reclassement, conseil et formation. En 2010, l'accent sera également mis sur le développement de son offre intérim sur le nouveau marché de la fonction publique qui s'est ouvert en 2009 au secteur du travail temporaire. Estimé à 150 000 intérimaires équivalents temps plein d'ici 2012 (source : Confédération Européenne des Agences privées de l'Emploi), ce marché offre un nouveau potentiel de développement commercial pour le groupe.

Le développement des agences Crit répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par là-même la productivité de ses agences. La génération de cash flow lui permet donc de financer de nouvelles agences et offre un potentiel de croissance organique extrêmement fort, tant en termes de chiffre d'affaires que de marges commerciales.

2.02

Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Malgré une baisse du transport aérien en 2009 due aux répercussions de la crise économique, ce secteur demeurera un marché en croissance dans les années à venir. Le pôle aéroportuaire restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe Crit pour les prochaines années.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérègle ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

L'assistance aéroportuaire : une gamme de services élargie

Un positionnement de choix

- Prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG1, CDG2, Orly Ouest et Orly Sud
- Prestataire sur les aéroports de Dublin et de Shannon (Irlande)
- Concessions exclusives sur le Congo, le Gabon, la Sierra Leone
- Prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, embarquement, collecte des bagages,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages et du fret, contrôle des pleins, repoussage avions,
- Trafic : suivi des plans de vol, établissement des devis de masses et centrage, météo...
- Assistance au fret : transfert piste fret et poste

Le marché de l'assistance aéroportuaire

En effet, ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et le "Global Market Forecast" d'Airbus portant sur les prévisions de croissance du trafic passagers entre 2009 et 2028 prévoit une croissance annuelle mondiale de 4,7 % pour les 20 prochaines années. Les compagnies de l'Asie (+ 6 %), du Moyen Orient (+ 6,9 %), d'Amérique Latine (+ 5,8 %), de la CEI (+ 5,9 %) et d'Afrique (+ 5,2 %) connaîtront les plus forts taux de croissance par an pour les 20 prochaines années suivies par les compagnies européennes (+ 4,3 %) et américaines (+ 2,4 %).

Conséquence de la crise financière et économique mondiale, le trafic aérien a enregistré en 2009 une baisse de 3,5 % de son trafic passagers dans le monde avec néanmoins une amélioration significative au mois de décembre en hausse de 4,5 %. L'analyse par région montre des évolutions contrastées avec des baisses de 5 à 5,6 % en Amérique du Nord, Asie Pacifique et Europe, de 6,8 % en Afrique et des croissances de 11,2 % au Moyen Orient et de 0,3 % en Amérique Latine (lata).

En France, l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle a enregistré une baisse de son trafic passagers de 4,9 % en 2009. L'aéroport d'Orly avec plus de 25,1 millions de passagers a quant à lui enregistré une baisse de 4,7 % sur la même période (source ADP).

Malgré un contexte économique toujours difficile, le début de l'année 2010 offre cependant des perspectives encourageantes avec une croissance du trafic mondial de 6,1 % au premier trimestre (source ACI).

Cette amélioration du trafic, supérieure aux attentes, permet une prévision de croissance annuelle du trafic aérien mondial de 5,6 % en 2010 (lata)

Roissy CDG, 1^{er} aéroport français

- 2^e aéroport européen : 57,9 millions de passagers en 2009
- CDG2 : 1^{ère} plateforme aéroportuaire de Roissy 46,5 millions de passagers en 2009
- CDG1 : 8,1 millions de passagers en 2009
- CDG3 : 3,3 millions de passagers en 2009
- Orly : 25,1 millions de passagers en 2009
- Orly Ouest : 14,7 millions de passagers
- Orly Sud : 10,4 millions de passagers



L'activité du groupe en 2009

La France, un marché spécifique

Avec près de 58 millions de passagers en 2009, l'aéroport Roissy CDG est le 2^{ème} plus grand aéroport en Europe et le 5^{ème} au monde. Paris-Orly, 2^{ème} plus important aéroport français, a transporté plus de 25 millions de passagers.

En 2009, le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, a considérablement étendu son périmètre d'intervention et opère dorénavant sur Roissy CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de plus de 46,5 millions de passagers en 2009, sur CDG1 (8,1 millions de passagers en 2009), et sur Orly Ouest et Orly Sud qui ont totalisé un trafic passagers de 25,1 millions en 2009.

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Après avoir été nommé prestataire aéroportuaire en juin 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling a remporté en 2009 l'appel d'offres lancé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et a été désigné par le Ministre chargé des transports, prestataire sur les quatre plus grandes plateformes aéroportuaires françaises : Roissy CDG2, Roissy CDG1, Orly Ouest et Orly Sud. Fort de son positionnement, le groupe conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, British Airways, Emirates, EasyJet, Lufthansa, Tam...). Le groupe Europe Handling a ainsi assisté près de 80 000 vols en 2009.

Le marché irlandais, 2^e marché sur lequel opère le groupe Crit

Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuaires opérant sur un même aéroport. Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec 20,5 millions de passagers en 2009. Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon qui a enregistré un trafic passagers de 2,4 millions en 2009. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies Charter, la

stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais.

Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des aéroports européens. Cette dérégulation des services spécialisés a permis une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuaires, marché sur lequel le groupe Crit joue désormais un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaires, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit

- Près de 110 000 vols et plus de 130 compagnies assistés en 2009 dans le monde
- Certification IATA AHM 804
- 20 filiales d'assistance aéroportuaire
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- 2 implantations en Irlande
- 2 implantations au Congo (Brazzaville et Pointe Noire), 1 au Gabon à Libreville, 1 à Freetown en Sierra Leone
- Un effectif de 2 329 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale : un parc de plus de 700 engins et véhicules aéroportuaires (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaires. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaires de sociétés extérieures.

2.02

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation "terrain". Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.

Le pôle aéroportuaire, une stratégie de niche avec une volonté d'accroître la prestation directe

La France, l'Irlande, le Congo, le Gabon et la Sierra Leone, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce à l'ouverture de nouveaux terminaux sur Roissy et Orly. L'ouverture totale du terminal S3 de Roissy CDG2 qui accueille notamment les A380 d'Air France, celle du nouveau satellite S4 d'une capacité de 7,8 millions de passagers prévue

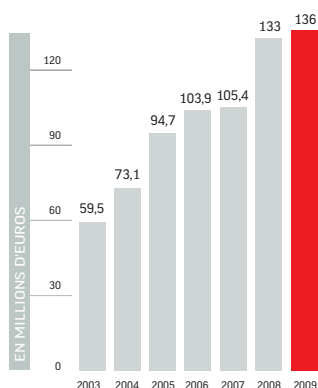
fin 2012, vont permettre potentiellement d'atteindre une capacité de 82 millions de passagers en 2012.

Et, malgré le ralentissement du trafic en 2009, 10 millions de passagers supplémentaires sont prévus en 2015 sur l'aéroport de Roissy et 13 millions de plus d'ici à 2020. Sur Orly, un nouveau satellite international pourrait également entrer en service en 2020 (source La Tribune).

Des potentiels dont devrait profiter pleinement le Groupe Europe Handling qui détient désormais des positions clés sur ces aéroports.

Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire



Une année 2009 marquée par un succès majeur en France et une nouvelle concession exclusive en Afrique

Le Groupe est nommé prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG1, CDG2, Orly Ouest et Orly Sud

En 2009, le groupe a remporté un succès majeur en France. Suite à l'appel d'offre lancé par la Direction Générale de l'aviation civile, sa filiale Groupe Europe Handling a en effet été nommé par le Ministre des transports, à compter du 1^{er} novembre 2009, prestataire d'assistance en escale sur Roissy CDG1, Roissy CDG2, Orly Sud et Orly Ouest. Cette nomination permet au groupe non seulement de conforter sa position sur Roissy CDG2 où il opère depuis 2001 mais aussi d'élargir considérablement, à compter du 1^{er} novembre 2009, son périmètre d'intervention à de nouveaux terminaux. L'accès à ces nouveaux marchés devrait permettre de dégager un chiffre d'affaires additionnel potentiel de près de 50 millions d'euros. Cette désignation permet au groupe de proposer dorénavant une offre globale de prestations aux plateformes et aux compagnies tant dans les services aux passagers que dans le domaine du fret. L'accès à ces nouveaux terminaux ont d'ores et déjà permis au groupe de signer depuis novembre 2009, 17 nouveaux contrats pluriannuels sur Roissy CG1 (dont Lufthansa, Swiss International...) et sur Orly Ouest et Sud (dont EasyJet, Britair...) représentant l'assistance de 45 000 vols par an. En 2009, le groupe a également reconduit deux importants contrats avec Air France (sous-traitance) et Air Canada, renouvelé ses contrats avec les compagnies TAM et Luxair Luxembourg Airlines, et a remporté 3 nouveaux contrats d'assistance sur Roissy CDG2 avec les compagnies Oman Air, Air Malta et Montenegro qui s'ajoutent au portefeuille des compagnies que le groupe assiste depuis 2001 sur ce terminal.

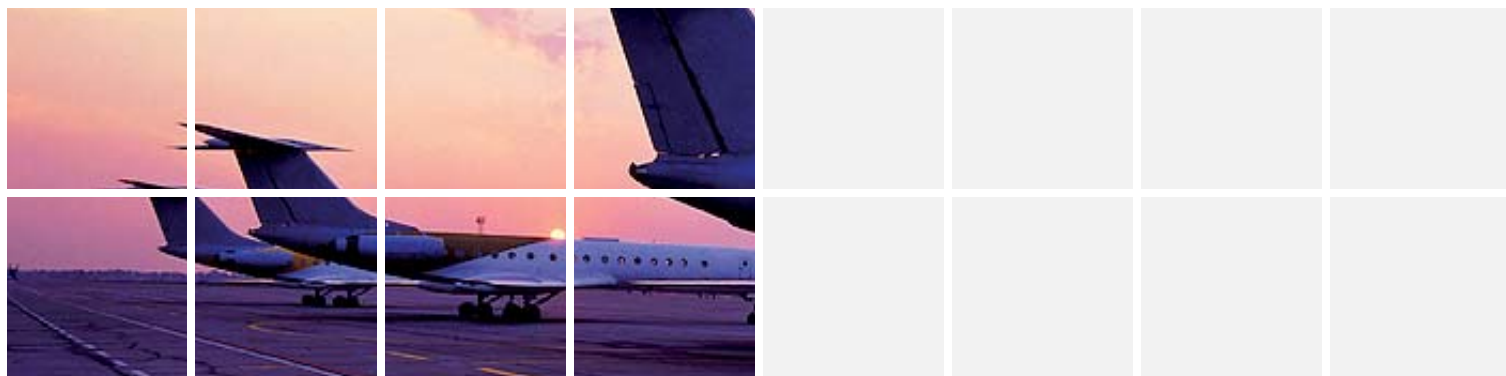
Le groupe obtient la concession exclusive en Sierra Leone

Après les implantations réussies au Congo en 2003 et au Gabon en 2007, le groupe a franchi en 2009 une nouvelle étape dans son développement en Afrique. L'Etat Sierra-Léonais lui a attribué une concession exclusive pour une durée de 20 ans portant sur la prise en charge de l'ensemble des prestations d'assistance au sol et des opérations du terminal fret de l'aéroport international de Freetown. Au Gabon et au Congo, 20 contrats (dont 11 nouveaux) ont été signés ou renouvelés au cours de l'exercice. Au Mali, le groupe a poursuivi ses prestations d'assistance technique et opérationnelle auprès du prestataire aéroportuaire désigné sur les 13 aéroports du pays dont 6 sont internationaux.

En Irlande, malgré un marché aérien 2009 particulièrement touché par la crise avec une baisse de 13% du trafic passagers sur l'aéroport Dublin, 8 contrats (dont 5 nouveaux) ont été signés ou renouvelés sur l'exercice. Après avoir reçu en 2005, le "Main Award" récompensant la meilleure entreprise franco-irlandaise, et en février 2009 "l'Excellence through people" décerné à la meilleure entreprise pour sa gestion des ressources humaines, le groupe a reçu en septembre 2009 le "National Irish Safety Award" qui prime les meilleures entreprises irlandaises en matière de sécurité et de santé au travail.

Un chiffre d'affaires en croissance malgré un trafic aérien perturbé

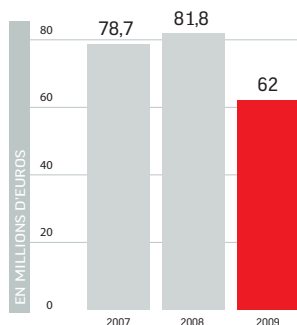
Grâce à sa forte dynamique commerciale qui s'est traduite en 2009 par la signature ou le renouvellement de 49 contrats pluriannuels en France et à l'international, les activités aéroportuaires du groupe affichent en 2009 un chiffre d'affaires de 136 millions d'euros en croissance de 2,3% malgré un marché du transport aérien mondial en baisse de 3,5% et un résultat opérationnel de 2,3 millions d'euros. Au quatrième trimestre 2009, la croissance du chiffre d'affaires qui s'élève à 23,5% profite notamment de l'extension du champ d'intervention du groupe sur les nouveaux terminaux de Roissy et Orly qui ont généré en deux mois un chiffre d'affaires de près de 7 millions d'euros.



Les autres services : des activités connexes au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services*



* avant éliminations inter-activités

En 2009, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 62 millions d'euros (avant éliminations inter-activités) et un résultat opérationnel proche de l'équilibre (- 33 K€).

L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des "autres services", représentent 82,5 % des revenus du pôle. Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en hautes technologies, partenaire des projets des grands groupes industriels en France et à l'international et qui intervient au plus haut niveau de conception en tant que conseil en innovation (activité pour laquelle elle possède un agrément du Ministère de la recherche) et Maser Engineering, spécialisée en ingénierie, installation et travaux neufs et maintenance industrielle.

De l'ingénierie Produit/Process à la maintenance industrielle, quatre domaines d'intervention clés :

- **L'ingénierie Produits – Process** : le groupe intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en oeuvre d'un projet industriel, dans les études, d'une part en conception et fabrication de prototypes et de machines spéciales, en études et calculs de structures aéronautiques ou d'équipements automobiles, d'autre part, dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général.

- **L'installation et les travaux neufs**, domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.

- **La Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production et d'exploitation ainsi que leurs périphériques.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 10 établissements et 6 antennes en France.

Les activités d'ingénierie et de maintenance du groupe s'exercent sur l'ensemble des secteurs de l'industrie. Historiquement positionnées sur les secteurs automobile et aéronautique, le groupe a élargi depuis plusieurs années son offre aux industries agroalimentaire, aéroportuaire, pharmacie et cosmétologie, papeterie, pétrochimie, construction navale.

Les principaux clients du pôle sont les groupes ADP, AEROLIA, BEAUFOR-IPSEN, BOMBARDIER, CALCIA, CARREFOUR, DASSAULT, DURR, EADS, EDF, FLOWSERVE, GROUPE LFB, GSK, HEINEKEN, KORBER, KUKA, LAFARGE, PSA, PFW, RENAULT-NISSAN, SAFRAN, SANOFI-AVENTIS, SNR GROUP, THALES, V&M, VEOLIA, ZODIAC...

Le secteur ingénierie et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001, CEFRI (nucléaire), EN 9100, DOA PART 21J auprès de l'ESA (en cours).
- Des agréments Formation et Laboratoire de R&D
- Des sociétés membres du GIFAS, du CETIM, de l'AFIM, du GIM, du POLEPHARMA et de l'ALFA-ACI
- Un effectif moyen en 2009 de plus de 600 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

2.03

L'ingénierie et la maintenance industrielle

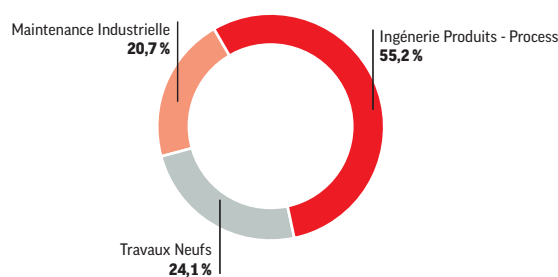
En 2009, les activités ingénierie et maintenance du groupe crit ont dû faire face à un contexte particulièrement difficile marqué par une forte dégradation des principaux marchés de référence, l'automobile et l'aéronautique ainsi que la construction mécanique. Sur l'exercice, le chiffre d'affaires ingénierie et maintenance s'est établi à 44,4 millions d'euros, enregistrant une baisse de 21 %.

Afin de faire face à cette situation de crise, le groupe a engagé des mesures de réduction de coût, de chômage partiel, procédé à la fermeture de 2 établissements et mis en place des formations destinées à déployer ses forces vers les nouveaux secteurs d'activités à plus forte valeur ajoutée sur lesquels se diversifient les activités d'ingénierie du groupe tels que la R&D dans le domaine des matériaux composites, le conseil en management et gestion de projets, les études dans les domaines ferroviaire, pétrole gaz et énergie nucléaire, activité pour laquelle le groupe ouvrira en 2010 une agence en région paca.

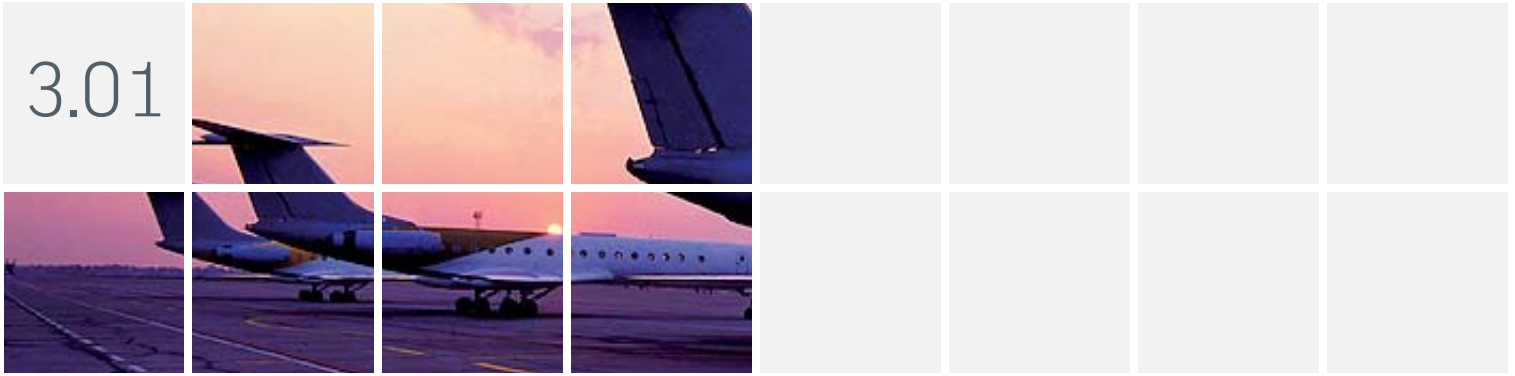
Cette stratégie de diversification menée par le groupe depuis plusieurs années, tant au niveau des prestations que des secteurs d'activité, a ainsi permis en 2009 de renforcer le développement des activités d'ingénierie et maintenance sur les secteurs de l'agroalimentaire (+ 11 % de croissance), les services (+ 24 %), la parachimie et l'industrie pharmaceutique (+ 23 %) ainsi que sur des secteurs stratégiques "non délocalisables" sur lesquels le groupe entend intensifier son développement comme celui des plateformes logistiques, des structures médicales, des énergies nouvelles, de l'environnement, des infrastructures aéroportuaires. Ainsi, sur ce secteur, le groupe a remporté en 2009, via sa filiale Maser, un contrat de maintenance pluriannuel avec le groupe Aéroports de Paris portant sur la maintenance des équipements postes avions de l'Aéroport de Roissy CDG et un contrat portant sur la maintenance des passerelles de l'aéroport de Genève. Cette filiale a également obtenu l'agrément "Recherche et développement", lui permettant d'élargir le champ d'intervention de son expertise R&D auprès des entreprises.

Les actions prises en 2009 ont permis aux activités ingénierie et maintenance de préserver la structure et les effectifs afin de pouvoir assurer un déploiement rapide dès le retour à un environnement économique plus favorable. En 2010, malgré un contexte toujours difficile, le groupe observe une certaine reprise des activités dans le secteur de l'automobile ainsi que dans le secteur aéronautique, qui combinée aux actions de diversification opérées par le groupe permettent d'envisager un exercice 2010 plus favorable pour ses activités ingénierie et maintenance.

Répartition du CA Ingénierie et Maintenance 2009 par métier



3.01



L'organisation du groupe

Une société mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle n'exerce pas d'activité économique propre.

Ses filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- Le travail temporaire : cette ligne de métier, qui représente au 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires total de 943,6 millions d'euros, regroupe 4 filiales opérationnelles exerçant en France et 11 filiales opérant à l'étranger (Allemagne, Espagne, Maroc, Suisse, Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 8,4 % du chiffre d'affaires total du pôle.

Les activités des 3 filiales à objet interne, prestataires de services informatiques, juridiques et de publicité, principalement dédiées au pôle Travail temporaire, ont été rattachées à cette ligne de métier.

- L'assistance aéroportuaire : cette ligne de métier représente au 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires total de 136,0 millions d'euros. Ce pôle regroupe 14 filiales opérationnelles exerçant en France et 6 filiales opérant à l'étranger (Gabon, Congo, Irlande, Maroc et Sierra Leone). Le volume d'activité à l'étranger représente 15,4 % du chiffre d'affaires total de ce pôle.

- Les autres activités : cette ligne de métiers regroupe les autres activités de services aux entreprises (transmission et gestion d'informations dématérialisées, engineering et maintenance industrielle, fournitures pour l'industrie et le bâtiment, prestations d'accueil et formation, soit 8 filiales opérationnelles françaises), pour un chiffre d'affaires total de 62,0 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 9 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 23 aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés en annexe du rapport de gestion.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans sont les suivantes :

2007 : Création de la société de droit slovaque Crit s.r.o. spécialisée dans le travail temporaire et détenue à hauteur de 100 % par Groupe Crit ; création de la société de droit marocain C-Services, spécialisée dans la prestation de services et les travaux de sous-traitance ; création de la société de droit tunisien Crit RH spécialisée dans le travail temporaire.

2008 : Cession en juin 2008 de la filiale Paris Ile de France Sécurité SARL dédiée aux activités de gardiennage et de sécurité ; Création de la société Paris Customers Assistance, détenue en totalité par la société Groupe Europe Handling, dédiée aux activités aéroportuaires ; Création de la société de droit tunisien Crit Tunisie, détenue à hauteur de 95 %

par la société Groupe CRIT, dédiée aux activités de sélection et de placement de personnel.

2009 : Pour répondre à l'extension du périmètre d'intervention du groupe sur les aéroports de Paris Charles de Gaulle et Paris Orly, création de 4 nouvelles filiales dédiées aux activités aéroportuaires, détenues en totalité par la société Groupe Europe Handling : les sociétés Orly Ramp Assistance, Orly Customer Assistance, Ramp Terminal One et Terminal One Assistance. Par souci de simplification des structures du pôle travail temporaire, la société Mayday Travail Temporaire a été intégralement dissoute et son patrimoine transmis à la société Crit, associée unique.

Pour répondre à l'attribution, par l'état Sierra-Léonais, d'une concession exclusive de 20 ans portant sur la prise en charge des prestations d'assistance au sol de l'aéroport de Freetown, création de la société Sky Handling Partner Sierra Leone, dont le capital est détenu à hauteur de 80 % par la société Groupe Europe Handling.

En sa qualité de société holding, le rôle de Groupe CRIT s'inscrit autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés de travail temporaire en rémunération des prestations rendues par Groupe CRIT, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les frais de loyers relatifs aux locaux dont Groupe CRIT est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, certaines filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe CRIT la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe CRIT est redevable de ces montants à ses filiales. Ainsi, le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe ainsi que de la dette d'acquisition qui lui est relative.

3.02

Les Ressources Humaines

Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise.

Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Conjointement à la politique de développement des compétences affichée par le groupe depuis plusieurs années destinée à optimiser les parcours professionnels de tous ses collaborateurs, le groupe privilégie l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs.

Afin de faciliter leur intégration au sein du groupe, de leur entité, de leur équipe et de leur fonction, le groupe a mis en place un parcours d'intégration individuel visant à favoriser le partage d'une culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes. Chaque parcours d'intégration comporte une journée d'information présentant de manière exhaustive le groupe, suivie de plusieurs stages de formation et d'un accompagnement de proximité sur le terrain.

Après avoir organisé en 2008 des entretiens visant à une évaluation des compétences et du potentiel afin de mieux répondre aux attentes des collaborateurs en termes d'évolution professionnelle et de développement personnel, le groupe a mis en place en 2009 des commissions de développement des ressources humaines permettant une gestion optimisée visant à limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles.

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés..).

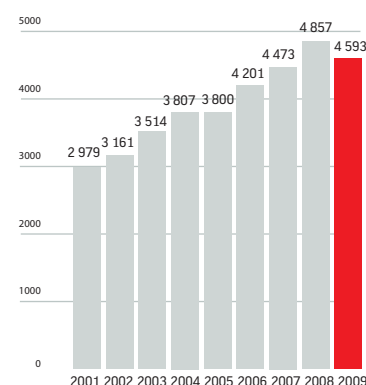
La politique menée depuis plusieurs années par le groupe en faveur des personnes handicapées s'est illustrée en septembre 2008 par la reconduction et l'élargissement de son partenariat pluriannuel avec l'Agefiph en faveur des salariés intérimaires reconnus handicapés intégrant également dans une convention spécifique, les collaborateurs permanents. En 2009, le groupe a souhaité renforcer sa politique en faveur des personnes handicapées en signant un accord national avec la Fagerh (Fédération des Associations Gestionnaires et des Etablissements de Réadaptation pour handicapés).

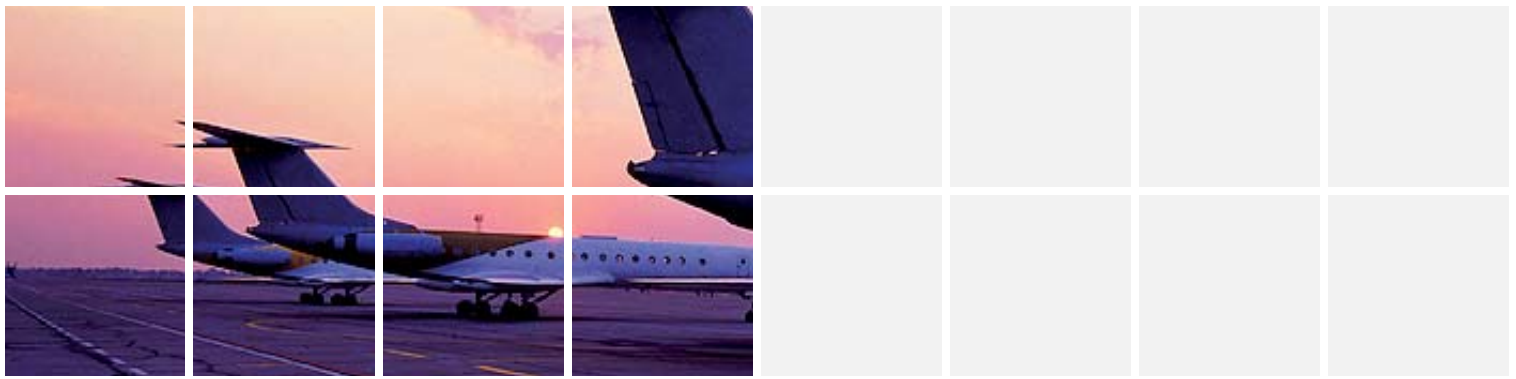
Pour favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, le groupe a noué des partenariats avec de nombreux acteurs publics tels que le Pôle emploi, le Ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale, le Conseil National des Missions locales, les Conseils généraux, les Conseils régionaux, ...

En 2009, le groupe a signé auprès de Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi et de Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, l'Engagement National des Jeunes des Quartiers, attestant de son engagement à aider les jeunes des quartiers à accéder à l'emploi et à lutter contre la discrimination à l'embauche, liée à leur lieu de résidence. Cette signature confirme l'engagement pris en 2008 par le groupe à promouvoir la non-discrimination et promouvoir la diversité. A ce titre, le groupe a mis en oeuvre un Plan Diversité et Egalité des chances et mis en place une structure interne de pilotage.

Dans le cadre de la démarche de développement durable du groupe, les actions mises en place ont permis à sa filiale aéroportuaire d'être signataire de la charte "Observatoire" de la Fédération nationale de l'aviation civile.

**Évolution
des effectifs
permanents
du groupe Crit**





Les Ressources Humaines

La formation : un maître mot et un gage permanent de progrès et de promotion

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le groupe. Accompagner le développement et l'évolution de chaque salarié qu'il soit permanent ou temporaire, l'aider à s'intégrer harmonieusement tant au sein du groupe que dans les entreprises clientes, répondre aux demandes de formation exprimées par les entreprises et anticiper leurs besoins, être le moteur de la performance et valoriser les compétences de chacun, telles sont les exigences clés du groupe Crit. De par les évolutions des caractéristiques et exigences législatives, commerciales et techniques des métiers clients, la formation développe désormais une offre de plus en plus étendue pour permettre une montée en compétences des personnels permanents et temporaires du groupe.

La prise en charge des nouveaux entrants au travers d'un processus d'intégration permet une adaptation immédiate aux activités de gestion d'agence.

Ces formations permettent aux collaborateurs d'intégrer de façon harmonieuse l'entreprise et les fondamentaux culturels. Une cellule d'écoute des besoins clients a été créée, elle apporte son soutien à la création de nouveaux modules qui correspondent à la demande du client.

La direction pédagogique veille au suivi rigoureux de l'amélioration des programmes mis en œuvre et adapte ceux-ci pour une meilleure adéquation "personnels-activité clients". Pour servir sa politique de formation, le groupe dispose de deux centres de formation internes dédiés aux collaborateurs permanents et temporaires. En 2007, le groupe a doté sa filiale de formation RHF de nouvelles installations afin de répondre parfaitement aux besoins des techniques modernes de formation d'aujourd'hui.

Le groupe a récemment procédé à l'acquisition de deux nouveaux centres de formation situés à Paris et à Valence qui lui permettent de diversifier son offre de formation. En effet, le centre de Paris dispense des formations qualifiantes et diplômantes (BAC – BTS en alternance) et le centre de Valence est spécialisé dans la formation longue durée et travaille en étroite collaboration avec le Pôle Emploi.

La formation des collaborateurs permanents

Les centres de formation du groupe répondent aux besoins de formation exprimés par les responsables des différentes filiales et les collaborateurs d'agences et se positionnent en force de proposition afin d'anticiper l'évolution des métiers du groupe.

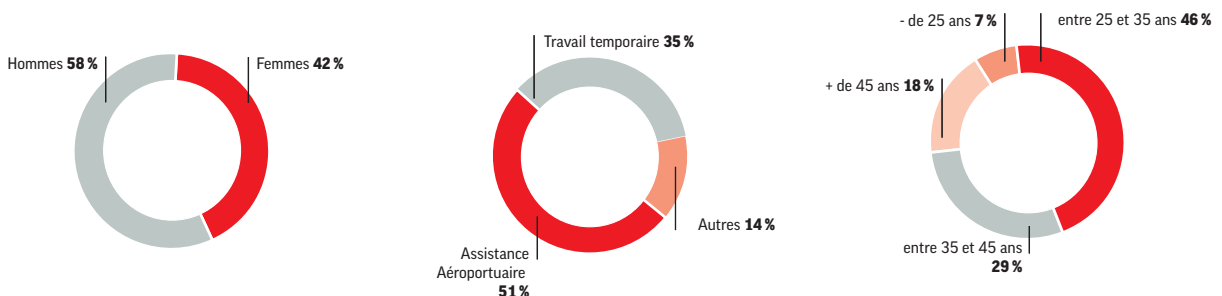
Façonner une culture managériale pour dépasser la vision technicienne et devenir de véritables gestionnaires du capital humain, optimiser et fidéliser les compétences des personnels permanents et intérimaires, permettre à chaque collaborateur d'accroître ses performances par l'élargissement de ses compétences, lui donner tous les outils pour mieux appréhender la complexité et l'évolution de sa fonction s'inscrivent parmi les objectifs des formations proposées. Ainsi, les outils de gestion informatique développés par le groupe pour automatiser, réduire et optimiser les traitements administratifs de son réseau d'agences vont permettre de favoriser un redéploiement des tâches administratives vers des fonctions productives.

Pour ce faire, le groupe met en place des parcours de professionnalisation individualisés qui permettront à un grand nombre de ses collaborateurs administratifs d'évoluer vers des carrières commerciales ou des fonctions liées au recrutement, leur offrant ainsi un élargissement de leurs compétences et permettant au groupe de mobiliser ces forces nouvelles sur la conquête de nouveaux clients. En 2008, le groupe a reconduit ses modules de formations destinées à aider les collaborateurs à faire face aux incivilités et aux agressions, malheureusement de plus en plus fréquentes au sein des agences de travail temporaire.

En 2009, le groupe a mis en place des parcours de professionnalisation et des modules de formation pour ses collaborateurs touchés par les mesures de chômage partiel mises en œuvre sur les bassins d'emplois les plus impactés par la crise.

En 2008, le groupe s'est engagé à promouvoir la non-discrimination et la diversité et a mis en place en 2009 des formations spécifiques auprès de ses managers (formations assurées par l'Institut Ethique Diversité) et de ses collaborateurs permanents et a créé à cet effet un site d'e-learning mis en ligne en avril 2010.

Tous les domaines touchant au savoir-faire et savoir-être des collaborateurs permanents du groupe sont ainsi couverts.



3.02

La formation des collaborateurs intérimaires

Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

Le contexte économique ayant touché un grand nombre de salariés intérimaires, le groupe a mis en place, dans le cadre de la période de professionnalisation, des parcours de formation afin de faire monter en compétences ses collaborateurs intérimaires et leur permettre d'ouvrir leur employabilité à d'autres secteurs d'activités moins affectés par la crise (comme le nucléaire, les énergies nouvelles...)

Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une

	Budget de formation en milliers d'euros	Nombre de salariés
• 2002	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023
• 2004	9 640	14 671
• 2005	9 625	14 505
• 2006	13 430	10 212
• 2007	14 981	11 905
• 2008	15 019	8 418
• 2009	11 205	9 100

formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe,

La Qualité, la Sécurité, l'Environnement le management "d'une entreprise citoyenne"

Crit a été l'une des premières entreprises de services à développer une politique en matière de qualité. C'est ainsi que, en 1993, Crit a reçu la "Coupe d'Or" des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification :

- ISO 9000 pour l'ensemble du réseau,
- CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées,
- MASE pour les agences initialement spécialisées en pétrochimie.

La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité. Toutes les activités du groupe sont aujourd'hui certifiées.

La qualité a permis de fédérer, suite aux différentes acquisitions, l'ensemble des entités du réseau en améliorant son organisation ainsi qu'en optimisant l'écoute et la satisfaction clients.

Conformément à ses engagements, Crit a réussi l'intégration de son Système de Management Intégré basé sur les référentiels Qualité (ISO 9001) / Santé & Sécurité au travail (BS OHSAS 18001) / Environnement (ISO 14001) et a certifié l'ensemble de ses agences en juin 2005.

Ce Système de Management a pour objectif de gérer les risques liés à/au :

- La santé et la sécurité au travail des intérimaires,
- Juridique,
- La finance,
- L'environnement.

La mise en conformité du système de management de la Sécurité selon les nouvelles exigences du référentiel BS OHSAS 18001 a pris en compte la préservation de la santé et de la sécurité du personnel permanent et intérimaire grâce à :

- La montée en compétence et la responsabilisation du personnel en matière de maîtrise des risques professionnels afin notamment de réduire le nombre des accidents du travail et de trajet ainsi que leurs conséquences
- La prise en compte des prérogatives de santé, d'hygiène et de sécurité au travail
- L'approche de la prévention sécurité clients/intérimaires.

L'environnement, même dans une activité de service de par sa nature peu ou prou exposée aux risques environnementaux a été traité. Afin de réduire les impacts de nos établissements et de nos activités sur l'environnement, il a été décidé de mettre en place une approche participative des personnels du groupe à la gestion du "monde de demain".



Politique d'investissement

L'activité Travail temporaire et recrutement est par nature peu capitalistique, à l'exception de la croissance externe. Le groupe a pour principal objectif de maîtriser le niveau de sa dette, tout en maintenant une politique de croissance interne.

Pour ce qui concerne les autres métiers du groupe, seule l'activité Aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs tant en France qu'à l'International.

Cette politique s'est traduite en 2009 par l'extension du périmètre d'intervention sur les terminaux de CDG1, Orly Ouest et Sud et en Afrique en Sierra Leone sur l'aéroport de Freetown.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 5 à 8 millions d'euros par an (par autofinancement ou crédit-bail).

Facteurs de risques

Le groupe Crit a mis en œuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants :

- Identification et revue annuelles de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Du fait de son activité, les risques identifiés concernent principalement :

- les risques économiques (sensibilité de l'activité à la conjoncture, importance relative de certains clients),
- les risques juridiques se rattachant notamment à la réglementation du travail,
- les risques de liquidité (risques de couverture par les créances et risques d'exigibilité anticipée),
- les risques de marché (risques de taux essentiellement)

Exception faite de ces risques qui sont développés ci-après, le Groupe n'a pas identifié d'autres risques significatifs.

Risques opérationnels

- **Risque lié à la corrélation du niveau d'activité au PIB**

Grâce à ses 373 agences réparties sur le territoire français, l'activité Travail temporaire et recrutement du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises.

La diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire, d'ingénierie et de placement permet toutefois de compenser légèrement cet effet.

Cette corrélation a notamment pu se vérifier en 2009, exercice au cours duquel le groupe a vu ses ventes baisser de façon significative dans un contexte général exceptionnellement difficile.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de maîtrise de ses charges et notamment de ses frais de personnel.

Le groupe a ainsi mis en place en début d'année 2009 un plan d'économie général sur ses frais de siège et de réseau (France et Espagne) visant à préserver sa rentabilité. Ce plan qui a porté pour l'essentiel sur des mesures de non-renouvellement des CDD et de non-remplacement des départs, des fermetures et regroupements d'agences sur les bassins d'emploi les plus affectés ainsi que sur la mise en œuvre d'un programme de chômage partiel sur 138 agences pendant 4 mois de mai à juin, a permis de réaliser plus de 10 M€ d'économies,

- **Risque de concentration**

Le risque de concentration est notablement réduit par la diversification du portefeuille clients.

Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 2,2 % des revenus du groupe, les 5 premiers clients totalisent quant à eux une part de 8,8 % et les 10 clients suivants 7,1 %. Il n'existe ainsi pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres

français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

- **Risque lié aux contrats importants**

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans les notes 9.2. et 9.3. des comptes consolidés.

- **Risques de crédit et de contrepartie**

- **Risque de crédit commercial**

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en œuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

Un service centralisé de crédit management assure le suivi du crédit client avec des délégations au sein de chaque région. Un service contentieux prend ensuite en charge en charges les éventuelles poursuites judiciaires.

Le montant des dépréciations sur créances clients est fourni en note 4.3.3 des comptes consolidés.

La répartition par secteurs opérationnels des créances clients est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Travail temporaire et recrutement	208 304	278 260
• Assistance aéroportuaire	31 095	20 653
• Autres services	19 160	27 963
TOTAL	258 559	326 876

L'ancienneté des créances clients est indiquée dans la note 5.3 des comptes consolidés.

- **Risque de contrepartie**

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers notamment pour la gestion de la trésorerie, le groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Le choix des contreparties est fait en considérant la notation des contreparties auprès des agences de rating et a également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

- **Risques juridiques**

- **Types de risques juridiques**

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement règlementée ainsi qu'il est décrit en page 9. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont :

- d'une part les cautions financières au titre de son activité de travail temporaire, le groupe doit en effet selon le Code du Travail justifier en permanence d'une caution équivalente à 8 % de son chiffre d'affaires associé de l'année calendaire précédente. La non-reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.
- d'autre part les changements dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

- **Procédures judiciaires et d'arbitrage :**

- Les litiges en cours concernant principalement des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale (Note 4.5.2. des comptes consolidés).
- Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

- **Risques industriels et environnementaux**

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

- **Risques de liquidité**

- **Niveau de liquidité**

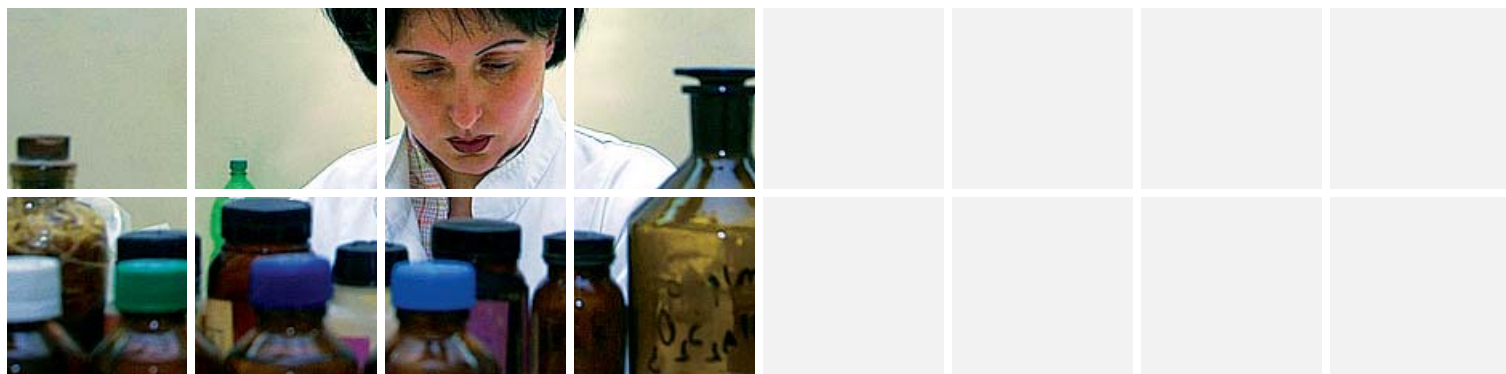
Ainsi que décrit en note 4.6.2 aux comptes consolidés, l'endettement financier brut du groupe est essentiellement composé d'une titrisation de créances commerciales (10 M€), de la participation due aux salariés (25 M€), le groupe n'ayant pas tiré sur ses lignes d'affacturage au 31 décembre 2009.

L'échéance de ces dettes est de même indiquée en note 4.6.2 des comptes consolidés.

Le groupe est peu exposé au risque de liquidité grâce à une trésorerie nette excédentaire (note 4.6.2.3 des comptes consolidés) et une maturité supérieure à un an de la titrisation qui constitue sa principale source de financement.

- **Risque de couverture par les créances**

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements sur la titrisation ainsi que chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.



Politique d'investissement - facteurs de risques

De la même façon, une dégradation significative de la sinistralité serait susceptible d'impacter négativement les financements du groupe par un accroissement de la surdimension. Le groupe a mis en place une politique d'assurance crédit développée dans le paragraphe ci-après sur les assurances.

• Risque d'exigibilité anticipée

Le principe de la titrisation est de transformer des créances commerciales en titres auprès d'un fond commun de créances qui se charge de les placer auprès d'investisseurs. Groupe Crit agit comme mandataire de ses filiales, à savoir Crit SAS, les Volants, les Compagnons, AB Intérim, ECM et Maser.

Au premier financement, le groupe a cédé ses créances commerciales à un fond commun de créances, ABC Gestion, à hauteur du financement total (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension permettant de couvrir le risque de sinistralité. La capacité maximum de tirage peut être étendue à 110 millions d'euros.

En cours de mois, Groupe Crit ayant un mandat de recouvrement, encaisse ses créances. En fin de mois, Groupe Crit cède de nouvelles créances à hauteur des encaissements du mois précédent, augmentées de la surdimension et fonction de ses besoins de financement.

Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été renouvelé en janvier 2007, pour une période de 6 ans.

Au 31 décembre 2009, le montant tiré était de 10 M€.

Au 30 avril 2010, le financement utilisé par le groupe au titre de la titrisation est de 7,5 M€ pour un montant de créances cédées à hauteur de 87,8 M€.

Dans le cadre de la titrisation, le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum (non précisément défini) ainsi qu'un niveau de surdimension dont les caractéristiques sont développées dans le tableau suivant :

• Mesure des risques :

Risque	Ratio	Périmètre	Période		Min	Max	Moyenne
			Début	Fin			
• Couverture par les créances ⁽¹⁾	Créances / Créances cédées	Titrisation	Janv-09	Janv-10	102 %	103 %	102 %
• Accroissement de la sinistralité ⁽²⁾	Surdimension / Créances cédées	Titrisation	Janv-09	Janv-10	18 %	43 %	26 %

⁽¹⁾ Le ratio Créances/Créances cédées correspond au montant total des créances des cédants, faisant partie du périmètre de titrisation, communiqué tous les mois au véhicule de titrisation, par rapport au montant retenu et acquis par ce dernier

⁽²⁾ Le ratio de Surdimension/Créances cédées correspond à un pourcentage du portefeuille cédé qui est réajusté à chaque date de cession de créances sur la base des performances du portefeuille.

Il ressort de ce qui précède que :

- Le risque de couverture par les créances reste minimal et décroît dans le temps avec le cash flow généré par le groupe.

Au 30 avril 2010, la capacité de tirage n'est plus utilisée qu'à hauteur de 7 % de son montant maximum théorique ainsi le risque de sinistralité qui est conforme à celui de l'économie en général n'est pas susceptible d'impacter négativement ce financement.

Aucun covenant n'est inclus dans le contrat. De même, les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

Risques de marché

• Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone Euro du groupe n'ayant pas un caractère significatif. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

• Risque de taux

L'endettement du groupe est composé de dettes à taux fixes et à taux variables.

L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt par échéance est la suivante :

En milliers d'euros	à moins d' 1 an	1 à 5 ans	Au delà	Total
• Dettes financières y compris découverts (a)				
Taux fixe	26 643	3 221	0	29 864
Taux variable	30 663	10 200	6	40 869
• Instruments de couverture : Swap (b)				
Taux fixe		10 000		10 000
Taux variable		(10 000)		(10 000)
• Dettes financières après couverture (c=a+b)				
Taux fixe	26 643	13 221	0	36 864
Taux variable	30 663	200	6	30 869
• Equivalent de trésorerie				
Taux fixe	15 000	0	0	15 000
Taux variable	27 846	0	0	27 846
• Exposition nette après couverture (e=c+d)				
Taux fixe	11 643	13 221	0	24 864
Taux variable	2 817	200	6	3 023
Trésorerie active				(49 340)
Total Endettement financier net				(21 453)

A la clôture de l'exercice 2009, la majeure partie des dettes financières brutes incluant les découverts bancaires du groupe est à taux variable.

Cette position est atténuée après prise en compte des instruments de couverture. Le groupe a en effet conclu un contrat d'échange de taux qui permet de réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt du contrat de titrisation.

Le groupe grâce à son instrument de couverture et ses placements de trésorerie n'est que très peu exposé aux variations des taux d'intérêts.

Une évolution de 1 % des taux aurait une incidence équivalente à 20% de la charge financière annuelle du groupe.

• Risque de change

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de change, compte tenu d'une activité essentiellement centrée sur la zone euro à près de 98 %.

• Risque actions et autres instruments financiers

Le groupe dispose d'équivalents de trésorerie, placements sur différents supports monétaires décrits dans les notes 2.10.4 et 4.3.5. des comptes consolidés. Il détient également un portefeuille d'actions propres dont la valeur dépend du cours de bourse, la valorisation à la clôture est donnée en note 8 des comptes sociaux.

Prévention et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre

une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas, par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.

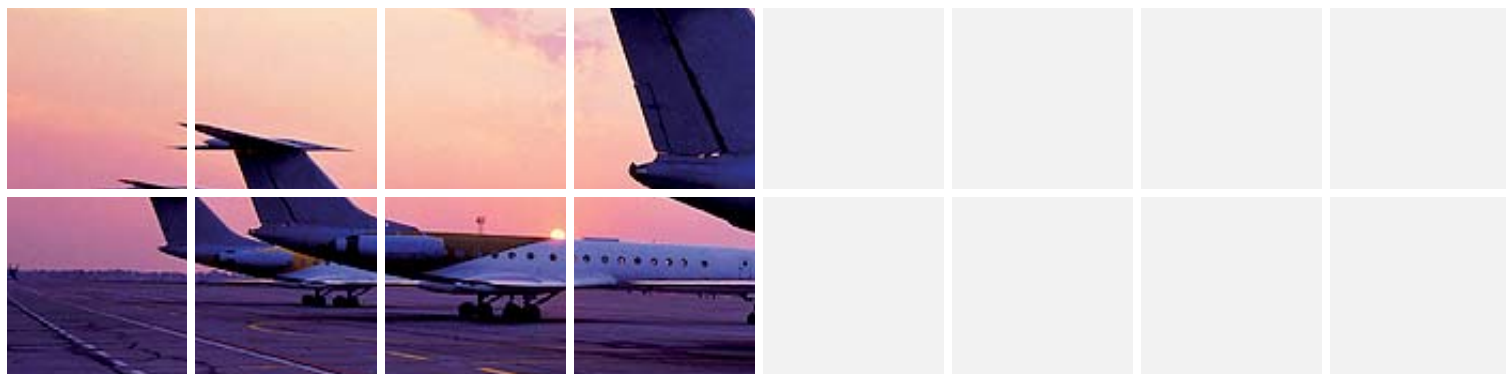
les autres risques par des polices adaptées dont principalement :

- Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€ par sinistre)
- Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre)
- Responsabilité civile aéronautique (plafond de 130 M€ par sinistre)
- Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 10 M€ par sinistre)
- Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève pour l'exercice 2009 à 3.8 millions d'euros correspondant aux primes d'assurances versées.

En matière de prévention interne, le groupe :

- opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.



Évolution et perspectives :

Retour à la croissance

Une stratégie réaffirmée pour accompagner les mutations du marché du travail

En 2010, le groupe réaffirme sa stratégie dont l'objectif est, tout en s'appuyant sur les fondamentaux qui lui ont permis de se développer, de renforcer la diversification de ses activités ressources humaines pour accompagner les mutations du marché du travail et la mise en œuvre d'une stratégie volontariste, destinée à la fois à préserver sa rentabilité et se placer au premier rang des acteurs bénéficiaires de la reprise.

L'année 2010 a débuté dans un contexte économique général toujours difficile avec un PIB français qui s'inscrit en hausse limitée à 0,1 % au premier trimestre, croissance pénalisée par une stagnation de la consommation des ménages, traditionnel moteur de l'activité en France (Insee). Si le nombre d'emplois salariés a continué à diminuer au cours de ce premier trimestre avec une baisse de 0,1 % (- 9 700 postes), l'emploi intérimaire a enregistré une forte remontée avec une hausse de ses effectifs de 6,7 % sur la période soit + 33 200 postes, regagnant ainsi environ 20 % d'effectifs (+ 88 100) par rapport à début 2009 (Insee).

Un rebond auquel a pleinement participé le groupe Crit qui affiche au 1^{er} trimestre 2010 un chiffre d'affaires en croissance de 8,9 % à 273,8 millions d'euros.

Le pôle travail temporaire et recrutement, coeur de métier du groupe, enregistre au 1^{er} trimestre un chiffre d'affaires de 221,1 millions d'euros en croissance de 6,8 %. L'activité du mois de mars a été particulièrement soutenue avec une progression de 16 % sur la période. La France, comme l'international ont contribué à ce bon premier trimestre.

Avec 202,7 millions d'euros, la croissance du pôle en France s'élève à 7,3 %, et surperforme son marché de référence en hausse de 5 % sur le trimestre (source Prisme). A l'international, l'évolution du pôle est également favorable avec une croissance de 2,4 % de son chiffre d'affaires, portée par le redressement de l'activité en Espagne en progression de 8,2 % sur le trimestre.

Pour les mois à venir, le groupe entend poursuivre sa stratégie d'acteur global et accompagner les mutations du marché du travail en accélérant la diversification de ses prestations dans les domaines du recrutement, du placement, de l'insertion, de la formation, ... tant auprès des entreprises privées que publiques.

Au delà des aléas conjoncturels, le secteur du travail temporaire et du recrutement dispose en effet de solides atouts et conserve des perspectives prometteuses. Les leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son coeur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior, l'intérim dans la fonction publique... que dans les activités de recrutement, de portage salarial, de conseil, de formation, dans la gestion du chômage, dans le reclassement de salariés licenciés, autant de marchés et de compétences qui confèrent au groupe un grand potentiel de croissance. Ainsi l'ouverture en août 2009 de l'intérim à toute la fonction publique, marché estimé entre 150 000 et 200 000 intérimaires équivalents temps plein, va créer de nouvelles opportunités de développement pour le groupe.

A l'instar du pôle travail temporaire, le pôle multiservices du groupe a réalisé au premier trimestre 2010 une bonne performance avec un chiffre d'affaires en croissance de 18,5 % qui s'établit à 52,7 millions d'euros.

Cette croissance a bénéficié de la forte dynamique des activités aéroportuaires du groupe qui affichent, avec un chiffre d'affaires de 40,4 millions d'euros, une progression de 28,8 % au 1^{er} trimestre. Cette forte progression a bénéficié de la montée en puissance des nouveaux contrats signés dans le cadre de l'extension du champ d'intervention du groupe sur les nouveaux terminaux à Roissy et Orly suite à sa désignation en novembre 2009 comme prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG1, Roissy CDG2, Orly Ouest et Orly Sud. L'accès à ces nouveaux marchés devrait permettre de dégager un chiffre d'affaires potentiel additionnel de 50 millions.

3.04

En Afrique, la croissance bénéficiera de la nouvelle concession aéroportuaire remportée en Sierra Leone dont la mise en exploitation a commencé en avril 2010. Tous ces succès commerciaux permettent au pôle aéroportuaire du groupe de bénéficier d'une bonne visibilité pour les prochaines années.

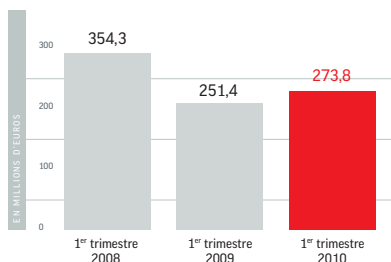
La stratégie de diversification opérée par le groupe pour ses activités d'ingénierie et maintenance s'est illustrée au cours du premier trimestre 2010 par la signature d'un contrat de maintenance pluriannuel avec l'aéroport international de Genève portant sur la maintenance des 21 passerelles télescopiques de l'aéroport suisse. Ce nouveau succès commercial confirme la démarche de diversification de la clientèle du groupe qui lui permet de consolider ses activités de maintenance sur des secteurs stratégiques et non délocalisables tant en France qu'à l'international.

notamment des dispositions de la loi LME imposant des termes de 60 jours, ce qui a permis au groupe de générer près de 45 millions d'euros de flux financiers positifs liés à l'amélioration du Besoin en Fond de Roulement corrélé à l'évolution de l'activité sur l'année.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes de financement pluriannuelles renouvelées récemment, notamment une ligne de titrisation de créances commerciales de 75 millions d'euros renouvelée pour 6 ans en 2007 et une ligne d'affacturage de créances clients pour 80 millions d'euros.

Le groupe affiche ainsi une situation financière solide qui sécurise la poursuite de son développement et ouvre la porte aux opportunités d'acquisitions qui pourraient être favorisées par l'environnement actuel.

Évolution du chiffre d'affaires du groupe Crit au 1^{er} trimestre 2010



Au regard de ce début d'année réussi et d'un mois d'avril qui confirme la bonne reprise de l'activité du groupe, la croissance attendue de l'activité conjuguée aux économies réalisées en 2009 contribueront à l'amélioration de la rentabilité du groupe qui réaffirme sa confiance dans sa capacité à réaliser un exercice 2010 de croissance et de progression des résultats.

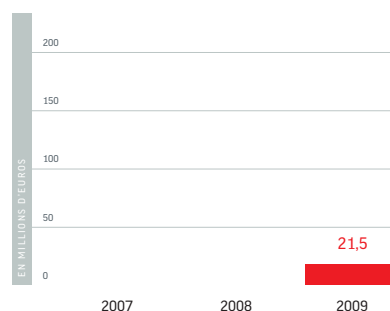
Une situation financière encore renforcée.

En 2009, le groupe a renforcé de façon très significative sa structure financière.

Avec des capitaux propres de près de 179 millions d'euros et une trésorerie nette positive de 21,5 millions d'euros, le groupe affiche en 2009 un nouveau renforcement significatif de sa situation financière.

Cette forte amélioration de la trésorerie est le fruit d'une gestion très stricte des encaissements clients bénéficiant

Trésorerie nette (en M€)



3.05



Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit est cotée depuis le 18/03/1999 au NYSE EURONEXT - PARIS

Profil :

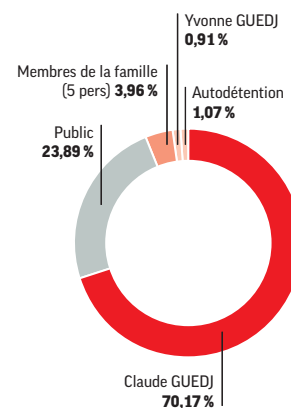
- Place de cotation : Nyse Euronext
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC Mid&Small 190
- Admis sur le segment "Long-only" du SRD le 26 mai 2010
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (10 mai 2010) : 247,95 millions d'euros

Cours de l'action Groupe Crit (source Six Telekurs)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du Titre Groupe Crit du 1 ^{er} janvier 2009 au 11 mai 2010	6,52 euros	25,00 euros

Répartition du capital

(au 30 avril 2010)



Composition de l'actionnariat (au 30 avril 2010)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 894 547	70,17	80,64
• Yvonne GUEDJ	102 849	0,91	1,02
• Nathalie JAQUI	176 110	1,57	1,81
• Karine GUEDJ	138 460	1,23	1,42
• Membres de la famille (3 pers.)	130 214	1,16	1,33
• Public	2 687 650	23,89	13,78
• Autodétention	120 170	1,07	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00



Rapport financier

Patrimoine - Situation financière - Résultats

Sommaire

- Comptes consolidés du Groupe Crit 2008 et 2009
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux de Groupe Crit 2008 et 2009
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31-12-2009	31-12-2008
• Capital souscrit non appelé		14	
• Goodwill	7.3	101 245	101 245
• Autres immobilisations incorporelles		2 664	2 368
Total des immobilisations incorporelles	4.1	103 909	103 613
Immobilisations corporelles	4.2	21 844	23 400
Actifs financiers	4.3.2	3 445	3 526
Participations dans les entreprises associées		934	743
Impôts différés	6.2.2	2 196	2 571
ACTIFS NON COURANTS		132 342	133 853
• Stocks		1 254	1 353
• Créances clients	4.3.3	258.559	326 876
• Autres créances	4.3.4	17 473	25 173
• Actifs d'impôts exigibles		4 030	7 709
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3.5	92 186	84 501
ACTIFS COURANTS		375 502	445 611
TOTAL ACTIF		505 844	579 466

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31-12-2009	31-12-2008
• Capital		4 050	4 050
• Primes & réserves		172 016	167 288
Capitaux propres - part du groupe		176 066	171 338
Capitaux propres - part des minoritaires		2 629	2 154
Total des CAPITAUX PROPRES		178 695	173 492
• Engagements de retraites	4.5.1.1	3 731	4 045
• Emprunts partie non courante	4.6.2.1	13 427	45 907
PASSIFS NON COURANTS		17 158	49 952
• Emprunts partie courante	4.6.2.1	27 489	29 971
• Découverts bancaires et assimilés	4.6.2.2	29 816	44 032
• Provisions pour autres passifs	4.5.2	6 504	4 969
• Dettes fournisseurs	4.6.3.1	27 163	27 641
• Dettes fiscales et sociales	4.6.3.2	205 897	233 028
• Dettes d'impôts exigibles		146	127
• Autres dettes	4.6.3.1	12 971	16 255
PASSIFS COURANTS		309 991	356 022
TOTAL PASSIF		505 844	579 466

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

B. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2009	2008
Chiffre d'affaires	7.1	1 127 598	1 451 227
• Achats consommés		(18 893)	(20 840)
• Charges de personnel et assimilés		(1 008 955)	(1 293 421)
• Autres achats et charges et externes		(76 142)	(78 574)
• Dotation nette aux amortissements		(6 340)	(6 733)
• Dotation nette aux provisions		(5 859)	(6 684)
• Autres produits d'exploitation		5 773	2 688
• Autres charges d'exploitation		(3 465)	(3 293)
Résultat opérationnel	7.2	13 717	44 371
• Charges financières		(2 939)	(6 046)
• Produits financiers		618	575
Coût de l'endettement financier net	6.1	(2 321)	(5 470)
Résultat avant impôts		11 396	38 901
• Charge d'impôt sur le résultat	6.2	(3 093)	(13 103)
Résultat après impôts		8 303	25 797
• Quote-part dans les résultats des entreprises associées		190	160
Résultat net		8 493	25 957
• Part du Groupe		7 405	25 040
• Intérêts minoritaires		1 088	917
		8 493	25 957

Résultat par action des propriétaires de la sociétés (en euros)			
• De base et dilué	9.1	0,66	2,23

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

C. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	2009	2008
Résultat net	8 493	25 957
• Ecart de conversion	(14)	98
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(14)	98
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 479	26 055
• dont part du Groupe	7 391	25 138
• dont part des intérêts minoritaires	1 088	917
	8 479	26 055

D. Etat des variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Titres auto-détenus	Autres réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - part du Groupe	Capitaux propres - part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2008	4 050	(189)	147 026	(242)	150 645	1 567	152 212
• Résultat net de l'exercice			25 040		25 040	917	25 957
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				98	98		98
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	25 040	98	25 138	917	26 055
• Dividendes distribués			(3 354)		(3 354)	(386)	(3 740)
• Opérations sur titres auto-détenus		(1 046)			(1 046)		(1 046)
• Autres mouvements			(45)		(45)	57	12
Transactions avec les actionnaires	0	(1 046)	(3 399)	0	(4 445)	(329)	(4 774)
Capitaux propres au 31.12.2008	4 050	(1 236)	168 667	(144)	(171 338)	2 154	173 492
Capitaux propres au 01.01.2009	4 050	(1 236)	168 667	(144)	171 338	2 154	173 492
• Résultat net de l'exercice			7 405	0	7 405	1 088	8 493
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(14)	(14)		(14)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	7 405	(14)	7 391	1 088	8 479
• Dividendes distribués			(2 225)		(2 225)	(624)	(2 849)
• Opérations sur titres auto-détenus		(437)			(437)		(437)
• Autres mouvements			(1)		(1)	11	10
Transactions avec les actionnaires	0	(437)	(2 226)	0	(2 663)	(613)	(3 276)
Capitaux propres au 31.12.2009	4 050	(1 673)	173 847	(158)	176 066	2 629	178 695

E. Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2009	2008
Résultat net de l'exercice	8 493	25 958
<i>Elimination des charges sans effet de trésorerie</i>		
• Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(190)	(160)
• Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6 282	6 537
• Variation des provisions	683	1 502
• Elimination des résultats de cession actifs	298	(448)
• Coût endettement financier	2 754	4 719
• Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 093	13 103
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	21 414	51 211
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	45 029	25 454
• Impôts versés (C)	1 161	(20 827)
Flux de trésorerie générés par l'activité (D = A+B+C)	68 407	55 838
• Dividendes versés	(2 839)	(3 737)
• Achat-revente d'actions propres	(437)	(1 046)
• Remboursement d'emprunts	(38 827)	(21 165)
• Emission d'emprunts (hors contrats location-financement)	1 309	7 611
• Emission d'emprunts (contrats location-financement)	2 552	2 782
• Intérêts financiers versés	(2 757)	(4 719)
Flux liés aux opérations financières	(40 998)	(20 275)
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(303)	(297)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors contrats location-financement)	(5 418)	(4 778)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (contrats location-financement)	(2 552)	(2 782)
• Variation de trésorerie des activités arrêtés ou cédées	138	216
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	3 218	455
• Autres flux liés aux opérations d'investissements	215	(100)
Flux liés aux opérations d'investissements	(4 703)	(7 286)
• Incidence de la variation des taux de change	(3)	74
Variation de trésorerie	21 901	28 350
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	40 469	12 119
• Variation de trésorerie	21 901	28 350
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	62 370	40 469

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

F. Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

1 – Faits marquants de l'exercice

- 1.1 Pôle Travail temporaire et recrutement
- 1.2 Pôle Assistance aéroportuaire

2 – Règles et méthodes comptables

- 2.1 Base de préparation
 - 2.1.1 Base d'évaluation utilisée
 - 2.1.2 Changement de normes et d'interprétations
- 2.2 Méthodes de consolidation
- 2.3 Regroupements d'entreprises
- 2.4 Information sectorielle
- 2.5 Conversion des états financiers des activités à l'étranger
- 2.6 Immobilisations incorporelles
 - 2.6.1 Goodwills
 - 2.6.2 Autres immobilisations incorporelles
- 2.7 Immobilisations corporelles
 - 2.7.1 Principes comptables
 - 2.7.2 Contrats de location
- 2.8 Dépréciation d'actifs non financiers
- 2.9 Stocks
- 2.10 Actifs financiers
 - 2.10.1 Actifs financiers non courants
 - 2.10.2 Créances clients
 - 2.10.3 Autres créances et actifs d'impôts exigibles
 - 2.10.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 2.11 Titres d'autocontrôle
- 2.12 Dividendes et capitaux
- 2.13 Provisions
 - 2.13.1 Avantages du personnel
 - 2.13.1.1 Engagements sociaux
 - 2.13.1.2 Paiements fondés sur des actions
 - 2.13.2 Provisions pour autres passifs
- 2.14 Passifs financiers
 - 2.14.1 Emprunts et autres dettes financières
 - 2.14.2 Autres passifs financiers courants
- 2.15 Impôts différés
- 2.16 Autres impôts et charges
- 2.17 Reconnaissance des produits

3 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

4 – Notes sur le bilan

- 4.1 Immobilisations incorporelles
- 4.2 Immobilisations corporelles
- 4.3 Actifs financiers
 - 4.3.1 Catégories d'actifs financiers
 - 4.3.2 Actifs financiers non courants
 - 4.3.3 Créances clients
 - 4.3.4 Autres créances
 - 4.3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 4.4 Capital et autocontrôle

Sommaire (suite)

- 4.5 Provisions
 - 4.5.1 Avantages liés au personnel
 - 4.5.1.1 Régimes à prestations définies
 - 4.5.1.2 Régimes à cotisations définies
 - 4.5.1.3 Autres avantages du personnel
 - 4.6 Passifs financiers
 - 4.6.1 Catégories de passifs financiers
 - 4.6.2 Emprunts et découverts bancaires
 - 4.6.2.1 Endettement financier brut
 - 4.6.2.2 Découverts bancaires et assimilés
 - 4.6.2.3 Endettement financier net
 - 4.6.3 Autres passifs financiers courants
 - 4.6.3.1 Dettes fournisseurs et autres dettes
 - 4.6.3.2 Dettes fiscales et sociales
- 5 – Risques liés aux actifs et passifs financiers**
- 5.1 Risque de change
 - 5.2 Risque de taux
 - 5.3 Risque de crédit
 - 5.4 Risque de liquidité
- 6 – Notes sur le résultat**
- 6.1 Coût de l'endettement financier net
 - 6.2 Charge d'impôt sur le résultat
 - 6.2.1 Charge d'impôt nette
 - 6.2.2 Impôts différés par nature
- 7 – Information sectorielle**
- 7.1 Chiffre d'affaires par secteurs opérationnels
 - 7.2 Résultat opérationnel par secteurs opérationnels
 - 7.3 Goodwills par secteurs opérationnels
 - 7.3.1 Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement
 - 7.3.2 Goodwill Intérim Espagne
 - 7.4 Autres informations par secteurs opérationnels
 - 7.5 Autres informations
 - 7.5.1 Chiffre d'affaires par zone géographique
 - 7.5.2 Actifs non courants par zone géographique
 - 7.5.3 Principaux clients
- 8 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie**
- 8.1 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité
 - 8.2 Remboursement d'emprunt
- 9 - Autres informations**
- 9.1 Résultat par action
 - 9.2 Dividendes par action
 - 9.3 Engagements hors bilan
 - 9.4 Engagements commerciaux et obligations contractuelles
 - 9.5 Informations sur les parties liées
 - 9.5.1 Rémunérations des mandataires sociaux
 - 9.5.2 Autres parties liées
 - 9.6 Événements post-clôture
 - 9.7 Effectifs
 - 9.8 Périmètre de consolidation

Groupe Crit ("La Société") est une société anonyme de droit français cotée au compartiment B Euronext à Paris. Son siège social est situé 152 bis, avenue Gabriel Péri à Saint Ouen. Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

1 – Faits marquants de l'exercice

1.1. Pôle Travail temporaire et recrutement

La filiale CRIT Italia a été dissoute le 12 janvier 2009. Cette dissolution est sans incidence sur le résultat du semestre.

La société CRIT en sa qualité d'associé unique de la filiale MAYDAY, a décidé de dissoudre cette dernière par anticipation anticipée le 22 octobre 2009.

1.2. Pôle Assistance aéroportuaire

Les prestations d'assistance en matière d'escale pour les services faisant l'objet de limitations du nombre de prestataires ont été étendues sur les aéroports d'Orly et de Roissy par décision du ministre chargé des transports en date du 25 août 2009.

Cette désignation pour 6 lots de services, permet au groupe Europe Handling de continuer ses activités sur le terminal de CDG2 mais aussi d'être présent sur les terminaux de CDG1, Orly Ouest et Sud. Les nouvelles activités sont gérées dans le cadre de quatre sociétés immatriculées le 1^{er} octobre 2009 : Terminal One Assistance, Ramp Terminal One, Orly Customer Assistance et Orly Ramp Assistance.

Après les implantations réussies au Congo en 2003 et au Gabon en 2007, le Groupe franchit une nouvelle étape dans son développement en Afrique. L'Etat Sierra-Léonais a en effet attribué fin octobre au Groupe Europe Handling une concession exclusive de 20 ans portant sur la prise en charge de l'ensemble des prestations d'assistance au sol et des opérations du terminal fret de l'aéroport international de Freetown. L'activité dont le démarrage est programmé pour début 2010 sera développée au travers de la filiale Sky Handling Partner Sierra Leone Limited.

2 – Règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés sont décrites ci-dessous et ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Base de préparation

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 14 avril 2010. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Groupe CRIT et de ses filiales (le "Groupe") sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le référentiel utilisé est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

2.1.1. Base d'évaluation utilisée

Ainsi qu'il est précisé en note 3, la préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite la définition par les dirigeants d'un certain nombre d'hypothèses, d'estimations et d'appréciations, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation.

La persistance d'une conjoncture économique en crise rend l'exercice de prévision de l'activité plus difficile, aussi le groupe a précisé les hypothèses retenues et encadré celles-ci de calculs de sensibilité lorsque cela s'avérait pertinent.

Trois domaines ont comme pour l'exercice précédent fait l'objet de travaux particuliers :

- L'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (impairment) au cours desquels le groupe s'est efforcé de retenir des hypothèses prudentes concernant notamment l'estimation des flux futurs de trésorerie. L'approche développée est détaillée en note 7.3.
- L'estimation des provisions pour litiges
- La détermination des impôts différés et en particulier l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

2.1.2. Changement de normes et d'interprétations

Normes et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont détaillés ci-après.

- IAS 1 révisée "Présentation des états financiers"

La présentation des états financiers du Groupe a été adaptée pour être conforme à l'amendement de l'IAS 1 notamment en termes de terminologie. En outre, le Groupe a choisi de présenter les composantes du résultat global sous la forme de deux états complémentaires :

- a) un compte de résultat séparé
- b) et un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

L'état de variation des capitaux propres a enfin été aménagé pour distinguer le résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et le montant des transactions avec les propriétaires de la société mère.

- IFRS 8 "Secteurs opérationnels"

Cette norme, qui vient en remplacement de l'IAS 14 "Information sectorielle", a été publiée en novembre 2006 par l'IASB et est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Selon l'IAS 14, l'information sectorielle du Groupe se déclinait suivant les trois pôles métiers, aucune analyse secondaire n'étant réalisée selon le critère géographique, puisque la part de l'activité réalisée à l'étranger n'est pas significative.

Le Groupe qui a analysé les termes de la nouvelle norme et la structure de son reporting interne, considère que les secteurs opérationnels dont l'information financière est à développer dans les notes annexes est conforme à l'analyse métiers présentée jusqu'alors selon la norme IAS 14.

Les secteurs opérationnels sont ainsi constitués des trois types de prestations fournies par le Groupe : Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services. L'adoption de la norme IFRS 8 fondée sur la "management approach" et établie sur la base du reporting interne n'a ainsi pas d'incidence significative quant à l'information sectorielle présentée. L'allocation des goodwill par secteurs opérationnels reste notamment inchangée. L'approche développée est décrite dans la note 7 "Information sectorielle".

- IFRS 7 amendée Instruments financiers

L'amendement à la norme IFRS7 publié en mars 2009 par l'IASB a pour but d'améliorer les dispositions en matière d'informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur et de renforcer les principes existants concernant les informations à communiquer sur le risque de liquidité associé aux instruments financiers. L'adoption de cet amendement par le Groupe n'a toutefois pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Normes et interprétations susceptibles d'être anticipées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de normes, amendements de normes ou interprétations par anticipation et plus particulièrement les normes et interprétations suivantes dont la date d'application obligatoire est postérieure aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non entrées en vigueur, susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont :

- IFRS 3 révisée Regroupement d'entreprise et IAS 27 révisée Etats financiers consolidés et individuels ; ces deux normes auront un impact sur la comptabilisation des opérations d'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010.
- IFRS 5 amendée "Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif"

2.2. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales").

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Ainsi au 31 décembre 2009, toutes les sociétés contrôlées ou détenues à plus de 50 % sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date à laquelle le contrôle est perdu par le Groupe.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, qui s'accompagne d'une prise de participation généralement comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 9.8. ci-après.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

2.4. Information sectorielle

Ainsi que décrit dans la partie 2.1.2., le Groupe applique pour la première fois en 2009, la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels".

Le Groupe CRIT intervient dans trois métiers :

- Le Travail temporaire et le recrutement constituent le cœur de métier du Groupe, qui agit en temps qu'acteur global en ressources humaines grâce à son offre étendue de services.
- L'Assistance aéroportuaire inclut tous les services à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage, notamment l'assistance aux passagers et aux avions.
- Les Autres services regroupent les services en ingénierie et en maintenance industrielle ainsi que les activités diverses (Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil, Négoce...).

L'activité des trois sociétés Computer, Hillary et Rush, prestataires de services informatiques, juridiques et de publicité principalement au pôle Travail temporaire et recrutement, est rattachée à ce métier. Les activités de formation qui se sont notablement développées pour la part hors-groupe sont en revanche gérées au sein du pôle Autres services. Ce changement modifie à la marge le mode de répartition du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par métiers. Ces éléments sont décrits dans les notes 7.1 et 7.2.

Ces différents types de prestations de services aux entreprises ont chacune leur marché et type de clientèle, leur méthode de distribution et leur environnement réglementaire. Ils constituent la base du reporting interne.

Le principal décideur opérationnel est le Président Directeur Général. Assisté des dirigeants de secteurs du pôle Travail temporaire et recrutement et des Activités Aéroportuaires, il évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires en fonction d'indicateurs de performance opérationnels (chiffre d'affaires et résultat opérationnel).

Les secteurs à présenter sont ainsi fondés sur ces 3 secteurs opérationnels suivis par le management :

- Travail temporaire et recrutement
- Assistance aéroportuaire
- Autres services.

2.5. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les postes du bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres du groupe ainsi que dans les intérêts minoritaires.

Lorsqu'une activité étrangère est dissoute ou cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont reclassées en résultat.

2.6. Immobilisations incorporelles

2.6.1. Goodwills

A l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la partie 7.3. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwill sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

2.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel des droits au bail et logiciels enregistrés à leur valeur d'acquisition. A chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur recouvrable de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est définie comme la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'utilité.

Les droits au bail font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée estimée entre cinq et dix ans.

Les logiciels sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, de un à cinq ans.

2.7. Immobilisations corporelles

2.7.1. Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
• Constructions	40 ans
• Agencements et aménagements	3 à 5 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
• Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure.

2.7.2. Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple est effectuée sur la base de l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.8. Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les immobilisations incorporelles non encore mises en service.

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité.

Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est un ensemble homogène d'actifs, dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants:

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement cible, un coût de la dette financière pour le Groupe, un taux sans risque, une prime de risque action et un bêta sur la base des données historiques ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T. ; une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwill.

Les pertes de valeur peuvent être reprises en cas de modifications de ces estimations, à l'exception de celles concernant les goodwill qui sont irréversibles.

2.9. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les catégories suivantes existent pour Groupe CRIT :

- Prêts et créances : prêts et créances à plus d'un an, créances clients, autres créances, actifs d'impôts exigibles, comptes courants bancaires
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : placements à court terme et instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

2.10.1. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont inscrits au bilan consolidé initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés " prêts et créances " qui correspondent aux dépôts cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction.

2.10.2. Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les créances clients cédées dans le cadre du contrat de titrisation sont présentées dans le poste clients en contrepartie de l'emprunt.

Les créances clients cédées nettes des encaissements à reverser aux organismes d'affacturage sont également présentées dans le poste clients en contrepartie des découverts bancaires ou en trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe cède en effet ses créances aux organismes d'affacturage en continuant à les recouvrer sur des comptes bancaires dédiés. Ces encaissements à reverser aux organismes d'affacturage peuvent excéder ponctuellement le financement obtenu de ces derniers. Cette position débitrice constitue alors un équivalent de trésorerie.

2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles

Les autres créances et les actifs d'impôts exigibles sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif

2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" présentées à l'actif du bilan est composée de la trésorerie, disponibilités constituant des prêts et créances envers les établissements bancaires et des équivalents de trésorerie qui comprennent :

- les OPCVM monétaires, placements à court terme très liquides, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à leur juste valeur par le résultat en référence directe à des prix publiés sur un marché actif (Niveau 1 de la norme IFRS 7-27A)
- les comptes de dépôt à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur. Ces derniers sont valorisés sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 7-27.A).
- les positions éventuellement débitrices vis-à-vis des organismes d'affacturage.

2.11. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur achat, vente, émission ou annulation.

2.12. Dividendes et capitaux

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

2.13. Provisions

2.13.1. Avantages du personnel

2.13.1.1. Engagements sociaux

Différents régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies sont accordés aux salariés du Groupe.

Les régimes à cotisations définies sont caractérisés par des versements libérant l'employeur de toute obligation ultérieure à des organismes indépendants. Ces derniers se chargent de verser au salarié les montants qui lui sont dû déterminés à partir des cotisations versées majorées du rendement de leur placement.

Les paiements effectués par le Groupe sont constatés dans le compte de résultat en charge de la période à laquelle ils se rapportent. Aucune obligation supplémentaire n'existe et aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Ces derniers concernent exclusivement les indemnités légales de départ à la retraite, aucun autre avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés. Ils ne sont pas financés par le Groupe, il n'existe donc pas d'actif de régime.

L'engagement lié à ces régimes fait l'objet d'une évaluation annuelle par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

L'engagement correspondant, inscrit au bilan en provision pour risques, correspond ainsi à la valeur actualisée des obligations futures. Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

2.13.2. Provisions pour autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de cette obligation générera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

2.14. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- soit en "autres passifs au coût amorti" pour les emprunts et découverts bancaires, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales les dettes d'impôts exigibles et les autres dettes
- en "passifs évalués à la juste valeur par le résultat" pour les instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. La valorisation est faite sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 7-27.A).

2.14.1. Emprunts et découverts bancaires

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le contrat de titrisation de créances professionnelles, initialement conclu en 2002, a été renouvelé le 19 janvier 2007 pour une durée de 6 ans. Ce financement, dont la maturité de remboursement définitif est supérieure à douze mois est par conséquent classé en éléments non courants. Une situation à jour au premier trimestre 2010 a été détaillée en notes 4.3.3. et 4.6.2.1.

Comme indiqué en note 2.10.2., les créances clients cédées nettes des encaissements à reverser aux organismes d'affacturage sont également présentées dans le poste clients en contreparties des découverts bancaires ou en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsque la position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice.

Le financement obtenu des organismes d'affacturage est d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

2.14.2. Passifs financiers courants

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

2.15. Impôts différés

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporelles, conformément à l'IAS 12, entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables peuvent donner lieu à la comptabilisation d'impôt différé actif.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments précédemment débités ou crédités dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

2.16. Autres impôts et taxes

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CFE comme à la CVAE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

2.17. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré les risques et avantages des produits au client, ce qui coïncide en général à l'acceptation par le client des produits qui lui sont livrés et que le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

3 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- la valorisation des actifs incorporels et la dépréciation d'actifs non financiers (notes 2.6. et 2.8.),
- la reconnaissance d'impôt différé actif en cas de pertes reportables (2.15.),
- la valorisation des engagements sociaux (2.13.1.1.),
- l'évaluation des provisions pour autres passifs consistant à estimer les dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation (2.13.2.).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Note 4 – Notes sur le bilan**4.1 – Immobilisations incorporelles**

En milliers d'euros	Goodwill	Fonds de commerce	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2008				
• Valeur brute comptable	101 732	5 811	5 488	112 991
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 893)	(3 738)	(9 119)
Valeur nette comptable	101 245	918	1 709	103 872
Exercice clos le 31 décembre 2008				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	101 245	918	1 709	103 872
• Variations de périmètre			2	2
• Acquisitions		14	283	297
• Cessions			(66)	(66)
• Reclassement			(25)	(25)
• Dotation aux amortissements			(467)	(467)
Valeur nette comptable à la clôture	101 245	932	1 436	103 613
Au 1^{er} janvier 2009				
• Valeur brute comptable	101 732	5 183	5 147	112 062
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 251)	(3 711)	(8 449)
• Valeur nette comptable	101 245	932	1 436	103 613
Exercice clos le 31 décembre 2009				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	101 245	838	1 436	103 613
• Acquisitions			304	304
• Cessions			(82)	(82)
• Reclassement			355	355
• Dotation aux amortissements			(281)	(281)
Valeur nette comptable à la clôture	101 245	932	1 732	103 909
Au 31 décembre 2009				
• Valeur brute comptable	101 732	5 183	5 604	112 519
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 251)	(3 872)	(8 610)
Valeur nette comptable	101 245	932	1 732	103 909

Le poste "Autres" est principalement constitué de logiciels acquis ou développés en interne.

Les informations relatives aux tests de perte de valeur effectués pour les goodwills sont fournies dans la partie 7.3 Goodwills par secteurs opérationnels.

4.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2008					
• Coût	447	2 357	34 212	21 896	58 914
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 337)	(19 346)	(15 784)	(36 468)
Valeur nette comptable	447	1 020	14 866	6 112	22 446
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>371</i>		<i>10 294</i>		<i>10 665</i>
Exercice clos le 31 décembre 2008					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	1 020	14 866	6 112	22 446
• Différences de conversion			(3)	5	2
• Variations de périmètre			(14)	(109)	(123)
• Acquisitions			4 113	3 302	7 415
• Cessions			(120)	(131)	(251)
• Reclassement			(582)	607	25
• Dotation aux amortissements		(98)	(3 813)	(2 203)	(6 114)
Valeur nette comptable à la clôture	447	922	14 447	7 583	23 400
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>309</i>		<i>10 583</i>		<i>10 892</i>
Au 1^{er} janvier 2009					
• Coût	447	2 357	31 940	22 938	57 683
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 435)	(17 493)	(15 355)	(34 283)
Valeur nette comptable	447	922	14 447	7 583	23 400
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>309</i>		<i>10 583</i>		<i>10 892</i>
Exercice clos le 31 décembre 2009					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	922	14 447	7 583	23 400
• Différences de conversion			(1)	(1)	(2)
• Acquisitions		1	4 180	3 789	7 970
• Cessions			(3 287)	(151)	(3 438)
• Reclassement			74	(102)	(28)
• Dotation aux amortissements		(36)	(3 440)	(2 582)	(6 058)
Valeur nette comptable à la clôture	447	887	11 973	8 536	21 844
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>309</i>		<i>9 508</i>		<i>9 817</i>
Au 31 décembre 2009					
• Coût	447	2 358	29 393	25 011	57 209
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 471)	(17 421)	(16 473)	(35 365)
Valeur nette comptable	447	887	11 972	8 538	21 844
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>309</i>		<i>9 508</i>		<i>9 817</i>

Le poste "Autres" inclut notamment des matériels de bureau, informatique et transport.

4.3 Actifs financiers

4.3.1. Catégories d'actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti	3 345	346 911	350 356	439 379
• Prêts et créances et autres immobilisations financières	3 345		3 345	3 526
• Créances clients		258 559	258 559	326 876
• Autres créances		17 473	17 473	25 173
• Actif d'impôt exigible		4 030	4 030	7 709
• Comptes courants bancaires		49 340	49 340	62 817
• Affacturage		17 510	17 510	13 278
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	25 336	25 336	8 405
• OPCVM monétaires		10 336	10 336	8 405
• Compte à terme		15 000	15 000	
Total	3 445	372 247	375 692	447 784

4.3.2. Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Prêts et créances à plus d'un an	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2008			
• Valeur brute	3 423	202	3 625
• Dépréciations cumulées	(175)		(175)
Valeur nette comptable	3 248	202	3 450
Arrêté au 31 décembre 2008			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 248	202	3 450
• Différences de conversion	15		15
• Variations de périmètre	(66)		(66)
• Acquisitions	774	6	780
• Cessions	(669)		(669)
• Reclassement	103	(103)	0
• Dépréciations de l'exercice	16		16
Valeur nette comptable à la clôture	3 421	105	3 526
Au 1^{er} janvier 2009			
• Valeur brute	3 580	105	3 685
• Dépréciations cumulées	(159)	0	(160)
Valeur nette comptable	3 421	105	3 526
Arrêté au 31 décembre 2009			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 421	105	3 526
• Différences de conversion	(1)		(1)
• Variations de périmètre		(1)	(1)
• Acquisitions	457	1	458
• Cessions	(530)		(530)
• Reclassement	(63)		(63)
• Dépréciations de l'exercice	56		56
Valeur nette comptable à la clôture	3 340	105	3 445
Au 31 décembre 2009			
• Valeur brute	3 443	105	3 548
• Dépréciations cumulées	(103)	0	(104)
Valeur nette comptable	3 340	105	3 445

4.3.3. Créances clients

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Clients et comptes rattachés	270 245	337 958
• Dépréciations	(11 686)	(11 082)
Total	258 559	326 876

Le poste créances clients inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 12 623 milliers d'euros à la clôture 2009 contre 37 841 milliers d'euros à fin 2008.

Le poste clients inclut le montant des créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage pour un montant de 65,7 M€ et celles cédées au véhicule de titrisation pour un montant de 97 M€ . Ces dernières sont surdimensionnées par rapport au financement utilisé par le Groupe soit 10 M€ (cf. 4.6.2.1.).

Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

4.3.4. Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Créances sur l'état et les organismes sociaux	9 370	13 366
• Charges constatées d'avance	3 389	3 707
• Autres tiers actif	6 242	9 134
Valeur brute des autres débiteurs	19 001	26 206
• Dépréciations	(1 528)	(1 033)
Total des autres débiteurs net	17 473	25 173

Les créances sur l'Etat sont principalement des créances de TVA et les autres tiers actifs des remboursements en attente des organismes de formation.

4.3.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Trésorerie	49 340	62 817
Equivalent de trésorerie		
• OPCVM monétaires	10 336	8 405
• Compte à terme	15 000	
• Affacturage	17 510	13 278
	42 846	21 683
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	92 186	84 501

Notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

4.4. Capital et autocontrôle

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 123	11 243
• Nombre d'actions (en milliers)	11 250	11 250
• Nominal (en euros)	0,36	0,36
• Capital (en milliers d'euros)	4 050	4 050
• Titres d'autocontrôle (en milliers)	127	85

Le nombre de titres d'autocontrôle achetés ou vendus au cours des exercices présentés n'est pas significatif.

Gestion du capital

La gestion du capital de la société vise à assurer la liquidité et à optimiser sa structure financière.

Un contrat de liquidité est signé avec ODDO depuis le 01 juillet 2005.

La société n'a pas de plan de stock option, ni d'attribution d'actions gratuites.

De plus, il n'y a pas de pacte d'actionnaires.

4.5. Provisions**4.5.1. Avantages liés au personnel****4.5.1.1. Régimes à prestations définies :**

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2009 pour évaluer la valeur totale de l'engagement des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de revalorisation des salaires : 2 % et 2,5 %
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- taux d'actualisation retenu est de 4,7 % en 2009 à rapprocher de 5,75 % en 2008. Il s'agit du taux iBoxx Corporate AA à fin de décembre pour toutes les obligations long terme de maturité comparable à la durée résiduelle d'activité des salariés du groupe soit 18 ans en excluant les valeurs financières.
- table de mortalité TH-TF 00-02

Le tableau suivant présente la valeur des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
• Valeur actuelle de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière	3 731	4 045	3 563	3 592	3 432

Les principales sensibilités du calcul de cet engagement social aux hypothèses fixées sont les suivantes :

- avec un taux d'actualisation de 4,95 % l'engagement est de 3 634 K€ contre 3 832 K€ à 4,45 %
- l'augmentation du taux de turnover de 1 % ferait passer l'engagement à 3 536 K€
- tandis que l'augmentation du taux de revalorisation des salaires de 1 % ferait évoluer l'engagement à 4 188 K€.

En l'absence d'écarts actuariels non reconnus et d'actifs couvrant les engagements, la provision comptabilisée est égale à la valeur actuelle de l'engagement.

Ces engagements ont évolués de la manière suivante au cours des deux exercices présentés :

En milliers d'euros	2009	2008
Au 1^{er} janvier	4 045	3 563
• Coût des services rendus	486	528
• Prestations payées par l'employeur	(159)	
• Coût de l'actualisation	255	231
• Ecart actuariel	(1 414)	(157)
• Variation de périmètre	518	(120)
Au 31 décembre	3 731	4 045

4.5.1.2. Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires délégués) sur l'exercice 2009 à 95 312 K€.

4.5.1.3. Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs.

4.5.2. Provisions pour autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2008	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclasse-ments et change	31.12.2009
• Provisions pour litiges	2 782	2 517	(368)	(530)	217	4 618
• Autres provisions	2 187	1 179	(1 264)	0	(217)	1 886
Total	4 969	3 696	(1 631)	(530)	(0)	6 504

En milliers d'euros	31.12.2007	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclasse-ments et change	Variation de périmètre	31.12.2008
• Provisions pour litiges	2 890	1 160	(870)	(404)	353	(348)	2 782
• Autres provisions	1 522	1 553	(538)		(349)	-	2 187
Total	4 412	2 713	(1 408)	(404)	4	(348)	4 969

Les provisions pour litiges concernent principalement des risques Prud'homaux. L'estimation du risque est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la Jurisprudence en cours. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, sociaux et fiscaux.

4.6. Passifs financiers

4.6.1. Catégories de passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008
	Non courant	Courant	Total	Total
• Emprunts	13 427	27 489	40 917	75 878
• Découverts bancaires et assimilés		29 816	29 816	44 032
• Dettes fournisseurs		27 163	27 163	27 641
• Dettes fiscales et sociales		205 897	205 897	233 028
• Dettes d'impôt exigible		146	146	127
• Autres dettes		12 976	12 976	16 255
• Instruments financiers dérivés				
Total	13 427	303 487	316 914	396 961

4.6.2. Emprunts et découverts bancaires

4.6.2.1. Endettement financier brut

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Emprunt partie non courante	13 427	45 907
• Emprunt partie courante	27 489	29 971
Total	40 917	75 878

Analyse des dettes financières par nature et par échéance

En milliers d'euros	Titrisation	Participation des salariés aux résultats	Crédits baux	Emprunts	Total
Valeurs au 31.12.2008					
• A moins d'un an		23 370	2 316	4 286	29 971
• De un à cinq ans	35 000	639	2 564	7 606	45 809
• A plus de cinq ans				98	98
Total 2008	35 000	24 009	4 880	11 990	75 878
Valeurs au 31.12.2009					
• A moins d'un an		24 430	2 213	847	27 489
• De un à cinq ans	10 000	699	2 522	200	13 421
• A plus de cinq ans				6	6
Total 2009	10 000	25 129	4 735	1 053	40 917

En juin 2002, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales, ce dernier a été renouvelé en janvier 2007 pour une période de 6 ans.

Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le Groupe. En conséquence, le Groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours, au 31 décembre 2009, ce montant s'élevait à 41,0 M€ contre 46,0 M€ à fin 2008. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester Finance titrisation pour la durée du contrat.

Au 31 décembre 2009, le financement utilisé par le Groupe est de 10 M€ pour un montant de créances cédées à hauteur de 97 M€, ces créances étant conservées au bilan.

L'entité ad-hoc du véhicule de titrisation est externe et ne doit pas être consolidée par notre Groupe (au regard du SIC 12).

4.6.2.2. Découverts bancaires et assimilés

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Découverts bancaires	29 816	44 032
Total	29 816	44 032

4.6.2.3. Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe a évolué de la façon suivante durant l'exercice :

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008	Variation
• Emprunt partie non courante	13 427	45 907	(32 480)
• Emprunt partie courante	27 489	29 971	(2 482)
<i>Endettement financier brut</i>	<i>40 917</i>	<i>75 878</i>	<i>(34 961)</i>
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	92 186	84 501	7 685
• Découverts	29 816	44 032	(14 216)
<i>Trésorerie nette</i>	<i>62 370</i>	<i>40 469</i>	<i>21 901</i>
Endettement financier net	(21 453)	35 409	(56 862)

Les caractéristiques des principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008	Échéance	Couverture
• Titrisation	10 000	35 000	2012	Oui
• Factoring	17 510		N/A	Non
• Prêt à moyen terme		10 500	2012	

Le taux moyen de rémunération de ces différentes dettes est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR. Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 1,5 %.

Comme signalé précédemment, notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

Le groupe a conclu fin juin un contrat d'échange de taux d'intérêt (swap). Cet instrument financier dérivé lui permet de réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt du contrat de titrisation en échangeant à des dates fixes des flux d'intérêts basé sur un taux variable contre un flux d'intérêts basés sur un taux fixe.

Les variations de juste valeur de cet instrument financier sont comptabilisées directement en résultat (- 266 K€ en 2009).

Par ailleurs, la fin du remboursement du prêt à moyen terme de 15 millions d'euros mis en place en 2007 est intervenue de manière anticipée à l'initiative du Groupe au premier trimestre 2009.

4.6.3. Autres passifs financiers courants**4.6.3.1. Dettes fournisseurs et autres dettes**

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Dettes fournisseurs	27 163	27 641
• Produits constatés d'avance	2 022	2 061
• Dettes diverses	10 954	14 194
Total	40 139	43 896

Les dettes diverses représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs à établir. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

4.6.3.2. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Taxe sur la valeur ajoutée	59 279	77 074
• Organismes sociaux	67 001	67 491
• Personnel	57 066	60 859
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	22 551	27 604
Total	205 897	233 028

5 - Risques liés aux actifs et passifs financiers**5.1. Risque de change**

Compte tenu d'une activité essentiellement française ou en zone euros, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

5.2. Risque de taux

Une évolution de 1% des taux d'intérêt aurait une incidence équivalente à 20 % de la charge financière annuelle du Groupe.

5.3. Risque de crédit

Il convient de noter que le risque de concentration est très faible dans la mesure où le portefeuille clients est diversifié. En outre, les créances clients font l'objet d'une assurance crédit pour leur majorité à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles lesquelles représentent près de 20 % du chiffre d'affaires du pôle Intérim France.

L'âge des actifs financiers échus mais non dépréciés est analysé de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture (valeur nette)				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total (valeur nette)
	0-2 mois	2-4 mois	au-delà de 4 mois	Total			
31.12.2009	40 300	7 983	4 816	53 099	11 686	205 460	258 559

5.4. Risque de liquidité

Comme indiqué en 2.14.1., le Groupe dispose grâce au contrat de titrisation d'un financement d'une maturité de remboursement définitif supérieure à douze mois.

De façon générale, la principale source de financement du Groupe ne contient pas de clause d'exigibilité anticipée automatique. Elle comprend la mise en œuvre potentielle d'un mécanisme de liquidité de la part d'Ester Finance destiné à permettre au véhicule de titrisation d'être en mesure de faire face à ses obligations. Dans le cadre du contrat de titrisation, le Groupe est engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimension.

La capacité maximum de tirage du Groupe est de 75 M€ pouvant être étendue à 110 M€ autitre du contrat de titrisation et de 80 M€ dans le cadre du principal contrat d'affacturage. Au 31 décembre 2009, elle n'est utilisée que dans le cadre du contrat de titrisation à hauteur de 10M€.

Le Groupe est ainsi bien couvert face au risque de liquidité.

6 - Notes sur le résultat

6.1. Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2009	2008
• Gains de change	30	32
• Intérêts financiers	331	204
• Autres produits financiers	258	339
Produits financiers	618	575
• Frais financiers sur participation des salariés	(987)	(1 039)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(1 043)	(4 937)
• Pertes de change	(14)	(18)
• Autres charges financières	(895)	(52)
Charges financières	(2 939)	(6 046)
Coût de l'endettement financier net	(2 321)	(5 470)

6.2. Charge d'impôt sur le résultat

6.2.1. Charge d'impôt nette

En milliers d'euros	2009	2008
• Impôt courant	(2 534)	(10 410)
• Impôt différé	(559)	(2 694)
Charge d'impôt nette	(3 093)	(13 103)

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	2009	2008
Résultat avant impôt	11 396	38 901
• Taux d'impôt en France	34,4%	34,4%
Impôt théorique	3 924	13 393
• Incidences :		
. des différences permanentes	(314)	179
. du différentiel de taux des pays étrangers	39	(10)
. des pertes fiscales non reconnues	249	143
. de l'utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(1 004)	(626)
. Autres	199	24
Total des incidences	(831)	(290)
• Impôt à taux courant	3 093	13 103
• Impôt à taux réduit		
Charge d'impôt du groupe	3 093	13 103
• Taux apparent	27,1 %	33,7 %

6.2.2. Impôts différés par nature

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur ind.départ en retraite	Impôts différés passifs sur location financement	Impôts différés actifs sur autres décalages temporaires	Autres impôts différés passifs	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2008	1 242	(2 110)	5 423	(87)	4 468
• Impact sur le résultat	207	40	(2 940)		(2 693)
• Autres mouvements			798		798
• Autres	(56)		54		(2)
Valeur à la clôture de l'exercice 2008	1 393	(2 070)	3 335	(87)	2 571
Valeur brute au 1^{er} janvier 2009	1 393	(2 070)	3 335	(87)	2 571
• Impact sur le résultat	(293)	320	(677)	92	(559)
• Variations de périmètre	185		(1)		184
Valeur à la clôture de l'exercice 2009	1 285	(1 750)	2 656	5	2 196

Le Groupe n'a pas d'impôts différés actifs non reconnus sur pertes reportables

Note 7 - Information sectorielle

7.1. Chiffre d'affaires par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2009	2008
• Travail temporaire et recrutement	943 597	1 260 238
• Assistance aéroportuaire	136 019	132 935
• Autres services	61 961	81 791
• Eliminations inter-activités	(13 978)	(23 738)
Total	1 127 598	1 451 227

Comme décrit précédemment, les prestations internes (informatiques, juridiques et de publicité) au secteur Travail temporaire et recrutement sont désormais rattachées à ce secteur diminuant le chiffre d'affaires du secteur "Autres services" et les éliminations inter-activités. Le montant correspondant est de 5,4 M€ pour l'exercice 2008.

7.2. Résultat opérationnel par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2009	2008
• Travail temporaire et recrutement	11 438	38 546
• Assistance aéroportuaire	2 313	4 243
• Autres services	(33)	1 583
Total	13 717	44 371

Les effets positifs de modifications du calcul de certaines charges sociales relatives à 2005 ont eu un impact net positif de 7,0 M€ sur le résultat opérationnel de l'exercice 2008.

Les activités de formation sont désormais rattachées au secteur Autres services au lieu de leur affectation au pôle Travail temporaire et recrutement. Le montant correspondant est de 59 K€ pour l'exercice 2008.

7.3. Goodwills par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2009	2008
• Travail temporaire et recrutement	98 493	98 493
• Assistance aéroportuaire	2 753	2 753
Total	101 245	101 245

Ainsi qu'évoqué précédemment, l'entrée en vigueur de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en remplacement de l'IAS 14 « Information sectorielle » n'a pas eu d'impact quant à l'allocation du goodwill par secteur opérationnel.

Les goodwills de Groupe CRIT ont été affectées par U.G.T. selon les secteurs d'activité du Groupe : Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services.

Le Groupe a procédé aux tests de perte de valeur des goodwills à partir des plans d'affaires à 5 ans dans une conjoncture de crise économique persistante. Ces estimations ont été actualisées notamment sur la base d'une hypothèse de reprise économique à partir de 2010 permettant de retrouver les niveaux d'activité de 2007 entre 2012 et 2013.

Ces tests ont été réalisés globalement pour l'U.G.T. Travail temporaire et recrutement puis spécifiquement pour l'Intérim Espagne compte tenu de la spécificité de ce marché.

7.3.1. Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement*Hypothèses de calcul*

Le taux d'actualisation déterminé selon la méthode décrite en note 2.8 est de 8 % en 2009 comme pour 2008.

Le taux de croissance à l'infini est à 1,5 % de même inchangé par rapport à 2008.

Résultat du test

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'U.G.T. Travail temporaire. Ils mettent en évidence une marge suffisante de variation des principales hypothèses sans déclenchement d'une dépréciation.

Sensibilité du test

Le report d'un an de la reconstitution du chiffre d'affaires et de la marge par rapport aux prévisions établies ne déclencherait pas de dépréciation tout comme l'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1 % au lieu de 1,5 %. Le taux d'actualisation maximum avant le déclenchement d'une dépréciation est de 9,7 % contre 8 % retenu dans le test.

7.3.2. Goodwill Intérim Espagne

Le Goodwill concernant l'acquisition des filiales espagnoles en 2006 est de 5,1 M€.

Hypothèses de calcul

Le marché espagnol est beaucoup plus volatil à la baisse comme à la hausse que le marché français. L'Espagne connaît un taux de pénétration du travail temporaire des plus faibles d'Europe, il devrait augmenter dans les prochaines années notamment grâce à l'ouverture à certaines activités aujourd'hui fermées comme la construction et l'administration.

Le plan d'affaires élaboré par le management repose sur un développement du marché du travail temporaire espagnol dans les prochaines années de manière plus importante que sur le territoire français et sur la capacité des filiales espagnoles à répondre à ce surcroît d'activité grâce à un réseau structuré.

Le taux de croissance à l'infini a ainsi été fixé à 2 % en 2009 contre 1,5 % en 2008.

Le taux d'actualisation retenu pour le territoire espagnol est de 9 % contre 8 % en 2008. Le taux du secteur Travail temporaire a été majoré d'une prime de risque d'un point en raison de la volatilité plus forte du marché espagnol.

Résultat du test

La valeur d'utilité de l'U.G.T. résultant de cette analyse est de 17,6 M€ contre une valeur comptable de 16,5 M€.

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill pour l'Intérim Espagne.

Toutefois il n'existe pas une marge suffisante de variation des principales hypothèses sans déclenchement d'une dépréciation.

Sensibilité du test

Le taux d'actualisation maximum avant le déclenchement d'une dépréciation est de 9,4 % contre 9 % retenu dans le test.

L'utilisation d'un taux d'actualisation de 10 % déclencherait une dépréciation de 1,3 M€.

Le report d'un an de la reconstitution du chiffre d'affaires et de la marge par rapport aux prévisions établies déclencherait une dépréciation de 2,2 M€.

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1 % au lieu de 2 % provoquerait une dépréciation de 0,7 M€.

7.4. Autres informations par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Travail temporaire et recrutement	Assistance aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
Exercice 2009					
• Dotation nette aux amortissements	1 098	4 839	403	-	6 340
• Dotation nette aux provisions	3 616	2 267	(24)	-	5 859
• Actifs	319 243	63 203	24 986	97 032	504 464
• Passifs	108 383	46 149	101 883	70 733	327 148
• Acquisitions d'immobilisations	607	6 275	313	(1)	7 194
Exercice 2008					
• Dotation nette aux amortissements	1 213	4 650	869	-	6 733
• Dotation nette aux provisions	4 172	1 735	777	-	6 684
• Actifs	284 058	48 102	152 525	94 781	579 466
• Passifs	117 907	33 058	135 093	119 916	405 974
• Acquisitions d'immobilisations	1 118	6 279	460	-	7 857

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et ceux liés à l'impôt sur le résultat.

7.5. Autres informations

7.5.1. Chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	2009	2008
• France	1 027 794	1 333 178
• Hors France	99 804	118 049
Total	1 127 598	1 451 227

7.5.2. Actifs non courants par zone géographique

En milliers d'euros	2009	2008
• France	107 483	109 340
• Hors France	24 859	24 513
Total	132 342	133 853

7.5.3. Principaux clients

Ainsi qu'il est précisé dans la note 5.3, le portefeuille clients est très diversifié et le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe ne dépasse jamais 5 % des ventes du Groupe. Il n'y a pas de ce fait de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

Note 8 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et équivalents de trésorerie déduction faite des découverts bancaires.

En milliers d'euros	2009	2008
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	92 186	84 501
• Découverts bancaires	29 816	44 032
Trésorerie Nette	62 370	40 469

Une nette amélioration de la trésorerie est constatée avec une variation nette de trésorerie de 21,5 M€ sur l'exercice.

Les principaux points à souligner sont :

- Le maintien d'une capacité d'autofinancement à un niveau élevé à 21,4 M€
- La variation du besoin en fonds de roulement qui dégage 45 M€
- La capacité correspondante du groupe à rembourser ses emprunts soit 38,8 M€

8.1. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

En milliers d'euros	2009	2008
• Stocks	98	187
• Clients et comptes rattachés nets	68 217	51 150
• Créances sur l'état et les organismes sociaux	4 035	(2 322)
• Charges constatées d'avances	321	(840)
• Autres tiers actifs nets	3 355	7 225
• Dettes fournisseurs	(992)	4 192
• Dettes fiscales et sociales	(27 151)	(33 239)
• Autres dettes	(2 854)	(900)
Variation du besoin en fonds de roulement	45 029	25 454

Les variations les plus notables en 2009 sont celles des créances clients et des dettes fiscales et sociales.

Le crédit clients a été réduit en période de baisse du chiffre d'affaires mais aussi grâce à la bonne gestion des créances renforcée par la mise en place de la loi LME qui plafonne les délais de règlement à 60 jours.

8.2. Remboursement d'emprunts

En milliers d'euros	2009	2008
• Titrisation	(25 000)	(15 000)
• Prêt à moyen terme	(10 515)	(3 298)
• Crédits baux	(2 697)	(2 438)
• Autres	(615)	(429)
Remboursement d'emprunts	(38 827)	(21 165)

Comme nous l'avons vu en partie 4.6.2.3, le Groupe a remboursé de manière anticipé son emprunt à moyen terme et a réduit son recours à la titrisation de ses créances de 25 M€.

Note 9 - Autres informations**9.1. Résultat par action**

	2009	2008
• Résultat revenant aux actionnaires de la société (milliers d'euros)	7 405	25 040
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 144	11 165
• Résultat de base et dilué par action (€ par action)	0,66	2,23

En l'absence d'instruments dilutifs de capitaux propres, le résultat de base est égal au résultat dilué.

9.2. Dividende par action

	2009	2008
• Dividende revenant aux actionnaires de la Société (milliers d'euros)	2 250	2 250
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 144	11 165
• Dividende par action (€ par action)	0,20	0,20

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0.36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2009 est de 11 123 375.

Un dividende de 0.20 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, représentant une distribution totale de 2 250 K€, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 25 juin 2010.

9.3. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Donné / reçu	Origine	Echéance	2009	2008
Avals cautions et garanties					
• Cautions des banques en faveur de Crit SAS ⁽¹⁾	Reçu	Garantie financière	juin-10	73 645	75 826
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim ⁽¹⁾	Reçu	Garantie financière	juin-10	18 682	18 403
• Cautions de la Socamett en faveur de MAYDAY ⁽¹⁾	Reçu	Garantie financière	juin-09		284
• Cautions de la banque Populaire en faveur de Groupe Crit	Reçu	Cautions	févr-09		3 000
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit du Maroc pour Crit Maroc	Donné	Cautions	Illimitée	1 368	1 576
Autres engagements					
• Divers	Donné	Divers		2 717	3 189

⁽¹⁾ Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS, LES VOLANTS et MAYDAY dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

Rappelons d'autre part que la capacité maximum de tirage du Groupe est de 75 M€ pouvant être étendue à 110 M€ au titre du contrat de titrisation et de 80 M€ dans le cadre du principal contrat d'affacturage.

9.4. Engagements commerciaux et obligations contractuelles

En milliers d'euros	Total	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
• Obligations en matière de location simple immobilière	9 767	5 543	4 224	
• Obligations en matière de location simple mobilière	3 118	1 856	1 262	
Total	12 885	7 399	5 486	

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2009 s'élève à 21 149 K€.

9.5. Informations sur les parties liées

Les parties liées selon la norme IAS 24 sont les parties sur lesquelles le Groupe a la capacité d'exercer un contrôle ou une influence significative et réciproquement. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

9.5.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants - Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués - s'élèvent en 2009 à 492 milliers d'euros et en 2008 à 492 milliers. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

9.5.2. Autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont principalement :

- Des locations consenties aux conditions de marché par des SCI, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAOUJ, administrateurs et dont les administrateurs de la société Groupe CRIT sont tous associés.
- Des ventes facturées par le Groupe aux sociétés consolidées par mise en équivalence (SME) : Handling Partner Gabon et SCCV 50 Av Porte de Villiers

En milliers d'euros	2009	2008
Locations facturées au Groupe par des SCI		
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	183	352
• SCI MARSJ	128	235
• SCI HUGO MOREL	63	67
• SCI LA PIERRE D'AUDINCOURT (DU HAVRE)	30	33
• SCI LA PIERRE DE SENS	14	23
• SCI LA PIERRE LUTTERBACH	16	22
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	14	20
• SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	16	9
• SCI LA PIERRE DE MELUN	14	20
• SCI LA PIERRE DE TOULON	19	18
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	15
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	9	13
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	8	12
• SCI LA PIERRE DE CHOISY	16	9
	543	847
Ventes facturées par le Groupe		
• Handling Partner Gabon	607	590
• SCCV 50 AV. DE LA PORTE DE VILLIERS	73	113
	680	703

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont d'autre part les suivantes :

En milliers d'euros	Handling Partner Gabon	SCCV Les Charmes	SCCV 50 Av. Porte de Villiers
• Actif immobilisé	1 279		
• Actif circulant	2 696	304	990
• Capitaux propres	1 733	(10)	360
• Dettes	2 242	314	630
Total Bilan	3 975	304	990
• Chiffre d'affaires	5 657	-	6 148
• Résultat net	313	(11)	359

Enfin le Groupe CRIT n'est détenant par aucune société-mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

9.6. Evénements post clôture

Aucun événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers 2009 n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

9.7. Effectifs

La répartition par métier de l'effectif permanent du Groupe est la suivante (effectif à la clôture) :

	31.12.2009	31.12.2008
• Travail temporaire (salariés permanents)	1 602	1 792
• Assistance aéroportuaire	2 329	2 305
• Autres	662	760
Total	4 593	4 857

Dont effectifs des sociétés mises en équivalence : 186 en 2009 (154 en 2008).

9.8. Périmètre de consolidation

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		2008	2007	
• Groupe Crit (Saint-Ouen)	622 045 383	Société mère		Intégration globale
Travail temporaire et recrutement				
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	98,90	98,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen)	301 938 817	98,83	98,83	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT (Paris)	451 329 908	99,65	99,65	Intégration globale
• MAYDAY TRAVAIL TEMPORAIRE (Paris) ⁽¹⁾	344 027 180	-	99,62	Intégration globale
• EURISTT (Saint Ouen)	324 551 464	100,00	100,00	Intégration globale
• RUSH (Saint-Ouen)	692 039 183	97,90	97,90	Intégration globale
• HILLARY (Saint-Ouen)	304 668 510	99,90	99,90	Intégration globale
• COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen)	732 050 018	95,00	95,00	Intégration globale
• PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	NA	99,65	99,65	Intégration globale
• CRIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT CARTERA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA OUTSOURCING SL (Espagne) ⁽²⁾	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA ESPECIALIDADES DE EXTERNALIZACION SL (Espagne) ⁽³⁾	NA	100,00	-	Intégration globale
• CRIT SEARCH (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT HR (Irlande)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT SRO (Slovaquie)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT MAROC (Maroc)	NA	98,67	98,67	Intégration globale
• C-SERVICES (Maroc)	NA	99,87	99,87	Intégration globale
• CRIT RH (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT TUNISIE (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT ITALIA (Italie) ⁽⁴⁾	NA	-	99,00	Intégration globale
Assistance aéroportuaire				
• PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (Tremblay en France)	502 637 960	99,84	99,84	Intégration globale
• ORLY CUSTOMER ASSISTANCE ⁽⁵⁾	515 212 801	99,84	-	Intégration globale
• ORLY RAMP ASSISTANCE ⁽⁵⁾	515 212 769	99,84	-	Intégration globale
• TERMINAL ONE ASSISTANCE ⁽⁵⁾	515 212 785	99,84	-	Intégration globale
• RAMP TERMINAL ONE ⁽⁵⁾	515 192 763	99,84	-	Intégration globale
• EURO SURETE (Tremblay en France)	399 370 386	95,00	95,00	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,64	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France)	398 776 799	99,61	99,61	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,68	Intégration globale

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		2008	2007	
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France)	401 300 983	99,68	99,68	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale
• INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,77	Intégration globale
• AWAC TECHNICS (Saint Ouen)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
• EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE (Tremblay en France)	441 318 433	99,84	99,84	Intégration globale
• AWAC TECHNICS MAROCCO (Maroc) ⁽⁶⁾	NA	99,60	-	Intégration globale
• CONGO HANDLING (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
• HANDLING PARTNER GABON (Gabon)	NA	33,95	33,95	Mise en équivalence
• SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE ⁽⁷⁾	NA	79,87	-	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER Cork (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
Autres services				
OTESSA (Saint-Ouen)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT CENTER (Saint-Ouen)	652 016 270	95,00	95,00	Intégration globale
E.C.M. (Saint-Ouen)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
ECM TEHNOLOGIE (Roumanie)	NA	99,00	99,00	Intégration globale
MASER (Saint-Ouen)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
LEBREC (Saint-Ouen)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
R.H.F. (Saint-Ouen)	343 168 399	95,00	95,00	Intégration globale
ATIAC (Saint-Ouen)	690 500 871	50,00	50,00	Intégration globale
ARIANE MEDICAL (Saint-Ouen)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
RH EXTERNETT (Colombes)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
SCI SARRE COLOMBES	381 038 496	99,66	98,66	Intégration globale
SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin)	310 728 258	90,00	90,00	Intégration globale
SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
SCI MARCHE A MEAUX	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
SCI DE LA RUE DE CAMBRAI	403 899 818	99,66	98,66	Intégration globale
SCI ALLEES MARINES	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
SCCV LES CHARMES	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
SCCV 50, AV. PORTE DE VILLIERS	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence

⁽¹⁾ Société dissoute par anticipation le 22 octobre 2009 ; ⁽²⁾ Changement de dénomination sociale de la société Auxiple ;

⁽³⁾ Création le 9 janvier 2009 ; ⁽⁴⁾ Société dissoute le 12 janvier 2009 ; ⁽⁵⁾ Création le 1^{er} octobre 2009 ; ⁽⁶⁾ Création le 16 novembre 2009 ;

⁽⁷⁾ Création le 17 décembre 2009

Le Groupe n'a aucun engagement d'achat d'actions vis-à-vis d'actionnaires minoritaires.

G. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à la fin de chaque exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.1.1, 2.6 et 7.3 aux états financiers. Ces estimations ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité, comme indiqué dans la note 2.1.1. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation effectués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

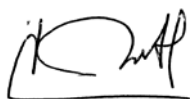
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise



Alain Auvray

A. Bilan

Bilan Actif

En milliers d'euros	Notes	2009			2008	2007
		Brut	Amort. Dépréc.	Net	Net	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	1 882	1 848	34	44	18
• Immobilisations corporelles	3-4	1 754	947	807	871	943
• Immobilisations financières	3-5	120 990	2 724	118 266	119 332	120 570
Total Actif immobilisé		124 627	5 519	119 108	120 247	121 531
• Clients et comptes rattachés	6	494	6	488	2 279	1 971
• Autres actifs	7	102 431	2 834	99 597	121 372	144 932
• Disponibilités	8	49 977		49 977	44 987	16 877
Total Actif circulant		152 902	2 841	150 061	168 638	163 780
Total de l'Actif		277 529	8 360	269 169	288 885	285 311

Bilan Passif

En milliers d'euros	Note	2009	2008	2007
• Capital	9	4 050	4 050	4 050
• Réserves		110 524	91 329	68 899
• Report à nouveau		24		
• Résultat de l'exercice		32 602	21 445	25 782
Total capitaux propres	9	147 200	116 824	98 731
• Provisions pour risques et charges	5	158	366	89
Total provisions pour risques et charges		158	366	89
• Emprunts et dettes financières	10	21 449	44 013	30 598
• Fournisseurs et comptes rattachés		464	1 632	840
• Dettes fiscales et sociales	11	240	501	2 711
• Autres dettes		99 658	125 548	152 340
Total dettes		121 811	171 694	186 489
Total du Passif		269 169	288 885	285 311

B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2009	2008	2007
• Chiffre d'affaires	13	5 224	7 015	6 120
• Reprise de provisions		266	9	252
• Autres produits		31	19	364
Produits d'exploitation		5 521	7 043	6 736
• Autres charges externes		(2 936)	(3 834)	(2 622)
• Impôts et taxes		(180)	(183)	(202)
• Salaires et traitements	14	(970)	(1 248)	(1 225)
• Charges sociales		(367)	(454)	(461)
• Dotation aux amortissements		(113)	(115)	(162)
• Dotation aux provisions		(49)	(277)	
• Autres charges		(231)	(250)	(1)
Variation de trésorerie		(4 846)	(6 361)	(4 673)
Résultat d'exploitation		675	682	2 063
Résultat financier	15	32 446	20 874	23 642
Résultat exceptionnel	16	(157)	(1 069)	13
Bénéfice avant impôt		32 964	20 487	25 718
• Impôt sur les bénéfices		(362)	958	65
Résultat net		32 602	21 445	25 782

C. Tableau de financement

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Résultat net de l'exercice	32 602	21 445	25 782
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	73	75	77
• Dotation nette aux provisions	(208)	316	(156)
• Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations corporelles	0	0	(4)
Marge brute d'autofinancement	32 467	21 836	25 700
• (Augmentation / réduction) des créances clients et comptes rattachés	1 791	(308)	(795)
• (Augmentation / réduction) des autres débiteurs	21 769	16 597	(115 746)
• (Augmentation / réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(1 168)	792	(374)
• (Augmentation / réduction) des dettes fiscales et sociales	(261)	(2 210)	2 193
• (Augmentation / réduction) des autres passifs à court terme	(25 884)	(19 870)	80 269
Flux liés aux opérations d'exploitation	28 714	16 837	(8 753)
• Dividendes versés	(2 226)	(3 353)	(2 810)
• (Augmentation / réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(10 565)	(6 333)	13 798
Flux liés aux opérations financières	(12 791)	(9 686)	10 988
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(28)	(42)
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles			4
• Variation des autres immobilisations financières	1 065	1 238	(8)
Flux liés aux opérations d'investissements	1 065	1 210	(46)
Variation de la trésorerie	16 988	8 361	2 189
• Trésorerie au 1 ^{er} janvier	12 536	4 175	1 986
Variation de trésorerie	16 988	8 361	2 189
• Trésorerie au 31 décembre	29 524	12 536	4 175

D. Annexe aux comptes sociaux pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2008 et 2007

Note 1 - Evénements de l'exercice

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes

La préparation des états financiers nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation.

Dans le contexte conjoncturel actuel, l'exercice de prévision de l'activité est rendu plus difficile, aussi le groupe a précisé les hypothèses retenues. Le domaine ayant notamment fait l'objet de travaux particuliers est l'évaluation des titres de participation, tel que décrit dans la note 2 D.

Dissolution de la filiale CRIT Italia

La filiale CRIT Italia a été dissoute le 12 janvier 2009.

Note 2 – Principes et méthodes comptables

A. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire

D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	40	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. Participations et autres titres

A la date d'entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les titres sont évalués à l'inventaire à leur valeur d'utilité. Elle est déterminée sur les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction à l'origine et tient compte notamment des perspectives de rentabilité future. Ces estimations ont été actualisées notamment sur la base d'une hypothèse de reprise économique à partir de 2010 permettant de retrouver les niveaux d'activité de 2007 entre 2012 et 2013.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

G. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables. Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

H. Intégration fiscale

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 3 – Etat de l'actif immobilisé

Bruts (En milliers d'euros)	2007	Reclassement	Acquisitions	Cessions	2008	Acquisitions	Cessions	2009
• Droits audiovisuels	777				777			777
• Licences	1 070		26		1 096	17	26	1 087
• Droit au bail	18				18			18
Immobilisations incorporelles	1 865		26		1 891	17	26	1 882
• Terrains	440				440			440
• Constructions	267				267			267
• Installations techniques	28				28			28
• Installations générales	874		2		876			876
• Matériel de bureau, info, mobilier	134				134	9		143
Immobilisations corporelles	1 743		2		1 745	9		1 754
• Titres de participation	121 606		1 274	1 435	121 445		512	120 933
• Prêts	36			7	29			29
• Dépôts et cautionnements	7		20		27	1		28
• Dividendes à recevoir								
Immobilisations financières	121 650		1 294	1 442	121 502	1	512	120 990
Total général	125 258		1 322	1 442	125 138	27	538	124 626

Note 4. Etat des amortissements

Amortissements (En milliers d'euros)	2007	Dotations	Reprises	2008	Dotations	Reprises	2009
• Licences	1 070			1 070	1		1 071
Immobilisations incorporelles	1 070			1 070	1		1 071
• Constructions	27	13		40	13		53
• Installations techniques	26	1		27	1		28
• Installations générales	616	59		675	57		732
• Matériel de bureau, info, mobilier	130	2		132	1		133
Immobilisations corporelles	799	75		874	72		946
Total général	1 869	75		1 944	73		2 017

Note 5. Etat des provisions

Provisions (En milliers d'euros)	2007	Dotations	Reprises	2008	Dotations	Reprises	2009
• Provision pour litiges fournisseurs	89	277		366	39	257	148
• Provision pour autres litiges					10		10
Total provisions risques et charges	89	277		366	49	257	158
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titre participations	1 080	1 273	183	2 170	708	154	2 724
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	1 657	1 708	1 577	1 788	1 090	161	2 717
• Provision dépréciation des VMP	184	485	222	447		447	
Total provisions pour dépréciation	3 704	3 466	1 982	5 188	1 798	762	6 224
Total général	3 793	3 743	1 982	5 554	1 847	1 019	6 382

Note 6. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

Note 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Fournisseurs débiteurs	13	51	13
• Impôt sur les bénéfices	4 211	7 792	
• TVA	63	258	99
• Comptes courants groupe et associés	10 655	7 720	41 278
• Charges constatées d'avance	101	157	189
• Autres	87 388	107 182	105 011
• Dépréciation	(2834)	(1 788)	(1 657)
Total	99 596	121 372	144 933

Dans les autres actifs figure le dépôt prévu dans le contrat de titrisation considéré comme un actif réalisable à court terme.

Note 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 1,13 % du capital social.

Inventaire des valeurs du portefeuille

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
FCP	7 587	7 586	9 528	9 529
Actions propres	1 236	789	1 673	2 279
Total	8 823	8 375	11 201	11 808

En 2008, les actions propres ont fait l'objet d'une dépréciation afin de ramener la valeur comptable du portefeuille à la valeur du marché.

Note 9. Capitaux propres*Composition du capital social*

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture exercice	Création dim. Valeur nominale	Création incorporation réserves	
Actions ordinaires	11 250 000			0,36

Capitaux propres

En milliers d'euros	2007	Autres variations	Affectation résultat	2008	Autres variations	Affectation résultat	2009
• Capital	4 050			4 050			4 050
• Réserve légale	405			405			405
• Autres réserves	68 494	22	22 408	90 924		19 195	110 119
• Report à Nouveau						24	24
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	72 949	22	22 408	95 379		19 195	114 598
• Résultat de l'exercice	25 782		(25 782)	21 445		(21 445)	32 602
• Dividendes			3 375			2 250	
Total	98 731	22	1	116 824			147 200

Note 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Emprunts auprès des établissements de crédit		10 515	13 798
• Cautionnements reçus	1	1	1
• Découverts bancaires	20 453	32 451	12 703
• Comptes courants du groupe et associés	996	1 046	4 096
Total des dettes financières	21 450	44 013	30 598

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Partie à court terme	20 454	35 466	16 001
• Partie à long terme	996	8 547	14 597
Total des dettes financières	21 450	44 013	30 598

Note 11. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Personnel	32	32	65
• Organismes sociaux	60	98	172
• Impôt sur les bénéfices			2 173
• T.V.A.	127	346	273
• Autres charges fiscales	21	25	27
Total des dettes fiscales et sociales	240	501	2 710

Note 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
ACTIF			
• Clients	427	2 210	1 963
• Comptes courants	10 655	15 350	41 278
PASSIF			
• Fournisseurs	11	204	341
• Comptes courants	99 193	125 945	155 457
PRODUITS			
• Chiffre d'affaires	5 164	6 988	6 120
• Intérêts	917	2 431	2 321
• Dividendes	33 259	23 715	26 182
CHARGES			
• Autres charges externes	464	308	390
Intérêts	232	877	738

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le Groupe. En conséquence, le Groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester Finance titrisation pour la durée du contrat. En janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Les comptes courants passif correspondent pour un montant de 97 011 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe Crit dans le cadre de la titrisation.

Note 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

Note 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31 décembre 2009 est de 7 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2009 à la somme de 492 milliers d'Euros.

Note 15. Résultat financier

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Dépréciation immobilisations financières	(708)	(1 274)	0
• Reprise dépréciation immobilisations financières	154	184	
• Dépréciation comptes courants	(1 090)	(1 709)	(687)
• Reprise dépréciation comptes courants	43	1 578	
• Dépréciation titres		(485)	(184)
• Reprise dépréciation titres	446	223	
• Intérêts sur emprunts	(51)	(557)	(596)
• Intérêts sur découverts	(591)	(2 044)	(2 828)
• Intérêts sur comptes courants (net)	685	1 554	1 583
• Dividendes	33 260	23 716	26 183
• Produits sur placements	258	(294)	(8)
• Gains et Pertes de change	1		
• Autres	39	(18)	179
Net	32 446	20 874	23 642

Note 16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations (*)	(154)	(1 071)	3
• Penalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal			
• Autres	(3)	2	9
Net	(157)	(1 069)	12

(*) La perte exceptionnelle correspond à la vnecac des titres de participation de CRIT ITALIA

Note 17. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Fournisseurs factures non parvenues	222	954	144
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	44	42	87
• Etat impôts et taxes à payer	20	23	21
• Assurances à payer	12	12	211
• Intérêts courus sur emprunts		15	298
• Banque intérêts courus à payer	2	8	13
Total	300	1 054	774

Note 18. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Clients factures à établir	0	66	5
• Fournisseurs avoirs à recevoir	13	51	13
• Assurances à recevoir	0	35	214
Total	13	152	232

Note 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Exploitation	96	157	188
Total	96	157	188

Note 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2009			
• Résultat courant	33 122	364	32 758
• Résultat exceptionnel	(157)	(1)	(156)
Résultat comptable	32 965	363	32 602

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2008			
• Résultat courant	21 556	(958)	22 514
• Résultat exceptionnel	(1 069)		(1 069)
Résultat comptable	20 487	(958)	21 445

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2007			
• Résultat courant	25 705	(65)	25 770
• Résultat exceptionnel	13		13
Résultat comptable	25 718	(65)	25 782

Note 21. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2009	2008	2007
• Provision indemnités de départ à la retraite	23	106	105
• Engagements donnés sur emprunts ⁽¹⁾	3 578	3 786	2 460
• Engagements donnés sur credit bail	0	196	2 428
• Engagements reçus d'un établissement bancaire	0	3 000	2 750

⁽¹⁾ dont caution donnée par Groupe Crit pour Crit Maroc et Otessa

Note 22. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

Note 23. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales dont la valeur brute excède 1% du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros										
<i>1 - Filiales Françaises :</i>										
EURISTT	22 801	81 265	100,00	110 018	110 018			24 144	12 264	16 417
GROUPE EUROPE HANDLING	80	4 011	99,84	4 812	4 812	2 656		18 591	2 980	2 722
MASER ⁽²⁾	154	-1 025	99,94	2 430	608			26 589	-333	
CRIT INTERIM	1 530	62 926	98,90	885	885			2 594	7 478	10 063
HILLARY	8	66	99,90	761	7			808	-17	29
ARIANE MEDICAL	8	118	95,00	141	141			0	-1	
SCI MARCHÉ A MEAUX	2	153	99,00	107	107			9	3	
RH EXTERNETT ⁽¹⁾⁽²⁾	100	-1 078	100,00	100	0	1 150		292	-242	
CRIT CENTER	53	952	95,00	85	85			5 225	166	
SCI ALLEES MARINES	2	114	99,00	76	76			9	6	
RUSH	76	33	97,90	75	75	14		1 433	13	48
OTESSA	30	223	99,00	72	72	9	2 210	1 590	111	133
LES COMPAGNONS	46	5 595	95,00	43	43			123 882	583	2 982
<i>2 - Filiales Etrangères :</i>										
SKY HANDLING PARTNER	1 220	1 646	100,00	1 037	1 037	260		10 432	0	
CRIT MAROC	132	849	98,67	137	137	900	1 368	1 492	212	104

Note 23. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
B. Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros										
<i>1 - Filiales Françaises :</i>										
E.C.M.	31	1 329	99,00	30	30			19 639	504	
SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	6			0	0	
SCI RIGAUT PREMILHAT	15	104	90,00	12	12			15	11	
ATIAC ⁽¹⁾	23	-142	50,00	11		37		0	0	
C-SERVICES	9	934	90,00	9	9			652	25	
R.H.F. ⁽¹⁾	8	-376	95,00	7	7	1 024		5 508	-594	55
EUROSURETE	8	-22	95,00	7	7			0	-6	
COMPUTER	30	86	95,00	3	3			2 199	22	93
LEBREC	152	44	95,00	NS	NS	40		131	41	
AB INTERIM	23	1 703	95,00	NS	NS			21 203	50	614
<i>2 - Participations dans les sociétés françaises :</i>										
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	1	359	50,00	NS	NS	166		6 148	359	
<i>3 - Filiales étrangères :</i>										
CRIT HR (Irlande) ⁽¹⁾⁽²⁾	30	-543	95,00	29	0	490		0	-8	
CRIT RH (Tunisie)	19	103	95,00	19	19	57		375	-1	
CRIT SRO (Slovaquie)	6	-134	100,00	6	6	133		0	-16	
CRIT TUNISIE	5	113	95,00	5	5	80		974	45	

⁽¹⁾ Avances dépréciées à 100% ⁽²⁾ Dépréciation sur titres N/S : Non Significantive

E. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2.D. « Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels, la société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'usage et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Ces estimations ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité, comme décrit dans la note 1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie mise en œuvre par la société et vérifié les calculs de détermination des dépréciations des titres comptabilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise



Alain Auvray

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

(établie conformément à l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et à l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF)

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 29 décembre 2008 et 02 janvier 2009	06 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Assistance aéroportuaire : plus de 13 M€ de contrats	07 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Crit intérim et la Fagerh signent un accord cadre en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés	12 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 05 janvier et le 09 janvier 2009	12 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 12 janvier et le 16 janvier 2009	19 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2008	19 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 19 janvier et le 23 janvier 2009	27 janvier 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 26 janvier et le 30 janvier 2009	02 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 02 février et le 06 février 2009	09 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Chiffre d'affaires 2008 : bonne résistance dans un marché difficile	11 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (12 février 2009)
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 09 février et le 13 février 2009	16 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Le Groupe Crit remporte un contrat de maintenance de 12,5 millions d'euros avec ADP	16 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Groupe Crit reçoit le prix "Excellence through people"	18 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 16 février et le 20 février 2009	20 février 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 23 février et le 27 février 2009	03 mars 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Programme de rachat de titres Opérations réalisées entre le 23 mars et le 27 mars 2009	31 mars 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Résultats 2008 : bonne résistance sur des marchés difficiles	16 avril 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (17 avril 2009) Investir (25 avril 2009)
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009	28 avril 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Modalité de mise à disposition du Rapport financier annuel 2008	30 avril 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale du 23 juin 2009	15 mai 2009	Balo du 15 mai 2009
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 mai 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale du 23 juin 2009	02 juin 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Dépôt du Document de Référence 2008	02 juin 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com AMF
Groupe Crit annonce la publication de son Document de référence 2008	03 juin 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Avis de convocation à l'Assemblée générale du 23 juin 2009	04 juin 2009	Journal spécial des sociétés du 04 juin 2009
Descriptif du programme de rachat d'actions	19 juin 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	30 juin 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Assistance aéroportuaire : près de 20 M€ de contrats	06 juillet 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2009	08 juillet 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Avis d'approbation des comptes annuels 2008 et rapports des Commissaires aux comptes	17 juillet 2009	Balo du 17 juillet 2009
Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce de Bobigny	17 juillet 2009	Greffe du Tribunal de commerce de Bobigny
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2009	28 juillet 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Crit retenu sur cinq bassins d'emploi pour accompagner les demandeurs d'emploi	03 août 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Extension du périmètre d'intervention des activités aéroportuaires sur Roissy et Orly	25 août 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	28 août 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Résultats du premier semestre 2009	14 septembre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (5 septembre 2009) Investir (19 septembre 2009)
Modalités de mise à disposition du rapport financier semestriel 2009	15 septembre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	30 septembre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Groupe Crit reçoit le "National Irish Safety Award 2009"	30 septembre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Concession exclusive en Sierra Leone : une nouvelle étape dans le développement aéroportuaire en Afrique	21 octobre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Un troisième trimestre encourageant	28 octobre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (29 octobre 2009) Investir (31 octobre 2009)
Le Groupe Crit signe plus de 33 M € par an de nouveaux contrats aéroportuaires	25 novembre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (26 novembre 2009) Investir (28 novembre 2009)
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	30 novembre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Le Groupe Crit obtient l'agrément "Recherche et développement"	15 décembre 2009	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Assistance aéroportuaire : reconduction d'un contrat de 25 M€ sur Roissy Charles de Gaulle	11 janvier 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Quatrième trimestre : une amélioration de l'activité qui se confirme	10 février 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (11 février 2010)
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2009	12 février 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Assistance aéroportuaire : reconduction d'un contrat avec la compagnie Luxair Luxembourg Airlines	01 mars 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
2009 : un exercice profitable, un net redressement des résultats au second semestre	14 avril 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune (15 avril 2010) Investir (17 avril 2010)

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen
Capital social : €. 4 050 000

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1. Absence d'avis de convention et d'engagement autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivant, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les sociétés Crit SAS, AB Interim, Les Compagnons, Les Volants, Maser, ECM

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj et Madame Nathalie Jaoui.

Il a été conclu le 19 janvier 2007 un avenant à la convention cadre de cession de créances professionnelles conclue le 19 juin 2002, entre votre société et certaines de vos filiales (Crit SAS- Crit Intérim ayant apporté son activité à Crit SAS en avril 2005-, AB Intérim, Les Compagnons Les Volants, Maser et ECM), Calyon, Ester Finance Titrisation et Eurofactor. Cette convention avait été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Cet avenant a pour objet de :

- tenir compte, au sein de la convention de cession de créances professionnelles, des changements opérés au sein du Groupe Crit depuis le 19 juin 2002 ;

- proroger la période de rechargement (période pendant laquelle Ester Finance procède à l'acquisition de créances auprès des cédants) jusqu'au 1^{er} janvier 2013 (exclu) ;
- changer certains critères de sélection des créances acquises par le cessionnaire ;
- prévoir la possibilité d'augmenter le montant maximum de l'opération à un montant inférieur ou égal à 110 millions d'euros ;
- changer les modalités de cession des créances notamment par l'introduction d'un mécanisme de cession de créances futures.

Au titre de cette convention, les sociétés filiales ci-dessus indiquées mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres de Calyon pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance Titrisation.

Cette convention a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 18 janvier 2007.

2. Avec la société Groupe Europe Handling

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a consenti au profit de Sogelease France un engagement de poursuite de location des matériels en substitution du locataire, la société Groupe Europe Handling, pour un montant global maximum de 195 910 euros dans le cadre d'un contrat de crédit bail conclu le 11 août 2004 portant sur divers matériels.

Cette obligation autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 a expiré en 2009.

3. Avec la société Maser

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.


Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 53 040 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise



Alain Auvray

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'activité de notre société, de l'ensemble de notre groupe et de ses filiales par pôle, et de vous fournir toutes informations de nature juridique.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

LES CHIFFRES CLES

En millions d'euros	2009	2008
• Chiffre d'affaires	1 127,6	1 451,2
• Résultat opérationnel	13,7	44,4
• Résultat opérationnel (hors éléments non récurrents)*	13,7	39,3
• Coût de l'endettement net	(2,3)	(5,5)
• Résultat avant impôts	11,4	38,9
• Résultat net	8,5	26,0
• Résultat net part du Groupe	7,4	25,0
• Résultat net par action en euros	0,66	2,23

(*) *Eléments non récurrents principalement liés à la modification du calcul des cotisations sociales sur l'exercice 2008*

L'activité et les résultats de l'exercice démontrent la capacité du groupe Crit à faire face à une forte dégradation de ses marchés dans un contexte économique général difficile.

Face à cette situation, le groupe a réagi rapidement en engageant les mesures d'adaptation nécessaires pour défendre sa rentabilité, tout en préservant sa capacité de rebond pour profiter pleinement de la reprise.

Ainsi, malgré un contexte économique dégradé, notre groupe a su mieux résister que son marché de référence, le travail temporaire, et a remporté des succès importants.

Cette capacité d'adaptation et de résistance permet ainsi à notre groupe d'afficher un exercice 2009 profitable, marqué par une inflexion positive de l'activité au second semestre.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'établit à 1 127,6 M€ contre 1 451,2 M€ en 2008, en baisse de 22,3 %, impacté par le contexte général exceptionnellement difficile de 2009. Le second semestre a toutefois été marqué par une inflexion positive de l'activité de notre pôle principal.

L'examen par pôle démontre que **le pôle travail temporaire et recrutement** a été particulièrement touché par les conditions de marché : son chiffre d'affaires, à 943,6 M€ affiche un recul de 25,1 % par rapport à 2008. Après un premier semestre en baisse de près de 33 %, le second semestre affiche toutefois une baisse plus limitée de 17,8 %.

Le poids du pôle dans l'activité totale du groupe (avant éliminations inter-activités) passe ainsi de 85,5 % en 2008 à 82,7 % en 2009.

Le pôle multiservices a fait preuve d'une bonne résistance sur l'année, avec un chiffre d'affaires (avant éliminations inter-activités) de 198,0 M€ en repli limité de 7,8 % par rapport à 2008.

Cette bonne résistance a été principalement portée par les activités aéroportuaires qui concentrent près de 72 % du chiffre d'affaires du pôle.

Le contexte économique dégradé a impacté de façon significative les résultats de l'exercice. Ainsi, le résultat opérationnel 2009 ressort à 13,7 M€, soit 1,2 % du chiffre d'affaires, contre un résultat opérationnel (hors éléments non récurrents) de 39,3 M€ en 2008.

Rappelons en effet que le résultat opérationnel 2008 avait profité d'éléments non récurrents positifs à hauteur de 5 M€, principalement liés à la modification du calcul des cotisations sociales.

L'analyse semestrielle du résultat opérationnel montre un net redressement sur la seconde période de l'année : le résultat opérationnel qui s'établissait à 4,4 M€ au premier semestre a plus que doublé et ressort à 9,3 M€ au 2^{ème} semestre. Ce redressement traduit notamment les effets des mesures prises par le groupe pour défendre sa profitabilité, qui ont généré plus de 10 M€ d'économies sur l'exercice et ont eu un effet significatif et positif sur les résultats du second semestre.

Les deux pôles d'activité bénéficient d'un résultat opérationnel positif :

- le pôle travail temporaire affiche un résultat opérationnel de 11,4 M€ dont 8,2 M€ dégagés sur le second semestre grâce à l'amélioration de l'activité et aux bénéfices des mesures d'économie ;
- le pôle multiservices enregistre un résultat opérationnel de 2,3 M€.

Notre résultat financier s'améliore sensiblement : il s'établit à (2,3) M€ contre (5,5) M€, en progression de plus de 3 M€.

Le résultat avant impôts et le résultat net part du groupe s'établissent respectivement à 11,4 M€ et à 7,4 M€.

Bilan

Avec des capitaux propres de près de 179 M€ et une trésorerie nette positive de 21,5 M€, le bilan 2009 traduit un nouveau renforcement significatif de la situation financière du groupe.

L'amélioration de la trésorerie résulte pour l'essentiel de la bonne gestion de notre poste clients, ce qui nous a permis de générer près de 45 M€ de flux financiers positifs liés à l'amélioration du BFR sur l'année.

Cette variation positive du BFR provient d'une part de l'application de la loi LME instaurant des termes de paiement maximum de 60 jours et d'autre part de la baisse du chiffre d'affaires.

L'ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

Concernant les informations sectorielles présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-pôles qui s'élèvent à (14,0) M€ pour 2009 et à (23,7) M€ pour 2008.

Le pôle travail temporaire et recrutement

En millions d'euros	2009	2008
• Chiffre d'affaires	943,6	1 260,2
• Résultat opérationnel	11,4	38,5



Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

A fin 2009, notre pôle travail temporaire et recrutement compte un réseau de 426 agences dont 53 agences à l'étranger, en Espagne, en Tunisie, au Maroc, en Suisse et en Allemagne.

La dégradation de l'activité économique amorcée au second semestre 2008 s'est très significativement amplifiée au cours du 1^{er} semestre 2009 marqué par un très fort recul de la demande des entreprises.

Dans ce contexte exceptionnellement difficile, notre groupe a su néanmoins mieux résister que son marché de référence et ses principaux comparables et affiche un net redressement de ses résultats au second semestre.

Le chiffre d'affaires du pôle s'établit à 943,6 M€, en recul de 25,1 % par rapport à l'année 2008.

En France, (où le groupe réalise près de 92 % de l'activité totale du pôle), le chiffre d'affaires ressort à 864,7 M€, en repli de 25,6 %, en ligne avec l'évolution du marché sur la période, en baisse de 26,2 %.

L'analyse trimestrielle de l'activité montre une amélioration constante au fil des mois : Après 3 premiers trimestres en baisse respective de 33,5 %, 32,3 % et 23,8 %, le quatrième trimestre est particulièrement encourageant, avec un repli de l'activité limité à 10,6 %.

Au cours de l'exercice, notre groupe a conforté ses positions tant sectorielles qu'au niveau de son portefeuille de clientèle : Notre présence auprès des PME reste très forte puisqu'elle concentre 65,1 % de l'activité exercée, contre 34,9 % pour les grands comptes.

L'analyse sectorielle de l'activité montre une baisse significative de notre activité dans l'Industrie (- 32,1 %) principalement pénalisée par le secteur automobile qui est l'un des secteurs les plus affectés par la crise. Notre groupe a particulièrement bien résisté dans le secteur du BTP avec un repli limité du chiffre d'affaires de - 6,2 % sur un marché en baisse de plus de 15 %. Notre évolution dans le secteur tertiaire est parfaitement en ligne avec le marché français (- 15,5 %).

Nos autres prestations RH, qui regroupent le recrutement, le placement et le reclassement montrent une évolution contrastée. Nos activités de recrutement, qui subissent les difficultés du marché de l'emploi, s'inscrivent en baisse de 35 %, dans un marché en recul de 38,4 % sur l'année. A contrario, les activités de placement et de reclassement progressent de 25 % et continueront à bénéficier en 2010 et 2011 de notre sélection par Pôle emploi pour assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

A l'international, (où le groupe réalise 8,3 % de l'activité du pôle), notre chiffre d'affaires s'établit à 78,9 M€ en baisse de 18,8 % par rapport à 2008.

Cette baisse masque des situations très contrastées en fonction des pays :

- L'Espagne qui représente près de 60 % de notre activité internationale, accuse une baisse de son chiffre d'affaires de 29 % sur un marché national espagnol en baisse de 50 % ;
- Nos filiales suisses et allemandes totalisent 17 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice, en baisse de 30 % par rapport à 2008 ;

En revanche, notre dynamique en Afrique du Nord est confortée. Nos implantations au Maroc et en Tunisie concentrent maintenant plus de 20 % de notre chiffre d'affaires à l'international avec une activité en hausse de 68 % sur l'exercice.

A l'instar de l'évolution constatée en France, le redressement de l'activité à l'international au second semestre est au rendez-vous avec une inflexion positive au 4^{ème} trimestre qui enregistre un repli limité à - 6 % sur la période.

Pour faire face aux conditions exceptionnelles du marché, le groupe a rapidement réagi en engageant les mesures d'adaptation nécessaires pour défendre sa profitabilité :

Ces mesures ont concerné la réduction des frais de siège et de réseau, le regroupement et la fermeture de 32 agences sur les bassins d'emplois les plus affectés, le non renouvellement de CDD et le non remplacement des départs et la mise en œuvre de mesures de chômage partiel sur 138 agences pendant 4 mois de mars à juin.

En Espagne, après la première vague de mesures mises en place en 2008, de nouvelles décisions ont été prises pour adapter le réseau à la situation difficile du marché espagnol, tels que la fermeture ou le regroupement de 6 agences sur 30.

Comme annoncé, l'ensemble des mesures que nous avons prises nous a permis de réaliser plus de 10 M€ d'économies sur l'exercice 2009.

L'ensemble de ces mesures, conjugué à l'amélioration graduelle de l'activité, ont participé à un net redressement de nos résultats, particulièrement significatif au second semestre.

Ainsi, le résultat opérationnel du pôle s'établit à 11,4 M€ dont 8,2 M€ dégagés sur le second semestre.

- **En France**, le résultat opérationnel ressort à 12,7 M€, soit 1,5 % du chiffre d'affaires, malgré une baisse d'activité de près de 300 M€ ;
- **A l'international**, le résultat d'exploitation, principalement impacté par les résultats enregistrés en Espagne, est négatif à hauteur de (1,3) M€

Le pôle Multiservices

En millions d'euros	2009	2008
• Chiffre d'affaires	198,0	214,7
• Résultat opérationnel	2,3	5,8

Le pôle multiservices qui regroupe les activités aéroportuaires et les activités ingénierie et maintenance affiche une bonne résistance, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 198 M€ contre 214,7 M€ l'exercice précédent.

LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

En millions d'euros	2009	2008
• Chiffre d'affaires	136,0	132,9
• Résultat opérationnel	2,3	4,2

Malgré le ralentissement du trafic aérien, nos activités aéroportuaires affichent un chiffre d'affaires en croissance de 2,3 % : il s'établit à 136 M€ contre 132,9 M€.

Cette bonne résistance confirme la dynamique commerciale de notre pôle, la consolidation de notre portefeuille de contrats, et l'élargissement de notre champ d'intervention tant en France qu'à l'international.

En France, l'année 2009 a en effet été marquée par la désignation du Groupe Europe Handling, à l'issue de l'appel d'offres lancé par la DGAC, comme prestataire d'assistance en escale sur les aéroports de Roissy CDG1 et CDG2 et Orly Ouest et Sud à compter du 1^{er} novembre 2009.

Cette décision, qui permet au groupe de conforter sa position sur CDG 2 et d'étendre son périmètre d'intervention sur CDG1, Orly Ouest et Orly Sud, a permis la signature de 18 nouveaux contrats avec les compagnies aériennes opérant sur ces terminaux, offrant un potentiel additionnel de chiffre d'affaires de 50 M€ pour les prochaines années.

Sur les deux derniers mois de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires généré par ces nouveaux contrats s'est élevé à près de 7 M€.

A l'international, le pôle a poursuivi son développement, tant en Irlande (avec le renouvellement et la signature de 8 nouveaux contrats) qu'en Afrique.

Déjà implanté au Congo, au Gabon et au Mali, notre groupe a étendu ses activités en Sierra Léone avec l'obtention pour 20 années, de la concession exclusive des prestations d'assistance au sol et des opérations du terminal fret de l'aéroport de Freetown.

Le résultat opérationnel des activités aéroportuaires s'établit à 2,3 M€ contre 4,3 M€ en 2008.

Outre les effets d'un environnement dégradé, cette baisse du résultat opérationnel est également liée à l'impact des investissements réalisés au cours du dernier trimestre pour répondre au déploiement de nos prestations sur les nouvelles plateformes.

LES AUTRES SERVICES

Les autres activités du pôle accusent une baisse de plus de 24 % du chiffre d'affaires réalisé. Il s'établit en 2009 à 62,0 M€ contre 81,8 M€ en 2008.

Cette baisse a été particulièrement ressentie par nos activités ingénierie et maintenance, fortement impactées par les difficultés des secteurs automobile et aéronautique.

Malgré la baisse significative de chiffre d'affaires, les activités restent à l'équilibre en 2009.

LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

La société Groupe CRIT est la société holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

La société Groupe CRIT n'exerce pas d'activité économique propre.

Son chiffre d'affaires est constitué des facturations aux sociétés filiales des diverses prestations de services fournies dans le cadre du développement de leurs activités et des facturations de dépenses communes.

Le chiffre d'affaires s'est élevé, au titre de l'exercice 2009, à 5,2 M€, contre 7 M€ en 2008.

Malgré cette baisse, le résultat d'exploitation est demeuré stable à 0,7 M€, compte tenu de la réduction des charges d'exploitation et notamment des frais de personnel et des honoraires.

Le résultat financier s'élève à 32,4 M€ contre 20,9 M€ en 2008.

Les produits financiers sont constitués des produits de participation reçus des sociétés filiales pour 33,3 M€, et d'intérêts sur comptes courants, autres revenus de placement et de reprises sur provisions pour 2 M€. Les charges financières, constituées d'intérêts financiers et de charges pour dépréciations de titres et comptes courants, s'établissent à 2,8 M€.

La forte progression du résultat financier porte le résultat net de l'exercice à 32,6 M€ contre 21,4 M€ en 2008.

Aucune modification significative du niveau d'activité de notre société n'est attendue pour l'exercice 2010.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, pris en application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, dite loi LME, impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, de publier la décomposition du solde des dettes à l'égard de leurs fournisseurs par date d'échéance.

Le poste "fournisseurs et comptes rattachés" au passif du bilan de la société, pour 464 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 243 K€, des factures non parvenues pour 222 K€. A la date du 31 décembre 2009, la répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à la somme de 243 K€ s'établit comme suit : (en K€)

	<09/2009	09/2009	10/2009	11/2009	12/2009	01/2010	02/2010	03/2010	au-delà	Total
Français	48				4	139	39			230
Groupe	1	1					11			13
Total	49	1			4	139	50			243

Informations environnementales et développement durable

Après avoir été en 2005 l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification QSE "Qualité, Sécurité, Environnement" pour sa filiale Crit, le groupe a renforcé son engagement en matière de développement durable et créé une fonction dédiée au sein de son organisation interne.

L'objectif tend à favoriser l'émergence d'une culture Développement durable au sein du groupe, conduite en priorité dans les sociétés du pôle aéroportuaire et étendue à l'ensemble des activités du groupe.

La politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines occupe une place primordiale pour notre groupe, avec au cœur de son dispositif, l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs et le développement des compétences, tant pour ses salariés permanents que ses collaborateurs intérimaires.

La formation tient donc un rôle majeur dans cette politique. Le groupe dispose d'ailleurs de deux centres de formation interne répondant aux besoins exprimés tant en interne qu'au niveau des entreprises utilisatrices.

Dans la continuité des entretiens individuels de développement, des commissions de développement des ressources humaines ont été mises en place. Ces commissions permettent d'évaluer le potentiel d'évolution des collaborateurs, leur mobilité géographique, leurs besoins de formation. Outre le fait de répondre au mieux aux attentes des collaborateurs en termes d'évolution professionnelle et de développement personnel, elles ont pour objectif d'optimiser la gestion des ressources humaines et de limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles.

De plus, en entreprise responsable, le groupe poursuit depuis plusieurs années une politique active en faveur des travailleurs éloignés du monde du travail. Cette politique s'illustre notamment par des partenariats renouvelés avec l'Agefiph pour l'accompagnement vers l'emploi des personnes reconnues handicapées.

Aujourd'hui, dans le cadre du développement de sa démarche sociétale d'entreprise, le groupe s'est engagé à promouvoir la non discrimination et à favoriser la diversité. A ce titre, il a mis en place un Plan Diversité et Egalité des Chances qui se déploie sur plusieurs axes, notamment la formation, la sensibilisation des collaborateurs et la mise en conformité des procédures internes.

Les principaux risques

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques de change et aux risques sur l'environnement.

Le risque de taux peut avoir un impact sur le résultat financier du fait de la structure de la dette dont la majeure partie est à taux variable ; une évolution de 1 % des taux d'intérêt aurait une incidence équivalente à 20 % de la charge financière annuelle.

En termes de risque de crédit, il convient de préciser qu'il est faible en raison de la forte dispersion du portefeuille clients, lequel fait en outre l'objet d'une assurance crédit pour la plus grande partie.

Le risque de liquidité du groupe est aussi faible dans la mesure où il dispose d'une trésorerie nette excédentaire et où sa principale source de financement, la titrisation, est d'une maturité supérieure à un an.

Prises de participation et de contrôle et cessions de participation

La société Groupe Crit n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation directe.

La société Groupe Crit a en revanche pris le contrôle indirect durant l'exercice écoulé :

- Des sociétés Orly Customer Assistance, Orly Ramp Assistance, Ramp Terminal One et Terminal One Assistance, spécialisées dans l'assistance aéroportuaire, créées en septembre 2009 et dont le capital social a été souscrit en totalité par la société Groupe Europe Handling ;
- De la société Awac Technics Morocco, société de droit marocain spécialisée dans la maintenance aéronautique, créée en novembre 2009 et dont le capital social a été souscrit en totalité par la société Awac Technics ;
- De la société Sky Handling Partner Sierra Léone, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire, créée en décembre 2009 et dont le capital social a été souscrit à hauteur de 80 % par la société Groupe Europe Handling ;
- De la société Adaptalia Especialidades de Externalizacion, société de droit espagnol, créée en janvier 2009 et dont le capital social a été souscrit en totalité par la société Crit Cartera.

Au cours de l'exercice écoulé, la société Crit Italia, société de droit italien sans activité opérationnelle et dont la société Groupe Crit détenait 99 % du capital social a fait l'objet d'une dissolution avec effet au 12 janvier 2009.

La société Mayday Travail Temporaire, filiale de la société Crit, et sous-filiale de la société Groupe Crit a fait l'objet, avec effet au 31 décembre 2009, d'une dissolution avec transmission universelle de patrimoine au profit de son associé unique.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important, susceptible d'influer de façon significative sur la situation de la société, n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

LES PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2010

L'année 2010 s'annonce sous des perspectives favorables pour notre groupe.

Le début d'année est encourageant pour le secteur du travail temporaire et du recrutement, avec un retour à la croissance attendu au 1^{er} trimestre :

En France, les effectifs détachés sur le premier trimestre progressent de 6 % et le mois de mars enregistre une hausse de plus de 12 % ;

En Espagne, l'activité semble marquer une amélioration progressive.

Avec une offre de services étendue qui le positionne aujourd'hui comme un acteur global du marché de l'emploi, notre groupe dispose de toutes les ressources pour profiter de la croissance attendue de l'activité. Les mesures prises en 2009 pour améliorer la rentabilité du groupe, non destructrices d'emplois et de ressources, nous ont permis de préserver toute notre capacité de rebond en vue de la reprise.

Dans l'aéroportuaire, malgré un marché toujours contrasté, la croissance sera soutenue par le développement du portefeuille de contrats lié à l'extension du périmètre d'intervention de notre groupe sur Roissy et Orly et à l'international.

Au-delà de la croissance attendue de l'activité, les économies réalisées en 2009 contribueront à l'amélioration de la rentabilité.

LES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 32 601 500,94 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 250 000,00 euros
- au poste "autres réserves" 30 351 500,94 euros

Ainsi, le dividende revenant à chaque action serait de 0,20 €. L'intégralité du montant ainsi distribué serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 15 septembre 2010 et le détachement du coupon interviendrait le 10 septembre 2010.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2006	2 812 500 € soit 0,25 € par action	-	-
• 2007	3 375 000 € soit 0,30 € par action	-	-
• 2008	2 250 000 € soit 0,20 € par action	-	-

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

1 - L'actionariat de la société et les actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué :

- que Monsieur Claude GUEDJ détient directement plus des deux tiers du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société, ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

- qu'à la date du 31 décembre 2009 il n'existe aucune action d'autocontrôle.

2 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il est en outre indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- Qu'il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts),
- Qu'à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,

- Qu'il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ; qu'il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.

Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix,

- Qu'il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Que les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société,
- Qu'en matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites au présent rapport concernant le programme de rachat d'actions propres et en annexe du présent rapport concernant les délégations en matière d'augmentation du capital social,
- Que la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Qu'il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration,
- Qu'à l'exception du contrat d'affacturage conclu entre la société et le CA Factoring, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

3 – Les actions auto-détenues

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres autorisé par les Assemblées Générales des 23 juin 2008 et 23 juin 2009, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

Nombre d'actions achetées : 136 879

Cours moyen des achats : 13,52 €

Nombre d'actions vendues : 94 973

Cours moyen des ventes : 12,17 €

Montant total des frais de négociation : 0

Au 31 décembre 2009, la société détenait 126 625 actions dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 1 672 658 € et la valeur nominale à 45 585 €.

67 % des acquisitions ont été effectuées pour répondre à l'objectif d'animation du titre ;

33 % des acquisitions ont été effectuées en vue d'une remise à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe. Aucune action n'a été utilisée dans le cadre de cet objectif.

Les actions détenues n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2009 expirant le 22 décembre 2010, une nouvelle autorisation est soumise à la présente Assemblée Générale.

4 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2009 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 56 250 000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration disposerait des pouvoirs utiles pour faire le nécessaire en pareille matière.

5 – La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

6 – Les délégations en matière d'augmentations de capital

• 6.1 - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, expire le 22 août 2010.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence nécessaire aux fins d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 1 000 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

• 6.2 - Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apports de numéraire

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apports de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 22 août 2010. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

6.2.1 - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum d'augmentation de capital susceptible de résulter de l'utilisation de cette délégation à 1 000 000 euros. Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à 3 000 000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies dans la limite légale,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

6.2.2 - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public.

Le Conseil d'administration aurait la faculté de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1 000 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 3 000 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en oeuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

6.2.3 - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1 000 000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à 3 000 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en oeuvre la délégation.

• 6.3 - Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations précitées, de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

• 6.4 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

• 6.5 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit d'adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 100 000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie en annexe au présent rapport.

1 - Le mode d'exercice de la Direction générale

Nous vous précisons que la Direction générale a été confiée au Président du Conseil d'administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2 - Les renouvellements de mandats

Le mandat de membre du Conseil d'administration de Madame Nathalie JAOUÏ expire à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de Madame Nathalie JAOUÏ pour une nouvelle durée de six années qui expirera en 2016, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3 - Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice

L'état récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice est le suivant :

Nom et prénom	GUEDJ Claude
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-Directeur-Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	10 100
• Montant total des cessions	176 800 €
• Acquisition d'instruments financiers	10 659
• Montant total des acquisitions	124 086 €

LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2008
Claude Guedj, Président Directeur Général		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	91 476 €	91 476 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	277 498 €	277 468 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Karine Guedj, Directeur Général Délégué		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	123 060 €	123 060 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude Guedj, Président Directeur Général				
• Rémunération fixe	91 476 €	91 476 €	91 476 €	91 476 €
• Avantages en nature	-	-	-	-
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	91 476 €	91 476 €	91 476 €	91 476 €

Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué				
• Rémunération fixe	274 408 €	274 408 €	274 408 €	274 408 €
• Avantages en nature [□]	3 090 €	3 090 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	277 498 €	277 498 €	277 468 €	277 468 €

Karine Guedj, Directeur Général Délégué				
• Rémunération fixe	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
• Avantages en nature [□]	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	123 060 €	123 060 €	123 060 €	123 060 €

[□] L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Yvonne Guedj	NEANT	NEANT
• Jetons de présence		
• Autres rémunérations		

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						
Yvonne Guedj						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			
Yvonne Guedj			

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
	N° Plan
• Date d'Assemblée Générale	NEANT
• Date du Conseil d'administration	
• Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
• Point de départ d'exercice des options	
• Date d'expiration	
• Prix de souscription ou d'achat	
• Modalités d'exercice	
• Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	
• Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
<ul style="list-style-type: none"> Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. (Information globale) Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale) 	NEANT			

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude Guedj		X		X		X		X
Nathalie Jaoui		X		X		X		X
Karine Guedj		X		X		X		X

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention nouvelle relevant du champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

En conclusion, nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

ANNEXES

Annexe 1 - Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
• Chiffre d'affaires hors taxes	5 223 604	7 015 764	6 120 143	5 929 916	5 612 906
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	34 023 455	22 361 541	26 749 671	16 496 659	17 405 819
• Impôts sur les bénéfices	362 831	(957 934)	(64 600)	(596 997)	(600 278)
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	1 059 123	1 874 887	1 031 819	218 448	729 377
• Résultat net	32 601 501	21 444 587	25 782 452	16 875 208	17 276 720
• Résultat distribué	2 250 000	2 250 000	3 375 000	2 812 500	2 250 000
RESULTAT PAR ACTION					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	2,99	2,07	2,38	1,52	1,60
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,90	1,91	2,29	1,50	1,54
• Dividende attribué	0,20	0,20	0,30	0,25	0,20
PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés	7	7	7	7	7
• Masse salariale	970 401	1 248 777	1 224 713	1 044 514	974 031
• Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	366 053	453 800	461 025	382 168	352 680

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 a conféré au Conseil d'administration certaines délégations l'autorisant à augmenter le capital social.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de ces autorisations.

Autorisations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2008	Autorisations résiduelles
• Augmentation de capital avec maintien du DPS ou par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	23/06/2008	22/08/2010	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Augmentation de capital avec suppression du DPS	23/06/2008	22/08/2010	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Augmentation de capital en faveur des adhérents d'un PEE	23/06/2008	22/08/2010	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	23/06/2008	22/08/2010	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* Plafond commun

Annexe 3 - Liste des mandats exercés au 31 décembre 2009

Claude GUEDJ

Président Directeur Général

GROUPE CRIT

CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration

AIRLINES GROUND SERVICES

Directeur Général

CONGO HANDLING SA (Congo)

Président

GROUPE EUROPE HANDLING

SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)

SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande

SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande

CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur

SEINE 51

AWAC TECHNICS

LEBREC

HANDLING PARTNER GABON (Gabon)

Claude GUEDJ

Représentant

GEH, Présidente de EHC

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de OCA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TOA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RTO

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP Sierra Leone

Gérant

ECM

Rh-ExternETT

CRIT INTERIM ESPANA (Espagne)

CRIT SEARCH (Espagne)

ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)

CRIT CARTERA (Espagne)

ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)

CRIT-RH (Tunisie)

CRIT TUNISIE (Tunisie)

Nathalie JAOUI

Directeur général délégué et membre du Conseil d'administration

GROUPE CRIT

Présidente

CRIT INTERIM

EURISTT

LES VOLANTS

CRIT

Administrateur

SEINE 51

CRIT IRELAND HR (Irlande)

Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE

EUROPE HANDLING

EUROPE HANDLING ROISSY

ASSISTANCE MATERIEL AVION

AERO HANDLING

IFMA

PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

ORLY CUSTOMER ASSISTANCE

ORLY RAMP ASSISTANCE

TERMINAL ONE ASSISTANCE

RAMP TERMINAL ONE

Gérante

LES COMPAGNONS

AB INTERIM

AZUR IMMOBILIER

CRIT CARTERA (Espagne)

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'administration de LEBREC

GROUPE CRIT au Conseil d'administration de CONGO HANDLING

GEH au Conseil d'administration d'AGS

GEH au Conseil d'administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Directeur général délégué et membre du Conseil d'administration
GROUPE CRIT

Président Directeur Général
SEINE 51

Président du Conseil d'Administration
LEBREC

Présidente
CRIT CENTER

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
ORLY RAMP ASSISTANCE
TERMINAL ONE ASSISTANCE
RAMP TERMINAL ONE

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'administration d'AGS

Gérante
RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

Yvonne GUEDJ

Membre du Conseil d'administration
GROUPE CRIT

Rapport du Président du Conseil d'Administration

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le présent rapport vous est présenté par le Président de votre Conseil d'Administration à l'effet de vous rendre compte de la composition du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Conformément à l'article L 225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L 225-100-3 sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menées par les Directions Financière et Juridique du groupe qui se sont notamment appuyées sur les travaux effectués par la Direction Qualité et les Responsables Qualité régionaux.

Le Conseil d'Administration, qui a été associé à la préparation du présent rapport, en a approuvé les termes lors de sa dernière réunion en date du 14 avril 2010.

GOUVERNANCE - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion en date du 14 avril 2009, le Conseil d'Administration avait décidé de retenir le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration avait toutefois fait le choix d'écarter certaines des dispositions de ce Code, considérées comme non adaptées à la société Groupe CRIT eu égard à sa taille, à la structure de son actionariat ou à ses modalités de fonctionnement, et d'exposer dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, les raisons pour lesquelles ces dispositions n'avaient pas été retenues.

La publication par Middlednext d'un Code de Gouvernance adapté aux valeurs moyennes et petites a amené la société Groupe CRIT à envisager la modification de son Code de référence.

Lors de sa séance en date du 14 avril 2010, le Conseil d'Administration, considérant que le Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites était plus adapté à la situation de la société, et connaissance prise des différents points de vigilance dudit Code, a décidé d'adopter ce Code Middlednext comme Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Ce code est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

2 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de 4 membres :

- Claude Guedj, 72 ans, fondateur de la société et Directeur Général depuis sa création, cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- Yvonne Guedj, 71 ans, épouse de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;
- Karine Guedj, 46 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et Directeur de la Communication du Groupe ;
- Nathalie Jaoui, 46 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Présidente du pôle "travail temporaire et recrutement" du groupe.

Les informations détaillées relatives à chacun des mandataires sociaux, la liste des mandats exercés dans d'autres sociétés, la liste des mandats échus exercés au cours des 5 derniers exercices par chacun des mandataires ainsi que le nombre d'actions de la société dont ils sont propriétaires, sont fournies au chapitre "Gouvernement d'entreprise" du rapport annuel.

Au regard des critères issus du Code de référence, aucun administrateur ne peut être qualifié de membre indépendant.

Cette disposition du Code de référence a été écartée car peu adaptée à la situation de la société, eu égard à son actionariat très majoritairement familial et à la composition strictement familiale du Conseil d'Administration.

La composition de votre Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont garanties de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par 3 d'entre eux garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années.

Le mandat d'un administrateur, celui de Madame Nathalie Jaoui, arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 juin 2010 le renouvellement de ce mandat, pour une nouvelle durée de six années.

Chaque administrateur doit détenir statutairement au moins 10 actions de la société.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Guedj organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique, et toutes les opérations de croissance externe.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, toute délivrance par la société, de caution, aval ou garantie fait obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

4 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises avec un taux de participation de 90 %.

Le Conseil se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.



Rapport du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2009.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les réunions qui se sont tenues en 2009 se sont toutes déroulées au siège social. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs généraux ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Jusqu'à présent, la société a considéré que sa taille et sa situation ne nécessitaient pas la création de ce type de Comités.

Concernant le Comité d'audit, la société considère qu'un tel Comité n'apporterait rien de significatif en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Notre Conseil assure la mission de Comité d'audit.

Eu égard à la composition strictement familiale du Conseil, aux conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, à la souplesse de fonctionnement et à la réactivité du Conseil, la société n'a pas jugé utile de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

Outre l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels, l'examen des comptes semestriels, la revue de l'activité et des résultats des différents pôles d'activité du groupe, les réunions du Conseil ont principalement concerné le suivi des sujets de gouvernance d'entreprise (fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, adoption d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration, examen du fonctionnement du Conseil et des conditions de préparation de ses travaux), les garanties consenties au profit de sociétés filiales et la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration en date du 14 avril 2010, ce dernier a été invité à procéder à un examen de son fonctionnement et des conditions de préparation de ses travaux.

Les administrateurs ont considéré à cette occasion que de manière générale, les réunions du Conseil étaient correctement organisées, que leur périodicité et leur durée avaient permis un examen et une discussion approfondis des matières soumises aux membres du Conseil.

Le Conseil d'Administration réuni le 14 avril 2009 a adopté un règlement intérieur qui édicte les règles de fonctionnement du Conseil et les différentes obligations de l'administrateur au regard de son mandat.

Ce règlement intérieur, modifié lors de la dernière séance du Conseil réunie le 14 avril 2010, reprend certaines règles légales et également les règles issues du Code de référence choisi.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site internet de la société.

5 - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ - MISSIONS ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 juin 2008, à l'occasion du renouvellement du mandat du Président, a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Lors de cette séance, le Conseil d'Administration a renouvelé le mandat de Monsieur Claude Guedj pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Claude Guedj est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Ces derniers disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que Monsieur Claude Guedj au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique, et autoriser préalablement toutes les opérations de croissance externe.

Aucune autre limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués, qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

6 - PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion.

Il n'est pas prévu le versement de jeton de présence aux membres du Conseil.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une seule rémunération fixe au titre de leur mandat, qui est arrêtée par le Conseil d'Administration pour une période d'une année.

La rémunération est déterminée en fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et également au regard des rémunérations allouées aux autres dirigeants de l'entreprise.

Certains dirigeants bénéficient également d'avantages en nature via la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucune rémunération n'inclut de part variable. Aucun mandataire ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail ; en conséquence, aucun mandataire ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées.

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques.

Les mandataires sociaux ne bénéficient ni d'option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions attribuées gratuitement.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (titre V – Assemblées Générales) et font également l'objet d'un rappel au chapitre "Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT" du rapport annuel.

LA GESTION DES RISQUES

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique "Facteurs de risques" du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques de marché (principalement le risque de taux), les risques de liquidité liés pour l'essentiel à la politique d'endettement du groupe, les risques juridiques, les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients) et les risques opérationnels.

Pour y faire face, le groupe CRIT a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques fondée sur leur identification mise à jour régulièrement, leur prévention et leur couverture financière éventuelle.

Ces missions d'identification, de prévention et de couverture sont notamment assurées par les directions financière, juridique et le responsable qualité du groupe.

Ainsi, le groupe a en particulier mis en place un programme annuel d'audit interne qui est détaillé dans le présent rapport et qui revoit sur la base de missions menées en agence, la bonne gestion de ces risques.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

1 – OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux orientations définies par les organes sociaux et aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

2 – ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE - ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La Direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe CRIT s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité et, pour ce qui concerne le pôle travail temporaire, en directions régionales, secteurs et agences, qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre.

L'équipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

- Commercial
 - Prise et traitement des commandes clients
 - Suivi de la prestation de service
 - Gestion de la facturation
 - Gestion du risque clients, autorisation d'encours
 - Suivi du recouvrement
 - Conduite des procédures contentieuses
 - Administration des Grands Comptes

- Ressources humaines
 - Gestion du personnel permanent
 - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
 - Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
 - Frais de déplacement
 - Recrutement du personnel permanent
 - Recrutement du personnel intérimaire
- Réseau
 - Centres de traitement administratifs
- Achats et logistiques
 - Achats et fournisseurs référencés
 - Logistique ouverture d'agences
- Informatique
 - Règles de gestion informatique agences
 - Sauvegardes et Sécurité
- Risques et sécurité
 - Prévention des risques dans les entreprises clientes
 - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
 - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Qualité Régional vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée ainsi qu'au Responsable Qualité Régional.

Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque semestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

c – Veille technique et légale

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la Direction financière du groupe, celle-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

3 – PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe CRIT s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

a – Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la Direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la Direction financière, les Directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS.
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale.
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe.
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

b – Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clefs de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un "manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations"
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais de son système d'information agences, opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

Claude Guedj

Président du Conseil d'Administration



Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Groupe CRIT

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Auditeurs et Conseils d'Entreprise



Alain Auvray

Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document."

Fait à Saint-Ouen, le 03 juin 2010

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Jean-François Châtel

Nommé pour la première fois par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Auditeurs et conseils d'entreprise – ACE Audit

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris
Représenté par Alain Auvray

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Pierre Coll

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Nommé pour la première fois par l'AGM du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Emmanuel Charrier

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	PRICEWATERHOUSECOOPERS				ACE			
	Montant H. T.		%		Montant H. T.		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	62	62	16 %	15 %	42	42	28 %	32 %
• Filiales intégrées globalement	335	349	84 %	85 %	110	88	72 %	68 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes								
• Emetteur								
• Filiales intégrées globalement								
Sous total	397	411	100 %	100 %	152	130	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres								
Sous total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	397	411	100 %	100 %	152	130	100 %	100 %

4. Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Nathalie JAQUI
Directeur Général Délégué
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

5. Consultation des documents sociaux et des états financiers consolidés historiques

Les statuts, les différents procès-verbaux, les autres documents sociaux, les rapports, courriers, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société et inclus ou visés dans le présent document peuvent être consultés au siège social de la Société :

Groupe CRIT

152 Bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN

Les informations financières historiques sont disponibles dans les documents de référence dans la partie "Rapport Financier". Ces documents sont également disponibles sur le site internet de Groupe Crit : www.groupe-crit.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

Siège social (article 4 des statuts)

152 bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 49 18 55 55

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français, régie notamment par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

Registre du Commerce et des Sociétés

622 045 383 RCS BOBIGNY – Code APE : 6430Z

Date de création

La société a été créée le 21 août 1962

Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 20 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social (article 38 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est

constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions fixées par la loi.

Assemblées Générales (extraits des articles 24 à 33 des statuts)

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de 3 jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Eléments de changement de contrôle

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.



Renseignements de caractère général

Indivisibilité des actions – Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Droits de vote double (article 34 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Limitation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

Perte du droit de vote double

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis les cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou depuis le 1^{er} janvier 2009, le transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

- I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

- II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

- III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les salariés, les Administrateurs peuvent tous être salariés.

- IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Renseignements de caractère général

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

- VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.
- VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.
- VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

- I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Direction Générale (article 18 des statuts)

- I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

- II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Signature sociale (article 19 des statuts)

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

2. Renseignements généraux concernant le capital social

Capital social

Le capital social est de 4 050 000 €, divisé en 11 250 000 actions ordinaires de 0,36 € chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

Renseignements de caractère général

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2008 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social.

Autorisations	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2009	Autorisations résiduelles au 15 mai 2010
• Augmentation de capital avec maintien du DPS ou par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	22/08/2010	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Augmentation de capital avec suppression du DPS	22/08/2010	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Augmentation de capital en faveur des adhérents d'un PEE	22/08/2010	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	22/08/2010	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* plafond commun

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations.

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 :

- Aux termes de la 8^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, à concurrence de 1 000 000 euros de nominal ;
- Aux termes de la 9^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription et à concurrence de 1 000 000 euros de nominal pour les actions susceptibles d'être émises et de 3 000 000 euros de nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises.
- Aux termes des 10^{ème} et 11^{ème} résolutions, d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (en laissant au Conseil la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité) ou par placement privé et à concurrence d'un plafond commun de 1 000 000 euros de nominal pour les actions à émettre et de 3 000 000 euros de nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances ; Le montant nominal des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé susceptibles d'être réalisées sur la base de la 11^{ème} résolution, sera en outre limité à 20 % du capital par an.
- Aux termes de la 12^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil à augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires constatées par le Conseil dans le cadre d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;
- Aux termes de la 13^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à émettre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital social ;

- Aux termes de la 14^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne entreprise de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, à concurrence de 100 000 euros de nominal.

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2009 a, aux termes de la 5^{ème} résolution, autorisé le Conseil d'Administration à procéder, aux époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit 1 125 000 actions. Le prix unitaire maximum d'achat a été fixé à 30 euros par action.

Au 30 avril 2010 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 120 170 actions représentant 1,07 % du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2010 :
 - . titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement 120 170
 - . titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 1 579 575,30 euros
- valeur de marché du portefeuille : 2 709 833,50 euros

(calculé sur la base d'un cours de marché de 22,55 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant le 30 avril 2010)

- valeur nominale du portefeuille : 43 261,20 euros

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2009 expirant le 22 décembre 2010, il est nécessaire de reconduire une nouvelle autorisation.

Aussi, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 25 juin 2010 de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, une nouvelle autorisation pour procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale dans sa 7^{ème} résolution.

Renseignements de caractère général

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 50 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 56 250 000 €.

Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et ainsi de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, a été consentie pour une durée de 24 mois expirant le 22 juin 2010. Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 25 juin 2010 de renouveler cette autorisation pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 24 juin 2012.

Evolution du capital

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19/08/62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26/07/66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30/07/69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28/12/72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09/12/77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29/12/79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28/02/01	Conversion du capital en € Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12/03/01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

Evolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 30 avril 2010)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 894 547	70,17	80,64
• Yvonne GUEDJ	102 849	0,91	1,02
• Nathalie JAOUI	176 110	1,57	1,81
• Karine GUEDJ	138 460	1,23	1,42
• Membres de la famille (3 pers.)	130 214	1,16	1,33
• Public	2 687 650	23,89	13,78
• Autodétention	120 170	1,07	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Toutes les dispositions relatives aux droits des minoritaires, notamment leur droit d'information, sont respectées.

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des 3 dernières années

(établi sur la base des droits de vote exerçables en assemblée générale)

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
• Claude GUEDJ	7 859 728	7 910 777	7 911 535	69,86	70,32	70,32	79,88	80,54	80,75
• Yvonne GUEDJ	96 500	112 849	112 849	0,86	1,00	1,00	0,98	1,07	1,07
• Nathalie JAOUI	176 110	176 110	176 110	1,56	1,57	1,57	1,79	1,80	1,81
• Karine GUEDJ	138 460	138 460	138 460	1,23	1,23	1,23	1,41	1,41	1,42
Total Dirigeants	8 270 798	8 338 196	8 338 954	73,51	74,12	74,12	84,07	84,82	85,05
Autres membres de la famille (3 pers.)*	158 199	139 699	131 199	1,41	1,24	1,17	1,61	1,43	1,34
Public	2 814 304	2 687 386	2 654 222	25,02	23,89	23,59	14,32	13,75	13,61
Autodétention	6 699	84 719	125 625	0,06	0,75	1,12	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUI, époux de Nathalie JAOUI ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Les données concernant l'évolution de l'actionariat 2007, 2008 et 2009 ont été respectivement arrêtées au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009.

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents, à l'exception du droit de vote double mentionné ci-dessus.

Renseignements de caractère général

Le 18 mars 1999, à l'occasion de l'introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris de la société, 225 000 actions (soit à l'époque 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

3. Pactes et conventions d'actionnaires / Engagements de conservation d'actions

Néant

4. Renseignements généraux concernant le marché des titres Groupe CRIT

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AMAFI a été signé le 1^{er} juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (Euronext Paris – AMF), entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo et Cie, animateur.

Lieu de cotation et catégories des titres cotés

L'action Groupe CRIT est cotée à la bourse de Paris (Nyse Euronext Paris) depuis le 18 mars 1999.

Les actions portent le Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 30 avril 2010 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours au cours des dix-huit derniers mois (source Six Telekurs)

	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ haut	+ bas
• novembre 2008	57 454	10,12	8,90
• décembre 2008	121 179	9,34	8,50
• janvier 2009	184 099	9,44	8,00
• février 2009	80 423	8,78	7,60
• mars 2009	142 274	8,50	6,52
• avril 2009	232 218	11,88	7,12
• mai 2009	400 462	12,33	10,32
• juin 2009	83 457	14,23	12,02
• juillet 2009	86 793	14,17	11,45
• août 2009	82 926	15,07	13,00
• septembre 2009	288 941	19,90	13,50
• octobre 2009	186 215	19,76	16,25
• novembre 2009	193 943	17,50	15,75
• décembre 2009	52 882	18,49	17,30
• janvier 2010	303 132	20,00	17,50
• février 2010	154 456	20,55	19,00
• mars 2010	40 144	20,00	18,21
• avril 2010	153 940	25,00	18,50
• du 01/05 au 11/05/2010	72 408	24,99	19,05

5. Nantissements, garanties et sûretés

NANTISSEMENTS D'ACTIONNAIRES DE L'EMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de Groupe CRIT.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'EMETTEUR

(IMMOBILISATION INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES)

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

6. Distribution de dividendes

La Société a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende global	Nombre d'actions	Dividende net par action
2004	1 800 000 €	11 250 000	0,16 €
2005	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
2006	2 812 500 €	11 250 000	0,25 €
2007	3 375 000 €	11 250 000	0,30 €
2008	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 juin 2010 d'approuver la distribution d'un dividende global de 2 250 000 €, soit un dividende revenant à chaque action de 0,20 €.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

Gouvernement d'Entreprise

Le Conseil d'Administration de la société a, aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2010, décidé d'adopter, comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Les motivations du choix de ce Code ainsi que toutes les règles relatives au gouvernement d'entreprise sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1. Administration - Direction

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude GUEDJ, Président Directeur Général

Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 34 chemin de Mornex – 1003 LAUSANNE - SUISSE

Propriétaire, à la date du 30 avril 2010, de 7 894 547 actions de la société Groupe CRIT.

Yvonne GUEDJ,

Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 34 chemin de Mornex – 1003 LAUSANNE - SUISSE

Propriétaire, à la date du 30 avril 2010, de 102 849 actions de la société Groupe CRIT.

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué

Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 SAINT-OUEN – France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2010, de 138 460 actions de la société Groupe CRIT.

Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué

Nommée le 5 novembre 1992. Le renouvellement de son mandat, pour une nouvelle durée de 6 années, est proposé à la prochaine assemblée générale du 25 juin 2010.

Adresse professionnelle : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 SAINT-OUEN – France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2010, de 176 110 actions de la société Groupe CRIT.

AUTRES MANDATS EXERCES A LA DATE DU 15 MARS 2010 DANS LE GROUPE

Claude GUEDJ

Biographie

Monsieur Claude Guedj est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers et a été auditeur de la 29^{ème} Session de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale.

Mr Claude Guedj a consacré sa vie professionnelle au groupe Crit qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. En 2004 et 2005, Claude Guedj a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges. Mr Guedj est Chevalier de La Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Président Directeur Général
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président
GROUPE EUROPE HANDLING
CRIT CENTER
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande
SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur

SEINE 51
 AWAC TECHNICS
 LEBREC
 HANDLING PARTNER GABON (GABON)

Représentant

GEH, Présidente de EHC
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de OCA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TOA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RTO
 GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP Sierra Leone

Gérant

ECM
 RH-EXTERNETT
 CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne)
 CRIT SEARCH (Espagne)
 ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)
 CRIT CARTERA (Espagne)
 ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)
 CRIT-RH (Tunisie)
 CRIT TUNISIE (Tunisie)

Nathalie JAOUI*Biographie*

Madame Nathalie Jaoui est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et politiques.

Madame Jaoui a été en charge de la direction financière du groupe Crit qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration du groupe Crit.

Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.

En 2002, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également le mandat de directeur général délégué.

Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du groupe Crit, Nathalie Jaoui est depuis 2003 membre du Conseil d'administration du Prisme et a été nommée en 2006 Présidente de l'Observatoire du travail temporaire.

Présidente

CRIT INTERIM
 EURISTT
 LES VOLANTS
 CRIT

Administrateur

SEINE 51
 CRIT IRELAND HR (Irlande)

Membre du Conseil de Direction

CRIT CENTER
 EUROPE HANDLING MAINTENANCE
 EUROPE HANDLING
 EUROPE HANDLING ROISSY
 ASSISTANCE MATERIEL AVION
 AERO HANDLING
 IFMA
 PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE
 ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
 ORLY RAMP ASSISTANCE
 TERMINAL ONE ASSISTANCE
 RAMP TERMINAL ONE

Karine GUEDJ

Biographie

Madame Karine Guedj a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le groupe Crit auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la communication.

Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également en 2002 le mandat de directeur général délégué.

Yvonne GUEDJ

Biographie

Madame Yvonne Guedj a passé l'essentiel de sa vie professionnelle au sein du groupe Crit qu'elle intègre en 1969. Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.

Gérante

LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER
CRIT CARTERA (Espagne)

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Président Directeur Général

SEINE 51

Président du Conseil d'Administration

LEBREC

Membre du Conseil de Direction

CRIT CENTER
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
ORLY RAMP ASSISTANCE
TERMINAL ONE ASSISTANCE
RAMP TERMINAL ONE

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

Aucun autre mandat que celui d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Groupe Crit n'est exercé dans le groupe ou hors groupe, par Madame Yvonne GUEDJ.

A l'exception des mandats ci-dessus, tous exercés dans le groupe, Claude GUEDJ et Nathalie JAOUÏ exercent également des mandats de gérance de sociétés civiles immobilières, détenus hors groupe.

Liste des mandats échus exercés dans le Groupe au cours des 5 derniers exercices par chacun des mandataires sociaux de Groupe CRIT.

Claude GUEDJ, Président Directeur Général :

Monsieur Claude Guedj a été Président du Conseil d'Administration
De la société Lebrec, jusqu'au 27 avril 2006

Monsieur Claude Guedj a été représentant permanent de Groupe CRIT
Au Conseil de Direction de la société Effika, jusqu'au 14 février 2005
Au Conseil de Direction de la société Mayday, jusqu'au 9 juin 2008

Yvonne GUEDJ, Administrateur :

Madame Yvonne Guedj a été Administrateur
De la société Lebrec, jusqu'au 27 avril 2006

Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué :

Madame Nathalie Jaoui a été Présidente
De la société Euristt France, jusqu'au 7 juin 2006
De la société Mayday, jusqu'au 31 décembre 2009

Madame Nathalie Jaoui a été Gérante
De la société RH-ExternETT, jusqu'au 5 juillet 2007

Madame Nathalie Jaoui a été Membre du Conseil de Direction
De la société Effika, jusqu'au 14 février 2005

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué :

Madame Karine Guedj a été Directeur Général
De la société Lebrec, jusqu'au 27 avril 2006

Madame Karine Guedj a été Présidente
De la société Galite Diffusion, jusqu'au 16 novembre 2006

Madame Karine Guedj a été Membre du Conseil de Direction
De la société Effika, jusqu'au 14 février 2005
De la société Mayday, jusqu'au 9 juin 2008

INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les liens familiaux existant entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun mandataire social, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué Mesdames Nathalie JAOUÏ et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Toutes les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et les procédures de Contrôle Interne.

3. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion.

4. Intérêt des dirigeants dans le capital de la société Groupe CRIT

Les informations relatives aux intérêts des dirigeants dans le capital de la société figurent en page 34 "Composition de l'actionnariat" et en page 139 "Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT"

5. Conventions réglementées conclues depuis le 1^{er} janvier 2010

Depuis le 1^{er} janvier 2010, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle.

Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années.

	2005	2006	2007	2008	2009
Crit ⁽¹⁾	1 819 160	2 002 758	8 347 989	1 783 718	0
Les Volants	389 595	364 738	470 046	207 781	0
ECM	269 793	42 774	280 064	235 027	0
Maser	45 216	32 296		11 411	0
Les Compagnons	944 952	1 169 181	1 823 085	630 905	0
AB Interim	202 964	150 610	342 268	114 298	0
AGS	79 879	41 055	56 565		0
EHR	155 753	114 386	48 131		0
EH	149 148	143 294	98 849		0
EHC	51 545				0
Computer		7 085	6 776	27 660	0
Rush		37 023	20 941	9 363	0
Hillary			14 065	4 419	0
RHF			18 340	12 405	0
Mayday TT ⁽²⁾			58 603		0
TOTAL	4 108 005	4 105 200	11 585 722	3 036 987	0

⁽¹⁾ Bénéficiaire en 2005 de l'apport de l'ensemble des activités des sociétés Crit Interim et Euristt France

⁽²⁾ Dissoute en 2009

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice net comptable de 32 601 500,94 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 7 405 100 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 32 601 500,94 €

Affectation

- Aux actionnaires à titre de dividendes 2 250 000,00 €

- Au poste "autres réserves" 30 351 500,94 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 0,20 euros par action. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 10 septembre 2010. Le paiement du dividende sera effectué le 15 septembre 2010.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2006	2 812 500 € soit 0,25 € par action	-	-
• 2007	3 375 000 € soit 0,30 € par action	-	-
• 2008	2 250 000 € soit 0,20 € par action	-	-

Quatrième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : constatation de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat de Madame Nathalie JAOUI en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Nathalie JAOUI prend fin à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 23 juin 2009 dans sa cinquième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, à l'exception des périodes d'offre publique.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital social avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 56 250 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Septième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 24 juin 2012, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Huitième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 1 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 5) Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, (en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera) par émission, (soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies), d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros.
- 4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
 - a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- 5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L. 225-136 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, (en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international), par une offre au public, par émission (soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies), d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.
Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la onzième résolution.
Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros.
Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la onzième résolution.
- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
- 7) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L. 225-136 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière;
Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.
Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.
Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros.
Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la dixième résolution.
- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution

(Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires)

Pour chacune des émissions décidées en application des neuvième à onzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Treizième résolution

(Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 4) Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 100 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

4.04

- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Quinzième résolution**(Pouvoirs pour les formalités)**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

INFORMATIONS	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Personnes responsable des informations	126-127
1.2. Attestation du responsable	126
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Coordonnées	126-127
2.2. Changement	108, 126-127
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations des périodes	5
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	28-31
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	5, 23
5.1.1 Raison sociale	128
5.1.2 Enregistrement	128
5.1.3 Date de création et durée	128
5.1.4 Siège social	128
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	13, 21, 28
5.2. Principaux investissements	
5.2.1 Réalisés	28, 39, 52-54, 76, 78
5.2.2 En cours	N/A
5.2.3 Programmés	28
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	8-10, 14-23, 62-63
6.2. Principaux marchés	10-13, 19-21
6.3. Événements exceptionnels	42
6.4. Brevets, licences	N/A
6.5. Concurrence	12
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Synoptique	9, 24
7.2. Liste des filiales	84-85
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	46, 53, 77-78
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	92-99
9.2. Résultat d'exploitation	92-99
9.2.1 Événements importants	42, 69, 77, 98
9.2.2 Modifications	42-43
9.2.3 Influences extérieures	28, 42

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux	38, 48, 56, 74, 80, 93
10.2. Flux de trésorerie	39, 76
10.3. Conditions de financement	30, 48-49, 58, 80-81
10.4. Conditions restrictives	28
10.5. Sources de financement	30, 33
11. R & D, BREVETS ET LICENCES	N/A
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Tendances	10-12, 19-21, 23, 32-33, 69, 98
12.2. Incertitudes sur les tendances	28
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	104-105, 110-113, 114-118, 142-146
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	146
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées	68, 81, 105-108
15.2. Provisions	N/A
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Mandats	110-113, 142-146
16.2. Contrats de service	146
16.3. Comités	N/A
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	142
17. SALARIÉS	
17.1. Répartition des effectifs	5, 25, 69, 81
17.2. Participations et stock options	56, 139, 147
17.3. Accord de participation au capital	101
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Franchissements de seuils	99, 130
18.2. Droits de vote différents	130
18.3. Contrôle	34, 99, 138-139
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	100, 129
19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	68
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1. Informations financières historiques	36-71, 74-85, 127
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers - comptes sociaux	74-85
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	3
20.5. Dates des dernières informations financières	88-89
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	32-33
20.7. Politiques de distribution de dividendes	34, 48, 67, 129, 141
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	29, 57
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	33

Table de concordance du document de référence

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	99-101, 135-141
21.2. Acte constitutif et statuts	128-135
22. CONTRATS IMPORTANTS	29
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	127
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	70-71, 84-85

Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2010)

Annonces financières	Exercice 2010
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2010	28 avril 2010*
2 ^{ème} trimestre 2010	28 juillet 2010*
3 ^{ème} trimestre 2010	27 octobre 2010*
4 ^{ème} trimestre 2010	09 février 2011
Résultats 1^{er} semestre 2010	14 septembre 2010*
Résultats annuels 2010	Avril 2011

* après clôture de Bourse



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 49 18 55 55
Fax : 01 40 12 02 84
www.groupe-crit.com